

Évitez ces secteurs ou prenez un masque

par Bernard Descôteaux

Si le niveau de la qualité de l'air demeure généralement acceptable sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal, il y a cependant des secteurs à éviter pour ceux qui croient aux bienfaits de l'air — le plus pur possible.

Ces secteurs sont le centre-ville de Montréal pour les personnes qui détestent respirer de l'anhydride sulfureux et du monoxyde de carbone en considérable quantité; les environs du croisement du boulevard Saint-Michel et de la rue Jarry où le pourcentage des particules non-respirables dans l'air s'élève à 47 pour cent; les environs du boulevard Pie IX, à la hauteur du boulevard Métropolitain, où l'on retrouve le plus haut taux de retombées de particules insolubles, soit 75 tonnes par mois par mille carré; et enfin le secteur de Pointe-aux-Trembles (rues Notre-Dame et Deux-Rivières) où la concentration d'anhydride sulfureux est pas-

sablement élevée alors que parfois l'on détecte dans l'air cette odeur d'oeufs pourris que l'on nomme sulfure d'hydrogène.

C'est ce qui ressort du rapport pour 1974 du Service de l'assainissement de l'air de la Communauté urbaine de Montréal. Il s'agit là d'une liste qui n'est pas exhaustive, loin de là, puisque ce service ne procède à l'analyse de polluants que dans certains secteurs de l'île de Montréal.

Ce service possède un réseau de postes d'échantillonnages répartis aux quatre coins de l'île. En tout 43 postes sont implantés dans des endroits où la population est nombreuse ou dans des secteurs où l'on trouve des complexes industriels importants.

À partir de ce réseau, il est possible aux 46 techniciens de ce service de procéder à l'analyse de l'air et de fournir des mesu-

res quant au taux d'anhydride sulfureux, à l'indice de saleté, aux concentrations de particules en suspensions, au taux de sulfatage, aux retombées de particules insolubles, et aux taux de monoxyde de carbone, d'azote, de monoxyde et de bioxyde d'azote, ainsi que de sulfure d'hydrogène. Toutefois ces polluants ne sont pas analysés à chacun des 43 postes d'échantillonnage.

Notons par ailleurs que les sources de pollution ne manquent pas. Ainsi le rapport du Service de l'assainissement de l'air mentionne que sur l'île de Montréal il y a 6,000 industries diverses, un parc automobile de 700,000 véhicules, six raffineries traitant 17,000,000 de gallons d'huile brute chaque jour, soit 30 pour cent du pétrole utilisé au Canada, deux cimenteries fabriquant 1 million de tonnes de ciment par année à même les matières premières trouvées sur place, six carrières,

une cokerie, 14 usines pétrochimiques et industries connexes, et le chauffage des maisons et bâtiments en hiver.

Malheureusement, le service oublie dans son rapport annuel de préciser si la situation s'est améliorée ou dégradée au cours de 1974, se contentant de donner un tableau de la situation pour chacun des polluants.

C'est ainsi que pour l'anhydride sulfureux (SO₂), sa concentration dans l'air ambiant ne doit pas dépasser 100 parties par mille millions durant 24 heures, sans quoi il peut y avoir danger pour la santé des humains. Ce polluant provient des combustibles contenant du soufre qui, en brûlant, émettent de l'anhydride sulfureux.

Des analyses sont réalisées à 14 endroits différents. C'est au poste situé rue Drummond, près de la rue Sainte-Catherine, où l'on a enregistré la plus haute fréquence

de dépassement de la norme de 100 parties par mille millions, soit 30 fois en un an, avec une très forte concentration au mois de février. Au poste de Pointe-aux-Trembles, la norme a été dépassée 20 fois.

L'indice de saleté est analysé aussi à 14 endroits différents. Cette mesure indique surtout la présence de suies dans l'air dues au mauvais ajustement des appareils de combustion. Outre leur effet présumé sur la fonction pulmonaire, ces particules respirables contribuent au pouvoir salissant de l'atmosphère et à la réduction de la visibilité. C'est au mois de février, dans le secteur du Jardin botanique, que fut enregistrée la valeur mensuelle la plus élevée.

Les particules en suspension proviennent de l'ensemble des activités des villes et sont reliées étroitement avec la circulation des véhicules automobiles. La limite tolérable reconnue est de 250 microgram-

mes par mètre cube d'air. Au poste d'échantillonnage situé à l'angle de la rue Jarry et du boulevard Saint-Michel, on a enregistré en un an 38 jours où la norme de 24 heures fut dépassée. Au même endroit, on a noté que le pourcentage des particules non-respirables s'élevait à 47 pour cent.

Les particules insolubles dans l'air retombent près de l'endroit où elles sont émises. Elles ont pour origine l'incinération des déchets domestiques, les industries, les autos, les travaux de construction et de démolition. C'est au poste situé près des boulevards Métropolitain et Pie IX qu'on retrouve la moyenne mensuelle la plus élevée, soit 75 tonnes de particules par mille carré.

Le taux de monoxyde de carbone n'est mesuré qu'à deux endroits, soit au magasin Eaton du centre-ville et à l'angle des

Voir page 6: Évitez

Le NPD découvre un "waffle" féministe

WINNIPEG (par Michel Guénard) — L'Establishment du parti néo-démocrate voulait faire de ces quatre jours de congrès une réunion esthétique et harmonieuse afin de présenter une image sereine de la vie du parti, la déconiture électorale de juillet dernier étant en pratique escamotée. La schizophrénie politique triomphait et les militants quelque peu anxieux quant à l'avenir idéologique du parti se faisaient dire qu'un obscur comité s'occupait des post mortem... et que son rapport serait déposé en temps et lieu.

Il a fallu le push féminin de samedi pour fissurer ce masque de beauté et faire apparaître de profondes rides dans l'image de marque que le Nouveau parti démocratique tente de projeter sur la scène politique canadienne.

Le caucus féminin du parti, animé majoritairement par des travailleuses sociales de la Colombie-Britannique et portant bien haut les couleurs de leur candidate au leadership, Rosemary Brown, a bousculé samedi et dimanche le ronronnement lenifiant des résolutions "officielles" et posé la question de fond: "Que fait le parti pour la promotion des femmes dans la société canadienne?"

La question était bien sûr insidieuse en ce sens qu'elle a vite débouché sur le procès en règle tant de la société capitaliste que de l'attentisme bon enfant des cadres du parti vis-à-vis de la discrimination de la femme. On aurait pu croire que l'élection par acclamation de Mme Joyce Nash au poste de présidente du Conseil fédéral du NPD aurait fait taire les récriminations de l'aile féminine.

"Ce que nous voulons, de préciser Gail Clay, porte-parole officieuse du caucus, c'est briser la mentalité sexiste qui constitue un des éléments-moteur de la société capitaliste. Après on pourra toujours faire adopter des résolutions qui viendront corriger des cas particuliers de discrimination."

Bon nombre de ces femmes ont une longue expérience de la politique. Candidates défaites tant à des élections provinciales que fédérales, elles ont entrepris une longue et dure croisade: changer la mentalité des hommes par une prise de conscience des multiples facettes que revêt le chauvinisme dans notre société.

"Cette guerre au sexisme, nous la mènerons tant et aussi longtemps que les Broadbent, les Nystrom et tous les autres députés néo-démocrates aux Communes n'auront pas le courage de se lever et de dénoncer l'impérialisme mâle qui gouverne notre société," d'avertir Ann Barry, déléguée de Parkdale.

Il faut dire que la radicalisation du caucus féminin a été interprétée comme une nouvelle flamme de type "waffle" qui a secoué le parti en 1971, a été aiguillonnée par le sort injuste réservé à leurs résolutions. Alors que les militants voulaient vider la question "de l'avortement sur demande" au congrès, elles se sont retrouvées en butte aux tracasseries de procureurs dont la mission avouée consistait à noyer le débat sous une cascade d'amendements.

Le débat a avorté mais les frustrations

Voir page 6: Un "waffle"



Le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique, M. Ed Broadbent, à gauche, l'un des candidats au leadership du parti, et le favori, s'entretient avec un ex-leader national, M. T. C. Douglas, au congrès de leadership qui se déroule à Winnipeg. (Téléphoto CP)

Broadbent s'inscrit dans le sillage des chefs, mais que réserve Mme Brown?

de notre envoyé spécial, Michel Guénard

WINNIPEG — L'épreuve des discours des cinq candidats à la direction du parti néo-démocrate a révélé deux choses: premièrement qu'il est possible de monter sur le podium vêtu d'un kilt écossais et de s'adresser aux militants socialistes sans perdre la face comme l'a fait M. Douglas Campbell, candidat essulé sans véritable appui de la base; deuxièmement que Mme Rosemary Brown demeure la grande inconnue de cette course au leadership.

Le quatuor des candidats "sérieux" a abordé les grands thèmes-forces des néo-démocrates: le gaspillage éhonté des ressources naturelles par les sociétés internationales qui se moquent des intérêts véritables du peuple canadien; l'exploitation des travailleurs par les sociétés capitalistes qui hypothèquent jusqu'à la santé de ceux-ci; l'injustice fondamentale qui régit la distribution des revenus et le partage de la richesse nationale dans ce pays.

Chaque candidat, Mme Brown ou MM. Broadbent, Harney et Nystrom, n'est pas à bröder sur ces différents thèmes et à aller d'exemples locaux bien sentis afin de rallier ici et là des poches de délégués non rejoints lors de la tournée nationale.

D'entrée de jeu, M. Nystrom, député fédéral de Yorkton-Melville (Saskatchewan) a repris une vieille habitude des congrès politiques en saluant d'un coup de chapeau les figures charismatiques de l'époque socialiste au Canada. Les Woods, Caldwell, Douglas et maintenant David Lewis font partie de la galerie de famille néo-démocrate. Chaque candidat s'y arrête et tire sa révérence. L'hommage rendu, il promet de reprendre le flambeau et d'aller illuminer des terres inconnues ou encore refractaires au message socialiste.

M. Nystrom, 29 ans, le plus jeune des candidats, a insisté sur le fait que l'éloignement systématique du peuple des leviers de pouvoirs, accapares par les grandes sociétés, entraînent des phénomènes de frustrations qui pouvaient donner libre cours à des attitudes réactionnaires: flambées racistes contre les groupes minoritaires, poussée poujadiste contre les travailleurs organisés, etc.

"Tout ce backlash témoigne de la nécessité de redonner le pouvoir au peuple et seul le parti néo-démocrate peut y parvenir," conclure M. Nystrom. Malgré ses attitudes politiques empruntées à l'imagerie de l'époque Kennedy, le "candidat des Prairies" arrive difficilement à briser l'hypothèque psychologique de son jeune âge.

Quant à Mme Rosemary Brown, elle a choisi de jouer la carte des minorités et de se présenter en défenseur des marginaux et de la véritable orthodoxie socialiste au Canada. La "perle du Pacifique" (Mme Brown est Jamaïcaine d'origine) a même entonné un couplet sur le droit du Québec à l'autodétermination.

Son discours et sa rhétorique reposaient essentiellement sur un besoin de revivifier le NPD par une redéfinition des prémisses de départ. "Nous devons rejeter du revers de la main le capitalisme d'Etat qui exploite autant les travailleurs que les sociétés que nous ne cessons de dénoncer. Nous devons remettre entre les mains des ouvriers les moyens de production et modérer l'avenir autour d'une société véritablement humaine," de dire en résumé le député colombien.

Le vainqueur pressenti par tous dans cette course au leadership, M. Ed Broadbent (député et leader parlementaire des néo-démocrates aux Communes), s'est confortablement placé dans le sillage louangeur de son parrain, le légendaire Tommy Douglas, pour livrer à l'auditoire un discours sans surprise mais honnête.

"Ce sont les grandes sociétés qui ont dominé notre pays par le passé et qui veulent dicter notre avenir. Ce sont elles qui décident de l'investissement et qui déterminent nos priorités. Ce qu'elles cherchent là-dedans c'est leur propre croissance... Ce que nous recherchons c'est le bien du Canada," de lancer M. Broadbent aux applaudissements d'une salle modérément enthousiaste.

Le "candidat québécois" John Harney a raté sa performance. Seul aspirant pouvant s'exprimer en français, l'ancien député de Scarborough-Ouest, s'est embourbé lamentablement dans sa sortie

Voir page 6: Broadbent

Démission du cabinet argentin Efforts pour éviter la grève

BUENOS AIRES (d'après AFP et Reuter) — Le gouvernement argentin a présenté sa démission collective au chef de l'Etat, Mme Maria Estela Peron, "afin de l'aider à réorganiser son équipe ministérielle", a annoncé hier soir à Buenos Aires l'agence de presse officielle Telam.

Le chef de l'Etat a demandé à tous les ministres de demeurer à leur poste, en attendant une décision définitive.

La démission du cabinet argentin intervient en pleine crise économique et so-

cial, et avant la grève générale décidée pour aujourd'hui et demain par la CGT (Confédération générale du travail), la principale centrale syndicale du pays, en signe de protestation contre la politique économique gouvernementale.

Juste avant l'annonce de la démission du cabinet, le ministre du Travail, M. Cecilio Conditti, avait lancé un dernier appel à la CGT. Il lui a demandé, au cours d'une allocution radio-télévisée, de résoudre avec lui "de façon patriotique et

désintéressée les graves problèmes en suspens, qui font du tort à tous et dont ne bénéficierait peut-être que ceux qui cherchent à détruire la République".

La CGT réclame une homologation immédiate des conventions collectives, qui prévoient des hausses salariales "très exagérées et mettant en danger la stabilité de la nation", selon les milieux gouvernementaux.

Peu après la démission du gouvernement argentin, les chefs de la CGT ont entamé des négociations avec le gouvernement dans un effort visant à éviter le déclenchement de la grève générale, qui devait débiter à minuit.

M. Casilo Herreras, chef de la CGT, répondait ainsi à l'appui du ministre du Travail démissionnaire, M. Conditti. Les négociations ont commencé une heure à peine avant le début de la grève.

Les efforts prodigués au tout dernier moment pour annuler l'ordre de grève ne semblent toutefois pas avoir donné de résultats.

À minuit, les stations locales de radio ont annoncé la réduction de leurs émissions, conformément aux dispositions prises pour la grève.

On ne sait pas si les conversations entre le gouvernement et la CGT ont réalisé des progrès.

La démission avait été exigée par divers groupements, même de ceux liés au

Voir page 6: Argentine



Joey Smallwood

Smallwood fonde les Libéraux réformistes

SAINT-JEAN, Terre-Neuve (CP) — L'ex-premier ministre de Terre-Neuve, M. Joseph Smallwood, est retourné à la politique en fin de semaine: après trois ans et demi d'absence de la scène politique terneuveuse, il s'est fait élire samedi au leadership d'un nouveau parti, le Parti libéral réformiste de Terre-Neuve et du Labrador.

M. Smallwood est d'avis que le gouvernement conservateur de Terre-Neuve déclencherait des élections provinciales d'ici deux mois. Si tel est le cas, le nouveau parti dont il dirige la destinée présenterait des candidats dans toutes les circonscriptions.

Les délégués à ce congrès de nomination, en plus de se choisir un chef, ont nommé les membres de la commission politique et de la commission du programme.

Voir page 6: Smallwood

CHEZ VITO Ristorante
Meca gastronomica
Tél.: 735-3623
5412 Côte des Neiges
Montréal

au sommaire

- Le Star paraît mercredi —page 3
- Des exigences pour la libération du colonel Morgan au Liban —page 8
- Le retour à la normale: un éditorial de Claude Ryan
- La Loi Lacombe ne résout pas le cas de plus des deux-tiers des inscrits
- Notre rêve japonais entre deux risques: un commentaire de Georges Vigny —page 4
- Au fil des mots —page 9
- Un faux rapport sur la collision d'un sous-marin US en eaux soviétiques? —page 7
- L'Année de la femme —page 11

Une grenade d'entraînement mal lancée tue 40 miliciens au Liban

BEYROUTH (d'après Reuter et AFP) — Au moins une quarantaine de jeunes Libanais ont été tués lors de l'explosion d'une mine dans un camp d'entraînement de milices musulmanes près de Baalbeck; et plus d'une cinquantaine auraient été blessés, indique-t-on de source policière.

Cependant, le bilan définitif n'est pas encore connu, des informations contradictoires continuant de circuler et les

chiffres varient entre vingt-sept et quarante morts. L'iman Moussa Sadr, chef des musulmans chiites, a précisé pour sa part que l'explosion avait fait 26 morts et 34 blessés dans les rangs de l'organisation chiite "Fitiane Ali" (Enfants d'Ali).

Il a précisé au cours d'une conférence de presse que 101 jeunes gens suivaient un entraînement sur l'utilisation de mines près de Baalbeck et faisaient partie d'un

groupe libanais de Résistance formé pour la défense du Sud du pays contre les attaques israéliennes.

Les jeunes victimes se trouvaient autour d'un instructeur palestinien qui leur expliquait le maniement de mines au moment où l'un de ces engins sauta entre ses mains. La déflagration déclencha l'explosion en chaîne des caisses de munition

Voir page 6: Grenade

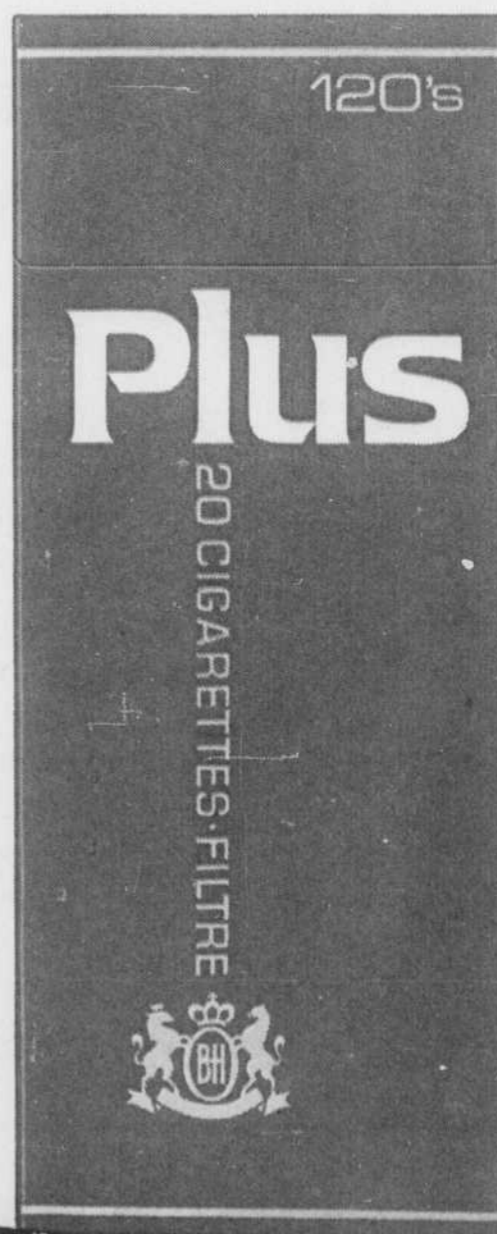
Consultez nos annonces classées page 8

TOUTES LES CIGARETTES NE SE RESSEMBLENT PLUS



(GRANDEUR NATURE)

La cigarette 120mm.



Voici Plus.
Elle est plus longue: 120mm.
Elle est plus mince.
Elle est brune.
Elle brûle plus lentement.
Elle a un goût tellement plus...
Et qui plus est, elle est vendue
au même prix qu'une King Size.
Allez, jouissez d'une expérience de plus.



Vive la différence

Le Star paraît mercredi

La publication du quotidien "The Montreal Star" reprendra mercredi, alors que les 450 employés de cette entreprise en grève depuis le 30 mai dernier seront tous rentrés au travail.

Ceux-ci ont ratifié, samedi soir, la dernière proposition de leur employeur leur offrant un nouveau contrat de travail d'une durée de 15 mois. Ce contrat leur accorde une augmentation de salaire initiale de 14 pour cent, rétroactive au 15 mars dernier, et une seconde augmentation de 4,5 pour cent à partir du premier décembre prochain. C'est par un vote de 197 à 53 que les grévistes ont accepté le retour au travail.

Sur le plan des clauses normatives, la nouvelle convention collective accorde notamment aux journalistes un droit de veto sur le travail des pigistes dans la région de Montréal, le droit à l'arbitrage dans les cas de mutations de postes et la sécurité d'emploi quant aux changements technologiques pouvant intervenir dans le processus de production du journal.

Selon un porte-parole de la Guilde américaine des journalistes, le maintien d'une forte solidarité au sein du groupe de grévistes ainsi que la publication du "Montreal Extra" sur une base hebdomadaire ont convaincu leur employeur qu'il ne pourrait avoir raison des grévistes, le poussant à présenter de nouvelles offres.

La Guilde exigeait à l'origine des augmentations de salaire de l'ordre de 24 pour cent pour un an alors que la partie patronale offrait 12 pour cent. Par la suite, les syndiqués ramenaient leurs demandes salariales à 20 pour cent.

Quatre groupes d'employés étaient touchés par la grève: les journalistes, les employés de la publicité, du tirage et de l'entretien. Un cinquième groupe fut victime d'un lock-out pour la durée de la grève.



Pour la troisième fois en huit mois, Mme Audrey Robb, de Brantford, en Ontario, devra changer d'adresse. Elle songe aussi à changer de nom, parce que depuis qu'elle a gagné un million de dollars à la loterie olympique en novembre, elle se fait ennuyer par toutes sortes de lettres et de gens. La semaine dernière, elle a été la cible de deux tentatives d'enlèvement. (Téléphoto CP)

Un contremaître "prétentieux" perd sa cause

Quelque part au Niger, Hubert "X" devait assumer la fonction de contremaître mobile pour des travaux de voirie. Il le fit de telle façon que son employeur, Lamarre, Valois International Ltée, contractant de l'ACDI pour ce projet de coopération, résilia le contrat intervenu.

Ce monsieur aurait voulu que la Cour supérieure lui accorde raison contre son employeur et force ce dernier à lui verser une indemnité prévue au cas de rappel "exigé".

Le juge Yves Leduc, déboutant le requérant accordé plutôt à Lamarre, Valois International des dommages de \$4.376.44 avec intérêts depuis le 13 février 1973, et dépens.

Le contrat entre l'ex-contremaître et la firme qui avait obtenu ce contrat à Gouré, au Niger, est annulé et le jugement de M. Leduc répercute les charges nombreuses faites par des collègues de ce Canadien qui s'est révélé, au Niger "prétentieux, autoritaire" et d'une intransigence, d'une intempérance et d'une in-soumission totales!

Le juge concède préjudice causé à l'employeur et à ses assistants ainsi que "préjudice moral à la main-d'œuvre noire". M. Leduc va encore plus loin: "Il se dégage des témoignages entendus qu'il y eut absence totale de bonne foi de la part du demandeur qui, non seulement n'a pas exécuté l'obligation qu'il avait assumée de par son contrat de louage de services, mais qui, en plus, par ses attitudes troublantes, s'est appliqué à causer des ennuis à son employeur, ses concitoyens, son entourage immédiat."

La gynécologie reste ouverte à Sainte-Justine

La direction de l'hôpital Sainte-Justine a fait savoir que contrairement à ce qui a été rapporté à la radio et dans certains journaux, son département de gynécologie n'est pas fermé, mais que le nombre de ses lits a été réduit de 26 à 15 suite à une pénurie de personnel durant la période des vacances.

Cette réduction du nombre de lits sera en vigueur pour quelques semaines seulement. Elle a été décidée aussi à la suite du très grand nombre de cas d'obstétrique prévus pour l'été.

À l'heure actuelle, on compte 154 noms sur la liste d'attente en gynécologie.

Moins de 10 tonnes, pas plus de 8 pieds

QUEBEC (PC) — Seuls les véhicules pesant moins de 10 tonnes et ne mesurant pas plus de 8 pieds de largeur peuvent actuellement utiliser les traversiers entre Tadoussac et Baie-Ste-Catherine.

Dans un communiqué le ministère des Transports explique que ces restrictions sont imposées à la suite de travaux de réparation au quai de l'Anse-au-Portage, du côté de Baie-Ste-Catherine. Les travaux dureront environ deux semaines.

aujourd'hui

À 10h, au motel Le Castel de l'Estrée, à Granby, congrès des inspecteurs en hygiène publique.

À 11h, au palais de justice de Montréal, cérémonie d'assermentation de M. René Hurlbutise à la présidence de la Commission des droits de la personne.

Première millionnaire olympique, Mme Robb devra changer de nom et déménager de nouveau

BRANTFORD (CP) — Mme Audrey Robb, de Brantford, Ontario, une des gagnantes du premier prix d'un million de la loterie olympique, devra changer son nom et déménager à la suite des deux tentatives d'enlèvement dont elle a été victime la semaine dernière.

"Je voudrais pouvoir vivre une vie normale, rester à la maison et faire cuire des biscuits, souhaite-t-elle. C'est dégoûtant de penser à tout ce qui m'est arrivé."

Jeudi, la police de Hamilton a traduit un jeune Montréalais de 16 ans devant les tribunaux sous l'accusation de tentative d'enlèvement. Il avait été trouvé en possession d'une automobile volée, d'une imitation d'arme à feu, d'une perruque, de menottes, d'une tuque et d'une note exigeant une rançon de \$500.000.

Mme Robb, qui occupait un emploi de préposée à un téléscripteur, à \$133 par semaine, a gagné un million de dollars lors du tirage de novembre de la loterie olympique. Depuis, elle a été obligée de déménager deux fois avec sa fille et sa nièce.

Lundi, un homme armé s'est introduit dans sa maison au moment où elle se préparait à aller faire une promenade d'auto. Son fiancé a claqué la porte au nez de ce ravisseur, qui a pris la fuite, effrayé.

Jeudi, un de ses voisins a aperçu dans un arbre non loin de sa maison un individu qui semblait observer ses allées et venues. C'était le jeune Montréalais, Jerry Appleton, qui a été arrêté par la police.

Avant cette semaine, Mme Robb avait reçu plusieurs lettres désagréables. Plusieurs des auteurs de ces lettres demandaient de l'argent.

Mme Robb ne comprend pas pourquoi la société de la loterie olympique persiste à publier les noms des gagnants. Elle raconte qu'après qu'elle eut gagné le premier prix d'un million, les ventes de billets de la loterie olympique ont augmenté de 40% dans la région de Hamilton.

Si elle devait gagner de nouveau, elle se ferait représenter par une société de fiduciaire, qui prendrait possession pour elle du prix.

L'ex-juge Ancitil a eu gain de cause

Me Jacques Ancitil ex-juge de la Cour des sessions de la paix de Montréal peut à nouveau pratiquer sa profession d'avocat depuis le 2 mai dernier par suite d'une décision du Conseil de révision du Barreau du Québec.

Celui-ci a statué que même si certains des reproches du Barreau de Montréal étaient fondés, ils ne justifiaient pas pour empêcher Me Ancitil d'exercer définitivement sa profession. Tout au plus aurait-on pu suspendre temporairement l'ex-juge mais le Comité de révision a jugé que le requérant avait été privé de la pratique du droit assez longtemps, à cause des délais qui ont fait traîner la cause presque sept mois.

Les reproches malgré tout retenus contre Me Ancitil par le Barreau ne concernent d'aucune façon son intégrité professionnelle mais plutôt des atteintes à la respectabilité de dame Justice et de l'un des ses fidèles serviteurs, un juge de la Cour

d'appel. Dans un cas, le juge Ancitil, débouté d'une accusation d'outrage au tribunal contre le quotidien The Gazette, avait dit à un journaliste que "la Justice, c'est une fumisterie".

Dans l'autre cas, se disant victime d'un coup monté par des avocats et des criminels, le juge Ancitil avait insinué dans une requête pour la Cour suprême qu'un certain juriste de la Cour d'appel du Québec aurait tiré réparation de certaines décisions rendues dans le passé par le requérant contre certains clients du juge de la Cour d'appel, à l'époque qu'il pratiquait en défense.

Pour le reste, c'est-à-dire l'opposition de quelques avocats qui se plaignaient du comportement intransigeant de Me Ancitil au moment où il siégeait à la Cour criminelle, le Barreau a conclu que rien dans cela ne pouvait faire obstacle à la réadmission du requérant à la pratique du droit.

Une Montréalaise rentre d'Inde avec le choléra

Une étudiante de Montréal est actuellement hospitalisée et subit des traitements spéciaux depuis qu'on a constaté qu'elle avait attrapé le choléra au cours d'une visite au sous-continent indien.

Mlle Liliane Laurin, âgée de 21 ans, est tombée malade à son retour d'une tournée en Inde, au Népal et au Bangladesh, avec un groupe de 15 étudiants du Collège Dawson, de Montréal.

Mlle Laurin a subi la première atteinte de la maladie durant une escale à Amsterdam, le 26 juin, durant le voyage de retour. Elle a été aussitôt hospitalisée en Hollande. Mais le 26 juin, on lui permettait de rentrer au Canada.

Mardi dernier, cependant, la direction du service provincial d'hygiène a communiqué avec ses parents, à Hampstead, pour leur apprendre que des examens qu'elle avait subi à Amsterdam indi-

quaient qu'elle souffrait de choléra. La quarantaine a aussitôt été prescrite à la jeune fille, et elle est au Centre hospitalier Pasteur.

Les autorités sanitaires ont également communiqué avec tous les membres du groupe qui ont accompagné Mlle Laurin en Orient, et ils ont dû passer à l'hôpital pour subir des tests. Trois autres étudiants ont depuis été mises en quarantaine, dans la même pièce qu'occupe leur copine Liliane. On les croit également atteintes de choléra.

Selon les autorités de l'hôpital Pasteur, les quatre jeunes filles sont dans un excellent état, et on n'a aucune crainte à leur sujet.

Mme Julius Fagen, mère de Mlle Laurin, a fait savoir que sa fille avait été immunisée contre le choléra avant d'entreprendre son voyage.

Les grévistes se conforment à l'échéancier de retour à P&W

Dans la mesure où l'échéancier de retour au travail que la compagnie Pratt & Whitney présentera vraisemblablement cette semaine correspond avec les délais prévus par le rapport Laporte, les 742 grévistes qui ont manifesté l'intention de retourner au travail n'y feront pas objection.

Un porte-parole de ce groupe de grévistes, M. Jean-Marie Gonthier, a ainsi précisé, hier, que la partie syndicale avait pour sa part accepté les recommandations du rapport Laporte qui prévoit que le retour au travail doit se faire dans les 15 jours ouvrables suivant la signature de

la convention collective, et que la compagnie peut toujours ajouter à ce délai la période de vacances de 1974, de telle sorte que le délai de retour au travail pourrait être de cinq à sept semaines.

M. Gauthier trouve curieux que la compagnie Pratt & Whitney déclare ne pouvoir observer le délai de 15 jours prévu au rapport Laporte alors que le délai est de bien plus que ces 15 jours. A son avis, de telles déclarations cadrent bien avec la "mauvaise foi démontrée par la compagnie depuis le début de la grève".

Depuis le recensement des grévistes effectué par le comité de citoyens présidé

par Mgr Jean-Marie Lafontaine, les deux parties à ce conflit n'ont encore eu aucune rencontre. Du côté patronal on indique qu'il sera peut-être possible de présenter au syndicat un projet d'échéancier au cours de la semaine, mais on refuse de l'affirmer catégoriquement.

L'échéancier serait actuellement en préparation, et un porte-parole de la compagnie a précisé qu'il était impossible de s'en tenir à une période de deux ou trois semaines pour le retour au travail, expliquant que certains emplois étaient disponibles dès maintenant alors que d'autres ne le seront que plus tard.

Les voitures 74 ne satisfont pas aux normes anti-pollution

DETROIT (AP) — Un rapport secret préparé aux États-Unis par l'Agence de protection de l'environnement conclut que les automobiles de modèle 1974 ne satisfont aucunement.

Les fabricants d'automobile, et au moins un membre de l'Agence, ont cependant mis en doute le bien-fondé de ce rapport.

C'est Ralph Nader qui a divulgué le contenu de cette étude à Washington, en soulignant que les voitures de l'année

1974 ne satisfaisaient même pas à ces normes anti-pollution quand elles roulaient à basse vitesse.

Les normes du gouvernement précisaient que les voitures fabriquées pour l'année 1974 devaient réduire de 61% et de 62% leurs émissions d'hydrocarbures et d'oxyde de carbone. En fait, ces émissions ne sont réduites que de 15 et 22%.

Un porte-parole de la compagnie Ford a fait savoir que les données du rapport avaient été établies à partir de résultats

obtenus sur la route plutôt qu'à partir de résultats obtenus à la suite de tests contrôlés dans un laboratoire.

D'autre part, un porte-parole de l'Agence a laissé entendre que le rapport dont parlait Ralph Nader n'était que la première version d'une étude réalisée par des non-spécialistes.

Le porte-parole de la compagnie Ford s'est efforcé de faire remarquer qu'après les tests effectués sur les voitures 1974 n'avaient aucune validité.

Enfin, un directeur-adjoint de l'Agence a souligné que les données du rapport étaient dans la plupart des cas fausses et que l'analyse s'en trouvait par conséquent faussée.

M. Nader a adressé une lettre au président, M. Ford, le priant de revenir sur sa décision de rendre moins sévères les normes qui doivent entrer en vigueur en 1978.

Le cannabis à Hull à l'insu du propriétaire?

HULL (PC) — Environ 3.600 plants de cannabis ont été saisis par la police municipale de Hull vendredi soir, dans la cour arrière d'une maison privée de la rue Maisonneuve.

Un porte-parole de la police a déclaré hier que les plants saisis ont été envoyés

au laboratoire scientifique de la Gendarmerie royale pour analyse.

Personne n'a été arrêtée en rapport avec cette saisie car il est possible, a-t-on affirmé, que la culture de cette herbe spéciale ait été faite à l'insu du propriétaire.



POUR VENDRE OU ACHETER UNE PROPRIÉTÉ

CONSULTEZ NOS SPÉCIALISTES

IMMEUBLES GOULET REALTIES INC.

MAURICE GOULET
526-6655

JOSAPHAT GOULET
OUVERT LE DIMANCHE
3130 est Sherbrooke

LAVAL DES RAPIDES: Cotege 6 pi-cs, 3 chambres à coucher, sous-sol fini, garage, bien situé, terrain 50' x 80' nombreux arbres. M. Cardinal 526-6655. (Filière 1358).

LACHENAIE: Bungalow 30' x 38' brique et pierre, 5 1/2. Sous-sol semi-fini. Possibilité de 2 chambres supplémentaires. Salle de séjour. Chambre froide. Abri d'auto. Terrain gazonné 65' x 118'. Aubaine \$25.000. Goupil 666-8304 ou 526-6655. Filière H-6575.

POUR PLACER VOTRE MAISON ICI, APPELEZ 526-6655

ANJOU: duplex semi-détaché, 2 grands logements de 5 1/2 pièces, fenêtres en aluminium, sous-sol semi-fini, garage double chauffé, près des centres d'achat, écoles et parcs. Belle occasion. Mme Sénécal 526-6655. Filière H. 6546 M.L.S.

LACHENAIE: Bungalow construit 1970 pour le constructeur, nombreux extras, tout en brique et pierre des champs, 27' x 40'. Solage 10', planchers chêne, sous-sol semi-fini, possibilité d'une 4e chambre à coucher, nombreux espaces de rangement, chambre froide, terrain paysagé, 67' x 118'. Remise de jardin. Aubaine \$26.500. Goupil bur: 526-6655, rés. 666-8304. Filière H 6564.

CARRIÈRE EN IMMEUBLE

Rejoignez vous à une des plus progressives compagnies canadiennes françaises. L'expansion est telle, que nous cherchons des démos et des investisseurs, avec ou sans expérience. Les candidats devront avoir l'ambition, le sens de la communication et posséder une automobile. Pour entrevue confidentielle.

MAURICE GOULET
526-6613—259-4276

DUVERNAY: Cotege pierre brique, 8 pièces, garage, sous-sol fini, terrain paysagé, patio, cabanon, clôture, porte aluminium. Belle occasion. A refnancer. Filière F-3940. M. Papillon 526-6655.

VILLE ST-LUC: Bungalow très moderne, 9 pièces, sous-sol fini à la grande avec bar, garage double avec patio, hall d'entrée en marbre, tapis à la grande, terrain de 118' x 127' sera gazonné. Fenêtre aluminium Cayouette. Situé près du Richelieu. Idéal pour professionnel. Faire offre, Mayer 526-6655. Filière H-6494. M.L.S.

ROSEMONT: Triples attaché en pierre et brique. Très bonne condition. 18 ans. Entourage tranquille. Toutes les portes et fenêtres en aluminium. Prix \$31.000. Comptant \$5.000. Libre 1-7-76. Filière H-6602. Gauthier 526-6655.

IMMEUBLES GOULET REALTIES INC.

NOS BUREAUX SONT AUSSI OUVERTS LE SOIR, LES FINS DE SEMAINE ET LES JOURS FERIES

SYSTEME DE VENTE GARANTIE. FINANCEMENT JUSQU'À 90% ESTIMATION GRATUITE

Éditorial

Le retour à la normale

Dans un climat dont la cordiale simplicité repose des subtilités complexées de naguère, M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat et ministre de l'Intérieur dans le gouvernement français, entreprend aujourd'hui à Ottawa la seconde étape d'une visite dont l'importance n'échappe à personne puisqu'elle semble devoir marquer la normalisation définitive des relations entre la France, le Québec et le Canada.

Après quelques années d'un flirt ambigu avec des thèses qui ne pouvaient que provoquer la méfiance du Canada, la France, sous la présidence de M. Giscard d'Estaing, s'est rendue à l'évidence. Tout comme elle se fait un point d'honneur, au nom du réalisme politique, d'être souvent la première à reconnaître des régimes dont elle n'approuve pas nécessairement la philosophie, elle conclut aujourd'hui que, si des raisons historiques et culturelles évidentes justifient des rapports directs entre elle et le Québec, ses intérêts et ceux du Québec même exigent qu'elle ait en même temps avec le Canada des rapports dénués de toute équivoque.

Même au plus fort de la ferveur des retrouvailles, les relations directes et particulières entre la France et le Québec n'ont jamais, quoi qu'on en ait dit, revêtu une ampleur susceptible de justifier des inquiétudes graves pour l'unité de la fédération canadienne.

Il y eut bien, entre 1965 et 1970, des déclarations intempestives comme le célèbre "Vive le Québec libre", des guerres de protocole comme celles qu'engendrèrent la participation du Québec à des conférences internationales ou à l'Agence internationale de la francophonie, des éclats de vanité comme ceux qui marquèrent la visite à Paris de certains ministres québécois. Il y eut aussi les intrigues de certains fonctionnaires et politiciens qui, des deux côtés de la clôture, cherchaient presque maladivement à multiplier les incidents irritants. En marge de ces accidents de parcours, la coopération France-Québec a conservé, somme toute, des dimensions modestes. Et les champs qu'elle embrasse relèvent tous au Canada, sauf erreur, de la compétence des Etats provinciaux.

Les programmes de coopération entre la France et le Québec ne coûtent, à vrai dire, que quelques millions par an. Ils occupaient en 1969-70 environ 85% du budget québécois affecté à la coopération internationale; aujourd'hui, ce pourcentage est probablement voisin de 50% seulement. Cette évolution témoigne d'une saine diversification dans l'intérêt que le Québec porte à l'étranger. Elle ne doit cependant pas faire oublier que les crédits consacrés à la collaboration directe avec la France ont sans cesse augmenté d'année en année.

Les questions reliées à l'éducation et à la culture occupent naturellement une place de choix dans les échanges franco-québécois. Professeurs, étudiants, spécialistes des diverses disciplines, fonctionnaires de rang divers, responsables de mouvements sociaux et d'entreprises: d'un côté comme de l'autre, c'est par milliers que chaque année l'on envoie des boursiers et des stagiaires puiser dans l'expérience d'une société dont on se sent très proche.

Le volume des échanges culturels et scientifiques était déjà impressionnant; il ne pourra qu'augmenter encore à la suite des nouveaux accords conclus lors de la visite de M. Bourassa à Paris en décembre dernier. Que les échanges se fassent directement entre les deux gouvernements immédiatement concernés, il n'y a aucunement lieu de s'en scandaliser, pas plus d'ailleurs que de s'en formaliser. Ces rapports "directs et particuliers" que la France, au dire de M. Poniatowski, entend maintenir et multiplier avec le Québec, sont inscrits dans la nature des choses. Loin de les redouter, on déplore seulement qu'ils se développent encore trop exclusivement au niveau des gouvernements et qu'ils ne se multiplient pas plus spontanément et plus rapidement au niveau des organismes privés et des personnes.

La dimension économique a connu un essor moins prononcé en ce qui touche la coopération entre la France et le Québec. Une fois oubliées les belles déclarations, on s'est vite aperçu qu'il était plus facile d'échanger des boursiers entre les deux communautés que d'instituer des nouvelles formes de coopération industrielle et commerciale. Il semble toutefois que cette dimension ait fait l'objet d'une attention plus immédiate au cours des derniers mois. Rien n'interdit, en tout cas, qu'elle connaisse un développement substantiel.

Il y a dix ans, les dirigeants québécois prenaient conscience pour la première fois du rôle ouvert au Québec sur le plan international: qu'ils aient voulu s'affirmer à ce niveau d'une manière qui dérangeait l'étiquette reçue, cela semble, après coup, évident. Qu'Ottawa, au lieu de se montrer compréhensif, ait souvent cherché à contenir le Québec dans les bornes d'une orthodoxie rigide qui n'avait rien de commun avec le vrai esprit du fédéralisme, cela est également évident.

La France a pu croire, à cette époque, que le Québec était plus mur qu'il ne l'était en réalité pour des options plus radicales que celle à laquelle devait le ramener le résultat de deux élections successives tenues en 1970 et 1973. Elle a pu vouloir plus simplement apporter un appui spécial de nature temporaire à une société-soeur qui en était à ses premières affirmations sur le plan international. Quoi qu'il en soit, la politique suivie à l'époque du général de Gaulle avait gravement compromis les liens de collaboration entre Paris et Ottawa. La froideur qui s'était introduite dans les rapports entre le Canada et la France privait cette dernière d'un interlocuteur nord-américain plus capable qu'aucun autre de sympathiser avec sa recherche d'un équilibre nouveau dans la vie internationale; elle privait aussi le Canada d'un allié indispensable dans la recherche d'un rôle international moins dominé par l'omniprésence du voisinage américain. Elle risquait enfin de rendre impossibles maints projets de collaboration franco-québécois pour la réalisation desquels le concours du gouvernement fédéral canadien est indispensable.

La visite de M. Trudeau à Paris en octobre dernier avait heureusement mis fin au gel qui durait depuis la visite de de Gaulle au Québec en 1967. Beaucoup plus éloquent, au plan

pratique, aura cependant été l'attitude positive adoptée par la France à la récente réunion de la Commission des ministres de la Communauté économique européenne qui devait se prononcer sur l'opportunité d'un régime de liens contractuels entre la CEE et le Canada. La France, jusqu'à ces temps derniers, était très réticente à ce sujet. Qu'elle ait contribué à faire pencher la balance en faveur du Canada tandis que la Grande-Bretagne se montrait beaucoup plus hésitante, voilà qui illustre mieux que toute autre explication le nouveau climat qui préside maintenant aux relations entre le Canada et la France.

On dit que la visite de M. Poniatowski prépare peut-être une visite prochaine de M. Valéry Giscard d'Estaing au Canada: cette visite serait évidemment bienvenue. D'ores et déjà, cependant, les sujets de conversation ne manquent pas entre M. Poniatowski et ses hôtes fédéraux. Il sera évidemment question des problèmes liés à la protection des libertés fondamentales, à la réhabilitation des délinquants et à la lutte contre le crime organisé; ces problèmes intéressent directement le ministre de l'Intérieur de France. Mais on peut prévoir, vu les intérêts beaucoup plus larges du visiteur, qu'il sera également question avec lui des négociations qui se poursuivront au cours des prochains mois en vue de définir les relations futures du Canada avec la CEE, de la collaboration commerciale et industrielle entre les deux pays (déjà, la visite du ministre français Segard a permis de fructueux échanges de ce sujet il y a quelques mois avec M. Gillespie et de nombreux industriels canadiens) et de projets qui intéressent une ou plusieurs provinces, tels le satellite Symphonie et le projet d'usine d'uranium enrichi.

La France et le Canada (avec le Québec, cela va sans dire) sont les deux principales sources d'appui de l'Agence des pays francophones, créée il y a quelques années pour promouvoir la collaboration entre pays de langue française. Avant que l'Agence ne constitue pour les pays-membres le lieu d'échanges libres et enrichissants, à tous les niveaux de responsabilité, que demeure le Commonwealth, il reste beaucoup à faire. Voilà un autre sujet dont M. Poniatowski et ses hôtes fédéraux voudront sans doute s'entretenir.

Le gouvernement français ne fait pas erreur en cherchant désormais au Québec et au Canada ses interlocuteurs les plus autorisés chez les hommes politiques qui ont reçu du peuple un mandat non-équivoque pour le servir soit à Québec, soit à Ottawa. Les Québécois qui oeuvrent à Ottawa y exercent une influence décisive. Grâce à un mandat reçu de tout le pays, ils ont désormais accès à maints secteurs, y compris les ministères à vocation économique, qui étaient restés, avant M. Trudeau, fermés à la pénétration francophone. Dans la famille internationale des chefs d'Etat, leur chef, M. Trudeau, est l'une des figures les plus respectées. Maintenant que la France accepte cette réalité, il n'y a plus — suprême paradoxe — que les masochistes d'un séparatisme drôlement teinté d'une autre forme de colonialisme, pour refuser de la reconnaître.

Claude RYAN

Le mot du silencieux

Les vacances et la lecture

par ALBERT BRIE

Je ne dresserai pas la liste des effets et vicieuses à emporter sur les lieux de vos vacances. Il y a sur le sujet des prospectus, fascicules, brochures et guides établis et rédigés par des globe-trotters de longs parcours ou de grands atlas qui enseignent la villégiature sans douleur.

Soit que vous ayez six jours, soit que vous ayez six semaines... Ne risquez pas le six-jours littéraire. Mieux vaut vous abreuver d'air pur et d'eau claire, s'il en reste. Si vous disposez de quinze jours et plus, alors le livre devient du nécessaire. Si votre poste de télévision vous accompagne, il devient futile; ou plutôt c'est vous qui l'êtes.

Les livres à mettre dans vos malles ressortissent à vos goûts. Si vous n'en avez pas de particuliers, remettez-vous en aux éditeurs des magazines et journaux, mais seulement en désespoir de cause. Si d'autres savent, de science certaine, quoi faire entrer dans une trousse de premiers soins, eux, paraît-il, connaissent les bouquins qui guérissent de l'ennu.

Entre nous, comment est-il possible de "prescrire" des livres de vacances? Je ne crois pas utile de soumettre un esprit à une diète: "Vous lirez tel roman, c'est léger." — "Vous devriez telle brique, c'est de la substantifique moelle." Qui peut décréter qu'il y a moins de calories et plus d'hydrates dans un Ferron que dans un Soljenitsyne?

Quelle aberration de prétendre qu'un livre de vacances doit être anodin! Avez-vous déjà entendu parler d'un ouvrage pour les jours ouvrables? J'aimerais qu'on me prouve qu'un homme au repos souffre de débilité mentale. Je préfère croire qu'il est intellectuellement plus libre et plus fort.

Faites preuve d'éclectisme dans le choix de vos lectures de vacances. Ne préjugez pas de vos attirances possibles. Ouvrez grand l'éventail de vos caprices de lecteur. Allez d'As-térie à la Bible, en passant par le dictionnaire des synonymes. Il peut se produire des conversions étonnantes dans l'esprit de certains estivants. J'ai connu un bricoleur maniaque qui a subitement tourné le dos à son établi pour se jeter à corps perdu et sans motivation apparente dans l'étude de l'instinct grégaire chez les hannetons. Revenu à la ville, il a repris sa place devant son poste de télévision; il n'y paraissait plus qu'il s'était intéressé aux barbets. Il penchait pour les éphémères.

Les conditions dans lesquelles vous prévoyez lire en vacances concordent rarement avec celles qui vous sont faites. Je ne crois plus, par exemple, qu'il soit possible de lire, au plus chaud d'un jour torride, sous le feuillage ombreux des hêtres centenaires. Il faut trop composer avec cette gente infime qui grimpe, crispe, volette, bourdonne et aguilonne. "L'homme est un animal sociable", a écrit Montesquieu. "Qu'il le prouve!" semblent dire ces petites bêtes néfastes.

Il est fréquent de remarquer que les paysages enchanteurs sont rarement propices aux aises du corps. Ils veulent que nous les admirions et, pour y arriver, ils créent des conditions pénibles pour notre sécurité et notre confort, ces géniteurs de lassitude.

Il y a des lecteurs que ces propos n'auront pas convaincus d'apporter des livres en vacances. Il me reste donc à démontrer que les livres ont de nombreux emplois nullement superfétatoires, comme dirait Achille Talon.

D'abord, à part la poussière et l'odeur rance du cuir humide, rien ne loge mieux dans une valise que des livres. On les dirait dans leur habitat naturel. S'ils sont parfois coriaces pour l'esprit, ils sont toujours très digestes pour les ventres des valisés.

Dans les chalets et les maisons de campagne, les livres sont des occupants viables. Grâce à eux, des chaises banales peuvent reprendre leur aplomb, des lits de camp retrouver leur ancienne fermeté. Quant aux enfants, qui sait si, lassés de leurs jeux complexes, ils ne trouveront pas dans les livres matière à assouvir leur fringale de carnage. Tout récemment j'ai surpris un père de famille donnant la fessée à son fils avec l'essai de Ralph Linton: "Le Fondement culturel de la Personnalité". Comme quoi les voies de la littérature sont insondables.

Une longue pratique des vacances en famille m'a appris qu'en tous lieux: hôtels, chalets, roulotte, tentes, yachts, à la mer, à la montagne, aux champs, près d'un lac ou en forêt, il vient toujours un temps où le livre, le maître livre réclame sa place, indispensable, irremplaçable. En voici une brève liste: "L'Annuaire du téléphone", "Comment soigner et éduquer son enfant", "Premiers soins en cas d'urgence", l'encyclopédie "Faites-le vous-même", "Comment apprendre les restes" et "Répertoire" de la Société des alcools du Québec.

lettres au DEVOIR

Quand le Québec s'occupe des immigrants...

Edito M. Jean bienvenue, Ministre de l'Immigration au Québec. Un groupe d'immigrants qui ne sont pas organisés comme les membres de la C.E.Q., mais qui sont contraints et forcés de subir des cours de joulal à Laprairie, s'étonnent de n'avoir pas entendu parler de vous depuis les révélations

faites récemment à la CEOO: 1. Non seulement on leur nourrit l'esprit avec du français frelaté ou joulal, mais... 2. A la cafétéria, on leur sert de la charogne qui était entreposée dans les frigidaires de l'école soit-disant contrôlée par le gouvernement québécois. 3. Ces néo-canadiens, comme vous le savez, ont également appris,

par le négatif, à subir, les cours de greve et de contestation sociale, puisqu'au cours des derniers dix-huit mois, leur programme a été bouillonné par les nombreuses grèves des soi-disant éducateurs. Vos commentaires seraient les bienvenus. Jean C. Bourguignon Dorval, le 28 juin 1975.

Le mythe de l'explosion démographique

Notre planète est-elle sérieusement menacée par la surpopulation mondiale? Les théories de Malthus sont-elles encore défendables? Le traditionnel équilibre de la nature est-il définitivement faussé? Les réserves alimentaires mondiales sont-elles en perte de vitesse? Faut-il, en conséquence, favoriser l'avortement, la stérilisation humaine, le contrôle artificiel des naissances? Voilà autant de questions complexes auxquelles nous amerions trouver une réponse scientifique. Ces réponses, le Dr Jorge Ivan Hubner Gallo, professeur à la Faculté des sciences juridiques et sociales de l'Université du Chili et Docteur en Droit de l'Université Centrale de Madrid, les a cherchées et trouvées pour nous. Il les expose scientifiquement et sous un nouvel éclairage dans son excellent livre écrit en espagnol: El Mito de la Explosión Demográfica. La Autorregulación Naturali de las Poblaciones. Edit. Joaquín Almedros, Buenos Aires 1968. Au titre de son livre: Le Mythe de l'Explosion Démographique, il a ajouté en sous-titre: L'Auto-régulation Naturelle des Populations. Un confrère obligeant, le père

Jacques Valois, o.f.m., m'a communiqué ces renseignements et continue l'analyse de ce magistral exposé. Le titre même de l'ouvrage constitue déjà une prise de position. Pour l'auteur, l'explosion démographique est un "mythe" habilement entretenu par les grandes puissances qui voient dans l'augmentation rapide des populations d'Asie, d'Afrique et de l'Amérique Latine une sérieuse menace à leur suprématie économique et politique. L'auteur cite, entre autres personnalités, l'ex-président des U.S.A., qui déclara froidement en 1965, que "cinq dollars investis pour inciter à la limitation des naissances valaient autant que cent dollars destinés au progrès économique". Il note ensuite qu'en 1967, l'Agence du développement international américain (AID) favorisait déjà la pilule anticonceptionnelle et fournissait des fonds spéciaux pour les pays en voie de développement qui en feraient la demande, puissent obtenir les ingrédients nécessaires à la fabrication sur place de ce produit pharmaceutique. Il rapporte enfin les propos cyniques du médecin américain, John Rock, qui déclare sans am-

bage dans son livre: Contrôle de la natalité, "qu'il est clair que nous, comme nation, nous devons adopter une position réaliste: Notre Propre Sécurité réside dans le succès de nos efforts pour que les peuples en voie de développement limitent leur taux de natalité". Face à cette position égoïste et pseudo-scientifique, le Dr Hubner, en plein accord avec la doctrine des derniers papes dont il cite abondamment les encycliques, pense qu'il s'agit plutôt d'un problème de distribution plus équitable des richesses naturelles de la planète que d'un problème de surpopulation. Sa thèse peut se résumer comme suit: si les peuples riches exploitent moins les peuples en difficulté, et si la coopération internationale s'orientait davantage vers un effort commun, fraternel et désintéressé contre le sous-développement au lieu d'une lutte contre la vie, notre mère la Terre pourrait continuer à nourrir tous ses enfants pour des siècles à venir. "C'est le chemin d'une espérance de progrès, de solidarité et de paix". Pacifique EMOND, o.f.m. Montréal, le 28 juin 1975.

Un malentendu au sujet de Grosse-secours

Nous avons vu votre film "Le temps de l'Avant". Il nous a beaucoup touchés parce qu'il rejoint l'expérience que nous vivons à Grosse-secours, avec des femmes qui sont écartelées entre la poussée de la vie qu'elles portent dans leur ventre et leurs aspirations personnelles les plus vraies, les demandes de leur homme, et de leur entourage, la cruauté de la société. Vous avez particulièrement bien souligné la solitude fondamentale de la femme, qui se trouve finalement responsable d'une décision vitale. La peur, l'angoisse que vous avez montrée, elle est vraie et nous la rencontrons chez plusieurs femmes qui nous appellent.

Et fait: la sélection et la formation des bénévoles mettent l'accent sur l'accueil et le non-jugement. Nous croyons que cette affirmation est injuste, non seulement pour nous-mêmes mais surtout pour les femmes qui se gardent bien de s'adresser à notre service après une telle publicité, et qui auraient peut-être pu y trouver quelque chose de positif. Devant cette décision, la solitude de la femme est radicale, et nous ne prétendons pas nous substituer à ses forces vives. Mais plusieurs femmes qui avaient fait appel à Grosse-secours nous ont dit, après coup, comme ça leur avait fait du bien de "vider le coeur" et de "faire le tour de leur jardin" pour analyser leurs difficultés et leurs possibilités, avec une personne qui essayait de comprendre et de partager les interrogations angossantes. C'est justement l'objectif fondamental de Grosse-secours que

d'offrir à la femme enceinte en difficulté l'occasion de parler aussi longtemps qu'elle en a envie à une personne qui l'écouterait jusqu'au bout — c'est devenu rare de nos jours. Un autre atout du service est aussi l'anonymat, dont l'appelante garde le complet contrôle: dans de telles circonstances on ne peut pas toujours tout dire ce qu'on pense à nos proches, car ils sont eux-mêmes impliqués dans la situation; ce ne sont pas toutes les femmes non plus qui sont prêtes à s'adresser de but en blanc à une institution qui ouvrirait un dossier formel. Enfin, tout en étant convaincues des limites de notre travail, nous sommes aussi certaines qu'il répond à un besoin: nous avons eu 892 appels de femmes enceintes en 1974. Marie-Josée MASSICOTTE Lucie BLANCHET Suzanne PARENTEAU-CARREAU Suzanne DESMARAIS Montréal, le 20 juin 1975.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy Directeur de l'information: Jean Francoeur Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dans les ateliers situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$45 par année; six mois: \$25; À l'étranger: \$50 par année; six mois: \$28; trois mois: \$16. Éditions du samedi: \$15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1.20 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe; enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec. TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Notre rêve japonais entre deux risques?

par GEORGES VIGNY

La "troisième option", la voie canadienne marquant notre prise de conscience et la revitalisation de nos concepts en matière de politique internationale en particulier, découle en fait d'une devise inscrite dans notre géographie: d'un océan à l'autre. Faut-il souligner aussitôt qu'en dépit des phrases diplomatiques élégantes, c'est par rapport aux États-Unis que se définit cette voie-là, et la charpente qui porte toute notre nouvelle stratégie se ramène à ce mot qui dit tout: diversification.

D'un océan à l'autre signifie, en l'occurrence, accent atlantique et, en particulier le Marché commun européen avec un lien contractuel en cours de négociation, et accent pacifique avec, en particulier, le Japon.

Ce virage de notre diplomatie a été mis en évidence à partir du 23 juin écoulé, avec les travaux, à Tokyo, de la septième réunion du comité ministériel Canada-Japon, dans la foulée du sommet Trudeau-Tanaka Tanaka coulé, cette session a permis de confirmer avec la nouvelle équipe dirigeante japonaise la nécessité de renforcer et de généraliser la coopération entre deux pays.

Coopération inéluctable?

Menée par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Allan MacEachen, la délégation canadienne comprenait le président du Conseil du trésor, Jean Chrétien, le ministre de l'énergie et des ressources naturelles, Donald Macdonald, le ministre de l'Industrie et du commerce, Alastair Gillespie, et le ministre de l'Agriculture, Eugene Whelan, auxquels s'est joint l'ambassadeur du Canada à Tokyo, Ross Campbell. L'importance de la délégation dit assez tout ce que le Canada attend de cette coopération et indique, par les ministres représentés, les aspects que cette coopération est appelée à revêtir. Car si l'an dernier nos exportations vers le Japon ont totalisé 2,2 milliards et nos importations 1,4 milliard, faisant de Tokyo notre deuxième partenaire commercial, il reste encore à définir cette coopération.

Au premier titre, et M. MacEachen l'a bien souligné dans une conférence donnée devant les représentants de la grande presse japonaise, l'effort devra porter au niveau des mentalités car si, les gouvernements, nourris à l'expérience des crises mondiales en cascade et pris

dans l'angoisse de l'après-Vietnam, ont conscience de leurs éventuels apports réciproques, c'est toute une fausse conception qu'il y a lieu de corriger dans les attentes mutuelles de peuple à peuple et, pourquoi ne pas le dire, de dirigeants d'entreprises à dirigeants d'entreprises. Car si le Japon n'est pas un pays de Cocagne, le Canada n'est pas non plus un simple pourvoyeur de blé et de bois, et si le Japon a beaucoup à prendre, il faut savoir que le Canada n'est pas disposé à donner sans discernement. La prise de conscience quant aux possibilités des investissements japonais au Canada va de pair, ou devrait aller de pair, avec une prise de conscience des possibilités technologiques canadiennes qui lui imposent de ne pas galvauder ses matières premières et de tamiser, de ce fait, les capitaux destinés à s'implanter chez nous. Il est curieux de noter ici que les deux pays se rencontrent en ayant bouclé des cycles opposés, le Japon mettant fin à son protectionnisme et le Canada cherchant à se protéger... Le moment politique privilégié, alors que la crise de l'énergie a gravement atteint l'économie japonaise tributaire de ses importations de pétrole, fait que, tout en restant sous le "parapluie américain", les deux pays cherchent aujourd'hui à y voir un élément de plus dans leur rapprochement. Mais le fait est que le développement technologique du Japon est supérieur au nôtre, et il nous faut éviter d'être pour son économie ce qu'est le tiers monde pour certains pays industrialisés... A notre point de vue, c'est là que réside le noeud du problème, et c'est ce qui explique qu'encore aujourd'hui, comme le souligne le communiqué conjoint, on doit procéder "le plus tôt possible à l'identification des secteurs économiques du Japon et du Canada qui seraient susceptibles d'augmenter les occasions de coopération économique au bénéfice des deux pays".

Cette "identification des secteurs" encore à faire dit assez le chemin à parcourir... Réticence japonaise Cette coopération, bien sûr, pourra passer par des secteurs industriels et tous les secteurs primaires, les investissements, les secteurs scientifiques et technologiques, et les approvisionnements. Elle passera par l'avionnerie et la pâte à papier, par le nucléaire et

Réticence japonaise

par le culturel... De même, nos deux pays se proposent de tenir un langage semblable lors des grandes négociations mondiales tant sur l'énergie que les matières premières, encore qu'on ne dise pas clairement en quoi consiste pour chacun l'ordre économique nouveau dont la préoccupation est présente auprès de chacune des délégations. Mais à l'état de sous-entendu dans le communiqué conjoint et à l'état d'affirmation dans les entrefilets de la presse japonaise consacrés aux négociations ministérielles, une certaine réticence est décelable du côté japonais, qui ne tient pas seulement à l'irritation devant nos législations anti-dumping. C'est un peu comme si le Canada était parti un peu trop vite vers le Japon et que celui-ci avait des problèmes au "décollage". Même notre filière Canu, qui vaudra à certains pays de n'avoir pas "à réinventer la roue" — comme dirait M. Trudeau —, si elle est jugée intéressante, pose aux yeux des Japonais, marqués dans leur chair par tout ce qui est atomique, des problèmes d'ordre sécuritaire. Nos schistes bitumineux et nos sables asphaltiques, qui pourtant répondraient aux particularismes japonais quant aux approvisionnements en énergie, ne les emballent pas outre mesure, Tokyo étant soucieux d'investir dans la mesure où prioritairement seront assurés ses propres besoins. Le Canada insiste sur nos possibilités industrielles et sur notre souci de vendre des produits semi-finis, et les Japonais insistent sur une régularisation de nos fournitures en matière première. Un dialogue de sourds qui vaut aux Canadiens de plaider en faveur de ses produits manufacturés, devant une clientèle intéressée à nos seuls produits alimentaires et à nos matières premières. Pourtant, le côté canadien n'a pas manqué d'insister que la modification de notre politique touchant toute la gamme de l'économie, nous pousse, dans notre souci de nous rendre moins dépendants des investissements américains, dans les bras du Japon. Notre souci de subvenir prioritairement à nos besoins est en contradiction flagrante avec la priorité japonaise qui met l'accent non sur des dividendes mais sur la régularité des fournitures que ses investissements auraient mises en valeur. Il n'est pas un secret que nos exportations vers le Japon diminuent parallèlement à l'accroissement de nos im-

Voir page 6: Réve

des idées

des événements

des hommes

Après la journée d'étude des gardiens de pénitenciers

Dix raisons pour douter de l'efficacité de la peine de mort

par ANDRÉ NORMANDEAU

Monsieur le directeur, Je tiens à appuyer votre éditorial du 30 juin 1975 sur l'irréversibilité de l'ultimatum des gardiens de pénitenciers ainsi que votre bloc-note du 3 juillet 1975 sur la nécessité d'une amélioration radicale des conditions de travail et de vie dans les pénitenciers afin de mieux protéger les employés.

Comme vous le signalez, il n'y a pas d'augmentation effarante des meurtres de policiers et de gardiens de pénitenciers au Canada, et le rétablissement de la peine de mort n'a pas le pouvoir magique de prévenir la multiplication de tels crimes, pas plus que des homicides commis contre les autres catégories de citoyens, puisqu'il n'existe pratiquement aucun lien entre la montée ou la baisse des taux de meurtres et le maintien (partiel ou complet) ou l'abolition (partielle ou complète) de la peine de mort.

Tout a été écrit sur le sujet au Canada depuis une dizaine d'années et il me semble inutile de reprendre encore une fois les statistiques et les résultats des recherches.

Ceci étant dit, puisque le débat sur la peine de mort a repris de plus belle, non seulement par l'intervention des gardiens de pénitenciers (fédéraux) et de prisons (provinciales), mais également par les déclarations récentes des associations de policiers du Canada, du Québec et de la Communauté Urbaine de Montréal, qu'il nous soit permis de résumer de nouveau la position des criminologues sous la forme des dix constatations suivantes.

Aucun lien entre la suspension de la peine de mort et l'accroissement des homicides

1) Si l'augmentation de l'homicide était due uniquement à la suspension de la peine capitale, seul ce délit serait en progression. Les autres actes de

violence non touchés par des changements de peine ne devraient avoir connu aucune augmentation, ou au moins une augmentation moins élevée que l'homicide criminel. Les données démontrent clairement que tel n'est pas le cas. En réalité, l'augmentation de l'homicide criminel est la plus faible de tous les crimes de violence étudiés, de sorte que l'augmentation ne saurait être attribuée ni reliée d'aucune façon à la suspension de la peine capitale. L'examen des caractéristiques générales des crimes de violence au Canada révèle une tendance ascendante de ce type de criminalité ces dernières années. L'augmentation de l'homicide criminel s'inscrit dans le cadre d'une augmentation générale de la violence criminelle et on peut affirmer sans trop risquer de se tromper que l'augmentation aurait eu lieu de toute façon, même sans la suspension de la peine capitale.

2) Si l'augmentation de l'homicide criminel était due à la suspension de la peine capitale, la tendance devrait avoir commencé à se manifester de façon évidente et constante au moment où se répandait la nouvelle de la suspension de fait (1963-67), et s'être accélérée au moment de la suspension de droit (1968-75). Les données indiquent qu'il n'en a pas été ainsi. Même si le taux de l'homicide criminel en 1975 marque une augmentation par rapport à 1962, l'homicide au Canada comme dans les diverses provinces se caractérise nettement par l'absence de toute tendance constante.

3) Les années au cours desquelles la peine capitale a fait l'objet d'une suspension de fait n'indiquent aucune augmentation (sauf 1967) de l'homicide criminel par rapport à 1962. De plus, dans plusieurs provinces canadiennes, la première année de suspension de droit (1968) n'a pas été marquée d'une augmentation du taux de l'homicide criminel par rapport à l'an-

■ L'auteur de cet article est directeur de l'École de criminologie de l'université de Montréal. À titre de spécialiste engagé dans ces questions, M. Normandeau suit de très près le débat sur la peine de mort, que viennent de ranimer trois meurtres commis en moins de deux mois au Québec contre des gardiens de prison. Sous la forme d'une lettre ouverte au directeur du Devoir, faisant suite à un article paru dans Le Devoir du 30 juin sous la signature de ce dernier, M. Normandeau expose les grandes raisons qui obligent, du point de vue scientifique, à douter de l'efficacité de la peine de mort comme moyen d'enrayer la progression de la criminalité.



née précédente: elle a plutôt été marquée par une diminution du taux ou l'absence de tout changement.

Dans quatre provinces, soit l'Ontario, la Nouvelle Écosse, la Saskatchewan et l'Alberta, les taux des homicides criminels ont décliné après la suspension de droit de la peine capitale. Cela indique de façon éloquent que l'absence d'un lien entre la suspension et l'accroissement global de l'homicide.

Pourquoi ces différences entre les dix provinces?

4) Si l'augmentation de l'homicide criminel était attribuable à la suspension de la peine capitale, le taux d'augmentation devrait être identique ou tout au moins semblable dans les différentes provinces. La suspension de la peine capitale constitue une variable indépendante, et devrait partant influencer de la même façon dans toutes les provinces sur les différents taux des homicides. En d'autres termes, si l'augmentation des taux était reliée à la suspension, le pourcentage de l'augmentation ne devrait pas varier tellement d'une province à l'autre. Les données établissent une fois de plus que tel n'est pas le cas. En réalité, l'augmentation de l'homicide criminel au cours de dix dernières années a été très variable d'une province à l'autre, car elle a varié de 5.1% en Colombie-Britannique, à 82.4% en Alberta.

Ceci, une fois de plus, indique hors de tout doute que l'augmentation ne peut être attribuée à un facteur unique ou à une seule variable comme la suspension de la peine capitale.

5) Si la suspension ou l'abolition de la peine capitale conduit à une augmentation de l'homicide criminel, cela se serait reflété nécessairement dans le

taux des homicides en Ontario, qui est la plus peuplée, la plus urbanisée et la plus industrialisée des provinces du Canada. Les données indiquent là encore que ce n'est pas le cas. Le taux des homicides criminels en Ontario n'a pas varié depuis la suspension de droit, en 1968. Si la suspension de la peine capitale n'a pas influencé le taux des homicides dans la province qui groupe le quart de la population canadienne, peut-on soutenir qu'elle a influencé le taux dans les autres provinces?

Le suicide augmente plus vite que l'homicide

6) Il y a de bonnes raisons de croire que l'homicide et le suicide sont des phénomènes complémentaires qui sont influencés par les mêmes facteurs. Cela explique pourquoi la relation entre l'un et l'autre demeure sensiblement constante d'une année à l'autre dans un pays donné. Si la suspension ou l'abolition de la peine capitale conduisait à une augmentation de l'homicide criminel, elle tendrait à renverser l'équilibre entre ces deux phénomènes sociaux puisque l'augmentation de l'homicide serait nécessairement plus élevée que celle du suicide. Les données indiquent encore que ce n'est pas le cas. A vrai dire, l'augmentation du suicide au cours des dernières années a été plus élevée que celle de l'homicide et, même si la relation entre les deux n'a pas changé de façon remarquable, le léger changement a été en faveur de l'homicide.

7) Si l'augmentation de l'homicide criminel était due à la suspension de la peine capitale, les catégories de meurtre pour lesquelles cette peine a été retenue ne devraient pas connaître d'augmentation. Elles devraient indiquer, au contraire, une diminution ou tout au moins une absence de

changement. Puisque le meurtre d'un policier est encore, selon la loi, passible de mort, on devrait s'attendre que cette catégorie ne soit pas touchée, à supposer que l'augmentation des autres genres d'homicides soit attribuable à la suspension de la peine capitale. Les données indiquent que ce n'est pas le cas. Le plus grand nombre de meurtres de policiers remonte à une époque où la peine capitale était en vigueur et au cours d'une année marquée par l'exécution de deux meurtriers (1962). L'existence de la peine capitale n'a pas empêché que onze policiers soient abattus cette année-là.

8) Avant la suspension de la peine capitale, la probabilité qu'elle soit appliquée au Canada était tellement faible que l'effet intimidant présumé ne pouvait pas être grandement influencé par la suspension subséquente. Les données indiquent qu'au cours des années antérieures à la suspension de fait de la peine de mort la probabilité qu'un meurtrier soit pendu pour son crime était de moins de une contre dix. Une probabilité si faible est susceptible d'éliminer tout effet intimidant qui pourrait avoir la peine capitale. Si on en vient à la suspension de droit ou à l'a-

bolition, la situation ne peut se modifier de façon marquée. Si la suspension est suivie d'une augmentation de l'homicide, il faut en chercher ailleurs les causes.

L'homicide dans son vrai contexte

9) Les grandes différences dans les taux des homicides entre les provinces démontrent que les homicides ne peuvent être reliés nettement à un seul facteur en particulier, mais résultent plutôt d'un ensemble de facteurs qui constituent la situation globale. L'homicide (qu'il s'agisse du meurtre ou de l'homicide involontaire coupable) semble être la conclusion logique d'une chaîne de circonstances, d'expériences et d'événements qui débouchent naturellement pour le criminel sur un crime qui peut être passible d'emprisonnement ou de mort. Il s'ensuit que la peine capitale ne peut avoir un effet marqué sur le comportement homicide puisqu'elle joue un rôle si peu important (à supposer même qu'elle en joue un) dans l'ensemble de la situation. En réalité, elle est d'application tellement éloignée, et, au moment où se commet l'homicide, elle a si peu de conséquence

qu'elle n'intervient pas du tout dans la situation.

10) Les données indiquent clairement que l'homicide criminel n'est pas un phénomène isolé mais fait partie intégrante de la criminalité de violence. Les provinces qui ont des taux de crimes de violence élevés ont des taux d'homicides criminels élevés, et les provinces qui ont des taux de crimes de violence peu élevés ont des taux d'homicides peu élevés; cela indique, ici encore, que le taux des homicides est influencé par les mêmes facteurs sociaux qui agissent sur les autres actes de violence. Seuls des changements dans ces facteurs peuvent produire des changements considérables dans le taux des homicides. Des changements dans les peines ne peuvent avoir qu'un effet négligeable sur le taux, à supposer même qu'ils en aient un.

ne peut non plus être certain, lorsqu'elle est abolie, que le taux des homicides aurait été plus bas si on l'avait conservée. Mais, sur la foi de l'expérience du grand nombre de pays qui ont suspendu ou aboli la peine capitale l'on peut être convaincu que cette "protection cachée" n'est pas vraisemblable.

C) La croyance qu'ont le public, les policiers et les gardiens de prisons de la meilleure protection assurée par la peine capitale n'est pas confirmée par les faits. De telles croyances, populaires mais non fondées, constituent sans nul doute un facteur important dans toute prise de décision au sujet de la peine capitale. Toutefois, même si l'on présume que l'opinion publique est en faveur de la peine capitale, ce n'est pas là un argument concluant en faveur de son rétablissement. A moins que l'opinion publique ne soit bien informée et ne s'appuie sur les arguments rationnels, l'existence d'un opinion publique fortement en faveur de la peine capitale peut être une raison de retenir la peine du point de vue strictement politique, mais ce ne peut jamais être une justification rationnelle en faveur de la rétention.

Quand l'opinion publique n'est ni informée ni clairement établie, la justification sociale d'une mesure législative proposée doit être déterminée par des considérations autres que la croyance du public à la justification de la mesure en question.

Dans cette perspective, nous reconnaissons le courage politique de Warren Allmand, Solliciteur général du Canada, qui s'appare à déposer en septembre 1975 un nouveau projet de loi qui, noir sur blanc, abolirait la peine de mort dans tous les cas de meurtres, sans exception, même si ce projet sera probablement accompagné, et à juste titre, de réformes correctionnelles visant à mieux protéger les gardiens de pénitenciers et de prisons.

Une croyance qui n'est pas confirmée par les faits

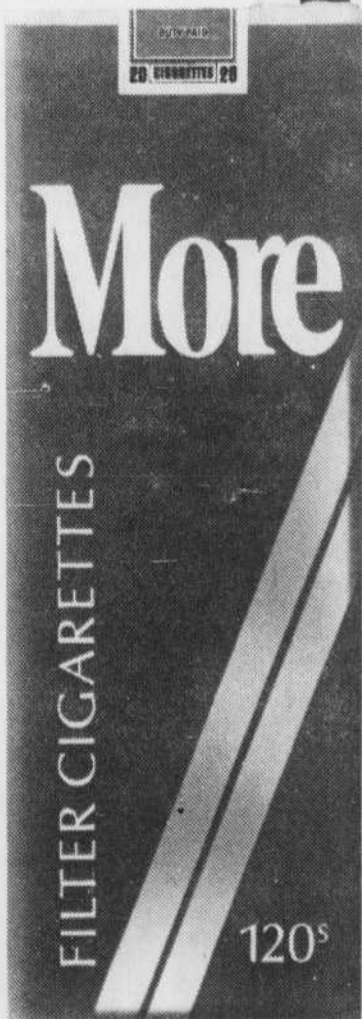
Voilà les raisons qui nous permettent maintenant de tirer quelques conclusions finales:

A) Les provinces canadiennes ont des taux d'homicides qui semblent indiquer leur conditionnement par des facteurs autres que la peine capitale. La meilleure prévention pourrait venir non pas du rétablissement de la peine capitale, mais de la diminution des situations sociales qui incitent ou conduisent à l'homicide et à la violence.

B) L'impossibilité d'isoler l'influence de la peine capitale des autres facteurs sociaux qui peuvent influencer sur le taux des meurtres rend impossible le calcul de la marge possible des vies sauvées par la rétention de la peine capitale dans l'un ou l'autre des pays du monde. Puisque personne ne peut jamais savoir quel est le succès possible de la peine capitale comme moyen intimidant alors qu'elle est en vigueur, personne

Pourquoi pas More?

Elle est plus longue. Plus mince. Plus lente à griller. Facile à aspirer. C'est la nouvelle cigarette brune.



L'authentique cigarette 120mm. Régulière et Menthol

Avs. Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage — éviter d'inhaler. Régulière et Menthol: 21mg de "goudron", 1.6mg de nicotine.

Les Communes et la peine de mort

Les commutations depuis 1968: six cas ou onze?

■ Dans le cadre du débat autour de la peine de mort qu'ont ranimé le meurtre du gardien Paul Gosselin et la journée d'études des gardiens de pénitenciers, un bref échange a eu lieu aux Communes le 2 juillet entre M. John Diefenbaker et le Solliciteur général, M. Warren Allmand. Voici, un texte, les propos échangés entre MM. Diefenbaker et Allmand.

— J.G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. En répondant tout à l'heure à un député, le ministre a déclaré que pour les six cas où la commutation de la peine capitale avait été accordée depuis 1968, la clémence avait été recommandée cinq fois. En ce moment où le moral de la police et celui des services connexes est très bas, on a trop tendance à oublier que le Parlement ne peut pas contrecarrer le droit qu'à la reine en conseil d'accorder des mesures de clémence. Pourtant cette réponse m'a quelque peu surpris. Dans combien de ces six cas le jury a-t-il recommandé le recours en grâce?

— Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà dit que dans cinq

des six cas où il avait eu commutation de la peine capitale depuis 1968, le recours en grâce avait été recommandé cinq fois. Pour la seule cause où j'ai eu affaire et qui date d'environ un an, le recours en grâce avait été recommandé.

— M. Diefenbaker: le ministre a choisi de prendre l'exemple de six cas. Il peut tout de même nous dire si pour les cinq autres cas, le jury avait recommandé le recours en grâce.

— M. Allmand: Monsieur l'Orateur, le très honorable député se méprend sur ce que j'ai dit. J'ai dit que depuis 1968, il n'y avait eu que six demandes de recours en grâce, et que dans cinq de ces six cas, le recours en grâce avait été recommandé.

— M. Allmand: Par le jury. Dans cinq des six cas, les jurés ont recommandé le recours en grâce. Il n'y en a pas eu dans le sixième, mais je ne faisais pas alors partie du cabinet, et je ne sais pas pour quel motif la sentence a été commuée.

— M. Diefenbaker: Je ne pense pas que la réponse soit exacte. Vous feriez mieux de vous renseigner.

la parole du jour

"Malheur à ceux qui ajoutent maison à maison et joignent champ à champ, au point de prendre toute la place et de rester les seuls habitants du pays" — Isaïe 5,8.

"Quelques mouches mortes gâtent une coupe d'huile parfumée. Inconscience pèse plus qu'honneur et sagesse!" — Qohélet 10,1 (troisième siècle avant JC).

La formation des criminologues à l'UdeM

■ Dans l'article du directeur du Devoir auquel il répond dans cette page, M. André Normandeau a noté une allusion quelque peu piquante à l'endroit des diplômés en criminologie qui auraient une connaissance plus livresque que concrète du crime. Il apporte les précisions suivantes sur la formation donnée aux étudiants en criminologie à l'université de Montréal.

"Je vous signale que votre allusion en éditorial, aux "connaissances livresques de plus d'un diplômé en criminologie qui n'a jamais connu le crime qu'à travers une paire de pincettes raffinées" me semble relever d'une carence de votre information au sujet des études de nos étudiants. En effet, tous nos étudiants sans exception doivent accomplir des stages pratiques sur le terrain pendant leurs études. Quarante-vingt-cinq pour cent (95%) de ces stages mettent nos étudiants en confrontation directe avec les clients (prévenus, probationnaires, détenus ou libérés conditionnelles) du système de justice en matière criminelle et pénale. De plus, quatre-vingt pour cent (80%) de nos diplômés travaillent professionnellement par la suite dans des services où ils maintiennent des contrats directs avec lesdits clients. Si la paire de pincettes est raffinée, le raffinement n'est pas dans le seul sens livresque ou intellectuel dont vous qualifiez nos diplômés, mais également dans une juste intégration des connaissances scientifiques à la lumière d'une mise en situation clinique et concrète "sur le plancher des vaches."

A.N.

Centre de lecture rapide

Cours intensif en juillet. Deux soirs par semaine. Prés de l'Univ. de Montréal. A prix d'étudiants.

Renseignements et inscriptions.

Tél.: 681-4545 **Début ce soir**

Campeurs et Pêcheurs BONNE NOUVELLE!

La nourriture déshydratée est idéale pour les randonnées dans la nature — c'est léger, bon au goût, facile à préparer, nourrissant et ça ne se gâte pas comme les aliments frais.

La plupart des boîtes, une fois ouvertes peuvent être conservées un an! Nous offrons 75 différentes sortes de protéines, fruits, légumes et produits laitiers.

READY RESERVE FOODS

5795 rue Sherbrooke Ouest, Montréal

486-7333

Et voici More.

L'authentique cigarette 120mm.



Au delà de 50% de "bouffées" de plus qu'une cigarette King Size. Mais pas plus chère pour autant.

Avs. Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage — éviter d'inhaler. Régulière et Menthol: 21mg de "goudron", 1.6mg de nicotine.

suites de la première page

ÉVITEZ

rues Amherst et Ontario. La norme maximum acceptable est de 30 parties par million par heure ou de 13 parties par million par huit heures. Ces normes ne furent jamais dépassées au poste de la rue Amherst, et la norme de huit heures fut dépassée 55 fois au poste Eaton. A cet endroit, les mois les plus critiques furent août, septembre, octobre, novembre et décembre.

L'ozone, le monoxyde et le bioxyde d'azote sont trois polluants contribuant au "smog" photochimique. Dans le cas de l'ozone, l'objectif de qualité de l'air a été dépassé 32 fois durant l'année en ce qui a trait aux périodes de 24 heures.

Quant au sulfure d'hydrogène, ce gaz qui a une odeur d'œufs pourris, il est analysé dans les secteurs du parc Jarry, du Jardin botanique, et à Pointe-aux-Trembles. Ce gaz est surtout une nuisance olfactive. Seul le poste d'échantillonnage de Pointe-aux-Trembles en a décelé des concentrations pouvant causer des nuisances temporaires.

SMALLWOOD

Les conservateurs de M. Frank Moores détiennent actuellement le pouvoir à Terre-Neuve, avec 32 sièges. Les libéraux n'en ont que sept et il y a deux sièges libres. C'est aux mains de M. Moores que M. Smallwood a connu sa première défaite politique, en octobre 1971. Il avait été élu chef du parti libéral treize ans en 1946 et avait régné sur la province sans connaître de défaite avant cette date.

Quelque temps après, il abandonna le leadership du parti libéral pour se consacrer à des travaux personnels. Samedi, M. Smallwood a exprimé l'espoir que son successeur à la tête du parti libéral, M. Edward Roberts, se joindra au Parti libéral réformiste de Terre-Neuve et du Labrador. "S'il ne se joint pas à nous, a-t-il cependant ajouté, d'autres viendront".

C'est M. Smallwood qui avait proposé, en 1946, que Terre-Neuve, alors colonie britannique, se joigne à la Confédération canadienne.

UN "WAFFLE"

n'en ont été que plus vivement ressenties. "Être féministe à l'intérieur du NPD, c'est adopter une ligne politique socialiste." de clamer bien haut Mme Brown. Aussi est-elle la candidate la plus à gauche de ce congrès au leadership. Mais le clivage est trop profond entre les tenants du "welfare state", représentés par les éléments syndicalistes du parti, et les avocats d'une socialisme qui redonnerait aux travailleurs le contrôle sur leur moyen de production.

Le mot cruel de M. Trudeau à l'endroit du NPD est encore de mise: "Ce sont des libéraux pressés!"

Tout le mouvement du caucus féminin et nombre de députés de comité tentent d'aller au-delà de cette mentalité réformatrice et d'insuffler dans le parti des idées qui renforceraient la cohérence idéologique du parti. Mais ici à Winnipeg, l'électoratisme n'est pas un vain mot d'autant plus que les trois premiers ministres des provinces néo-démocrates, MM Barrett, Balkeney et Schreyer sillonnent le plancher sans arrêt.

La victoire mitigée du gouvernement Balkeney en Saskatchewan et l'élection prochaine d'un nouveau parlement à Victoria incitent à la prudence.

Quant à la nouvelle présidente du conseil fédéral du NPD, instance suprême entre les congrès, elle accepte les règles de jeu définies par le parti. "Je n'ai pas l'intention de faire de grands discours, je n'ai pas le charisme politique pour ce rôle; je vais plutôt adapter ma personnalité à ma nouvelle fonction et mettre mes talents d'organisateur au service du parti," déclare Mme Nash.

"Bien sûr que je suis une féministe, bien sûr que je suis pour le salaire égal, bien sûr que je suis pour les garderies... mais je crois aussi que les femmes sont douées pour remplir certains rôles dans un parti politique: l'organisation à la base en est un."

Cette femme d'une quarantaine d'an-

la météo

Le temps ensoleillé et chaud persiste sauf dans le Bas-Saint-Laurent où les températures sont voisines de la normale. Une bande nuageuse s'étendant de la baie James à l'extrême-nord du Nouveau-Québec glisse vers le sud. Quelques averses ou orages et un refroidissement accompagnent cette bande nuageuse qui traversera les régions en bordure du Saint-Laurent dans la nuit.

Régions de Chibougamau, Abitibi: Averses ou orages possibles ce matin. Le ciel se dégagera en fin de journée. Maximum de 26. Aperçu pour demain: généralement ensoleillé.

Régions de Pontiac-Témiscamingue, Haute-Mauricie, Lac Saint-Jean, Nord des Laurentides: passages nuageux et risque d'orages surtout en fin de journée. Maximum de 26 à 28. Aperçu pour demain: généralement ensoleillé.

Régions du Sud des Laurentides, de l'Outaouais, Montréal, Cantons de l'Est, Québec, Trois-Rivières: ensoleillé avec en fin de journée des passages nuageux et un risque d'orages. Maximum de 28 à 30. Aperçu pour demain: ensoleillé avec des passages nuageux.

Régions de Baie-Comeau, Sept-Îles: brouillard se formant au matin. Ensoleillé après la dissipation du brouillard. Passages nuageux et possibilité d'averses soir. Maximum de 26 à 22. Aperçu pour demain: plutôt nuageux.

Régions de Rimouski, Gaspésie: brouillard se dissipant dans la matinée; ensoleillé en après-midi. Maximum de 22 à 24. Aperçu pour demain: plutôt nuageux.



Mme Joyce Nash a été élue samedi à la présidence nationale du Nouveau parti démocratique. Elle est la première femme à occuper ce poste. (Téléphoto CP)

née, mère de deux enfants, vient d'une vieille famille socialiste fortement identifiée au milieu coopératif de la Colombie-Britannique. Ancienne organisatrice électorale de MM. Campbell et Douglas, cette femme dit constater "avec un pincement au cœur" le retard des femmes à accéder à la vie sociale et économique dans certaines provinces de l'Est du pays.

"Ici dans l'Ouest, les femmes ont une mentalité de pionnier et sont à l'avant-garde du changement. Dans l'Est du pays, le vieux fond conservateur et patriarcal triomphe encore. C'est pourquoi le NPD a de la difficulté à percer dans ces régions... mais nous y arriverons" dit Mme Nash.

BROADBENT

contre les empiètements libéraux à l'endroit des libertés syndicales au Québec. Il s'est quelque peu ressaisi en abordant la thèse de la planification économique dans le pays: "Si nous gaspillons nos richesses avec l'inconscience qui caractérise la société capitaliste, nous allons nous retrouver le ventre vide devant notre poste de télévision couleur!", de dire M. Harney.

"Depuis son avènement au pouvoir, de dire M. Harney, le gouvernement de M. Trudeau a plus fait que tout autre gouvernement pour morceler ce pays si bien que 30% des Québécois épousent la thèse séparatiste actuellement." Il s'est donc présenté comme étant le seul candidat capable d'établir un véritable dialogue entre les deux éternelles solitudes qui composent le Canada.

Que pouvons-nous dire de M. Campbell sans lui faire injustice. Élément détonnant chez les néo-démocrates, il allie le folklore écossais à l'idéologie vécue. Il a pris figure d'institution ou d'anachronisme se mariant dans un entrelacs d'incohérence. La tolérance est bien comme on le voit une vertu de la démocratie.

Congrès de la transition, les militants reprennent pied après l'échec de l'an dernier. Ils entendent se donner un chef sécurisant. Les chances de M. Broadbent demeurent excellentes à quelques heures du fil d'arrivée.

ARGENTINE

parti péroniste, protestant contre la décision du gouvernement de réduire de 50 pour cent les augmentations salariales, allant jusqu'à 150 pour cent, qui avaient été librement négociées.

Les demandes de démission visaient plus particulièrement deux ministres, MM. Jose Lopez Rega, aux Affaires sociales, et Celestino Rodrigo, à l'Economie. Quelques heures avant minuit, le gouvernement avait invité les dirigeants syndicaux à entamer immédiatement des négociations afin de trouver une "une solution patriotique pour la pacification du pays".

Les milieux politiques estiment que la centrale syndicale va continuer de maintenir sa pression sur le pouvoir exécutif.

Le plan d'austérité présenté samedi à la Chambre par le ministre de l'Economie avait confirmé l'hostilité des parlementaires, dont les violentes critiques mettaient en question l'existence même du gouvernement. Et les observateurs s'attendent maintenant à une modification de l'équipe au pouvoir, avant que le gouvernement ne se prononce une fois de plus sur les revendications salariales des syndicats.

Le gouvernement n'a pas indiqué quelles mesures il entend prendre contre la grève, illégale selon l'état de siège proclamé dans le pays en novembre dernier. Rien n'est venu confirmer les informations suggérant que le gouvernement pourrait décréter l'état d'urgence donnant à l'armée la responsabilité de la sécurité et l'autorisant à enrôler les grévistes dans l'armée. Les milieux diplomatiques doutent généralement que le gouvernement ait un soutien suffisant dans l'armée pour prendre cette mesure.

Dés samedi, de longues queues se sont formées devant les magasins d'alimentation. Le pain et la farine manquaient hier dans de nombreuses boutiques, tandis que les débits de tabac ne pouvaient plus offrir que quelques marques de cigarettes. La situation est particulièrement critique à Cordoba, à 800 km au nord-ouest de Buenos Aires. La ville avait été déjà paralysée par une grève déclenchée jeudi et vendredi par la direction régionale de la CGT. Les magasins qui ont rouvert leurs portes pendant le week end ont été littéralement pris d'assaut. Des ménagères en sont même venues aux mains avec

les commerçants qui avaient de leur propre initiative introduit le rationnement pour pouvoir satisfaire le plus grand nombre de clients. Ainsi le sucre était limité à un kilogramme par personne, le riz ou les pâtes à deux kilogrammes.

Cependant, la fédération CGT et les organisations péronistes de la province de San Luis ont décidé de ne pas appliquer le mot d'ordre de grève générale lancé par la direction nationale de la CGT.

Cette prise de position constitue la première opposition du mouvement lancé par le syndicat argentin. Les organisations de la province de San Luis affirment, dans un communiqué, que "des éléments subversifs et anti-nationaux prétendent profiter de la conjoncture pour faire un coup d'état".

En outre, un important dispositif de sécurité a été mis en place. Selon la presse de Buenos Aires, la police fédérale a consigné ses effectifs qui s'élevaient à 23.000 hommes pour la capitale fédérale. Onze mille agents de la préfecture navale et 12.000 membres de la gendarmerie nationale participeront également au maintien de l'ordre. Les journaux soulignent cependant, que les déplacements d'effectifs militaires ne signifient pas qu'ils seront utilisés comme forces de répression, mission qui est réservée aux organismes de sécurité dépendant du pouvoir exécutif.

Ce rapport a été soumis à la présidente en avril dernier pour "clarifier les responsabilités de certaines personnalités" dans les activités de l'AAA, tenue responsable d'au moins la moitié des quelque cinquante meurtres politiques commis en Argentine au cours des douze derniers mois, ajoute La Opinion.

L'industrie argentine est en partie paralysée depuis plus d'un semaine par des mouvements de grèves non officiels ou lancés par certains responsables locaux de la CGT.

Comme mercredi est férié en Argentine, le pays sera effectivement paralysé trois jours. Des experts économiques indépendants estiment que les grèves auront coûté jeudi prochain au pays au moins huit cents millions de dollars.

La CGT maintiendra des équipes d'entretien pour la distribution d'électricité et de gaz. Les hôpitaux assureront les urgences, mais les transports ferroviaires et routiers ne fonctionneront pas. Le personnel au sol des aéroports sera en grève mais les compagnies internationales vont tenter de maintenir leurs vols, les passagers transportant leurs bagages eux-mêmes.

Les lignes téléphoniques et télégraphiques internationales ne fonctionneront pas; en revanche des permanences assureront la transmission des informations de presse, a précisé hier un porte-parole de la compagnie publique de télécommunications Entel. Les restaurants, les bars, les cinémas et les théâtres seront fermés.

Par ailleurs, le gouvernement argentin a décidé de remettre le journaliste français Edouard Bailly entre les mains de la justice, apprend-on de source diplomatique. Le journaliste du quotidien l'Express avait été appréhendé jeudi par trois policiers argentins au moment où il transmettait de sa chambre d'hôtel un article contenant, dit-on de source journalistique, des références personnelles insultantes pour de hautes personnalités politiques d'Argentine.

GRENADÉ

qui se trouvaient à proximité. Cette catastrophe, qui s'est produite dans un camp moujahidien près du village de Nabi Sbat, non loin de Baalbeck, témoigne de l'organisation et de la vie des nombreuses milices armées au Liban, dont plusieurs ont été engagées dans les combats de la dernière semaine à Beyrouth.

Au cours de ces combats, l'imam Sadr avait observé une grève de la faim pour appuyer la formation d'un nouveau gouvernement et pour protester contre l'état de violence. Après avoir mis fin à son action cinq jours plus tard, l'imam est intervenu pour stopper des combats au nord-est du pays, où des musulmans chiites avaient attaqué le village chrétien d'Al-Kaa.

Aussitôt après l'explosion, des hélicoptères de l'armée libanaise ont été appelés pour évacuer les blessés jusqu'à la route nationale Baalbeck-Zahlé. Des ambulances

Bourassa

Les ballons du PQ sur la baie James se dégonflent tous

Pour le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, la position du Parti québécois à l'égard du développement de la baie James est "hargneuse, partisane et anti-québécoise".

C'est ce qu'il a affirmé hier à la radio, au cours d'une émission d'affaires publiques, en soulignant que les ballons qu'avait lancés le Parti québécois au sujet des coûts des travaux de la baie James se dégonflaient les uns après les autres.

M. Bourassa faisait allusion aux audiences de la Commission des richesses naturelles, au cours desquelles le projet de la baie James a été passé au crible. "Cette question de la baie James, que l'on politise à l'extrême, doit être située dans un contexte réaliste, a souligné M. Bourassa. Il y a eu des augmentations de coûts dans tous les travaux de construction au monde. Je ne vois pas pourquoi la baie James aurait fait exception".

Or, a poursuivi le premier ministre, certains journaux ont prétendu, à la suite d'affirmations gratuites du PQ, que le coût des travaux de la baie James était rendu à 15 milliards de dollars. La Commission des richesses naturelles a cependant permis de démontrer qu'il n'y avait pas de changement, en tenant compte des données actuelles, quant à l'estimation de 11,9 milliards.

M. Bourassa a tenu à souligner d'autre part que la hausse de 10% des coûts de l'électricité réclamée par l'Hydro-Québec était raisonnable, et tout compte fait bien moins élevée que dans les autres provinces du Canada, où elle se chiffre par 30% en Ontario, par exemple, tandis qu'en Colombie-Britannique, dans certains secteurs, la hausse demandée était de 70%, et de 60% dans certaines régions des Etats-Unis qui utilisent l'énergie nucléaire.

"Au Québec, si nous avons également des hausses à cause de l'inflation et de l'augmentation des différents coûts, ces hausses, grâce à l'hydraulique, sont considérablement inférieures à celles des autres régions de l'Amérique du nord", a souligné M. Bourassa.

M. Bourassa a déploré la position "hargneuse, partisane et anti-québécoise" dans laquelle le PQ semble vouloir se cantonner. "L'opposition lance toutes sortes de ballons sur les questions énergétiques, mais lorsque vient le moment de questionner les gens de l'Hydro-Québec, elle n'a plus de questions".

"C'était la même chose pendant les crédits. On lance toutes sortes d'accusations à l'Assemblée nationale ou dans des as-

semblées politiques, puis au moment de discuter concrètement de ces accusations, au moment de présenter des faits, au moment d'agir sérieusement, on s'abstient et on reste silencieux".

Revenant sur la question de la baie James, le premier ministre a vanté les avantages de l'hydraulique sur les autres modes de production d'électricité, du nucléaire notamment.

"Il n'y a personne de sérieux en ce com-
ment qui va favoriser le nucléaire au

détriment de l'hydraulique. Je crois que nous avons un immense privilège au Québec en étant détenteurs de ces ressources hydrauliques. Tous les experts avec qui j'en ai discuté à l'étranger estiment que le Québec est extrêmement privilégié d'avoir ces ressources hydrauliques parce que leur mise en valeur coûte moins cher, crée moins de problèmes écologiques et apporte plus de retombées économiques aux territoires touchés", a conclu M. Bourassa.

Poniatowski se félicite des programmes sur l'usage du français dans les milieux de travail

M. Michel Poniatowski a terminé hier sa tournée au Québec par une visite au Centre de diffusion de la documentation technique et scientifique en français, Informatech France-Québec; en compagnie du ministre de l'Éducation, M. François Cloutier.

À l'issue du séjour officiel du ministre d'État et ministre de l'Intérieur de France, le ministère des Affaires intergouvernementales et le consulat de France au Québec ont émis un communiqué conjoint faisant état des rencontres qu'il a eues avec ses interlocuteurs québécois.

On y souligne notamment qu'en ce qui concerne les initiatives du gouvernement du Québec pour généraliser l'usage de la langue française particulièrement dans les milieux de travail, M. Poniatowski s'est félicité du déroulement des programmes en cours de réalisation entre la France et le Québec qui pourront être développés dans de nouveaux secteurs, par exemple ceux concernant les collectivités locales.

Il fut convenu, ajoute le communiqué officiel, qu'on ferait ensemble le point au terme de la phase expérimentale du programme.

Au chapitre des communications, M. Poniatowski s'est réjoui de la conclusion prochaine d'une entente relative à l'échange de programmes de radio et de télévision entre la France et le Québec. La question de l'utilisation du satellite Symphonie a également été évoquée.

Les entretiens entre MM. Poniatowski, Bourassa et Gérard-D. Lévesque ont permis de constater un accord complet entre les deux gouvernements pour maintenir et développer des échanges de vue directs et une coopération privilégiée entre les gouvernements français et québécois. Il a été convenu que ces relations directes et privilégiées seront encore accrues.

Par ailleurs, cette visite a permis de faire le point sur la mise en oeuvre déjà profondément engagée des décisions arrêtées entre les deux gouvernements au terme de la visite en France du premier

ministre du Québec, en décembre dernier.

"Il est apparu dit à ce sujet le communiqué conjoint, que des progrès considérables ont eu lieu, particulièrement dans les secteurs de la coopération industrielle, de la diffusion de la langue française, du perfectionnement des maîtres de l'enseignement technique et professionnel, des communications et enfin de l'accroissement de la mobilité de la main-d'oeuvre entre les deux pays".

M. Poniatowski s'est dit préoccupé de stimuler l'accroissement de la coopération économique entre la France et le Québec: il a notamment souligné l'importance pour la France de la récente visite au Québec du ministre français du Commerce extérieur, M. Norbert Segard; et de la mise en route du comité franco-québécois de coopération industrielle.

Le ministre de l'Intérieur a en outre indiqué que dans ce cadre un effort particulier sera fait pour inciter les entreprises françaises à investir au Québec dans les secteurs des mines, de l'énergie, du transport et de la chimie.

Au cours de sa rencontre avec le ministre des Affaires municipales, M. Victor Goldbloom, M. Poniatowski a abordé la question de l'organisation et du fonctionnement des administrations locales dans les deux pays de même que celle du système québécois des communautés urbaines et celle aussi de la régionalisation du transport urbain.

Avec M. Gérard-D. Lévesque, le ministre français a également discuté des expériences françaises et québécoises de planification et d'aménagement du territoire.

Dans tous ces domaines, souligne le communiqué: "il fut convenu qu'on examinerait ensemble par la suite les possibilités d'accroître les échanges et que dans cette perspective des programmes seraient soumis aux prochaines réunions de la Commission permanente de coopération franco-québécoise et de la Commission mixte Actim — ministères des affaires intergouvernementales."

7 juillet par la Presse Canadienne Sir Thomas More, qui fut le principal ministre de Henry VIII, était exécuté pour trahison il y a 400 ans aujourd'hui en 1575-après avoir été convaincu de culpabilité grâce à de faux témoignages. Il avait refusé de prêter le serment de suprématie acceptant le monarque anglais comme chef de l'Église. Il a été canonisé en 1935. 1754 — Ouverture du King's College, à New York, avec un instructeur et huit élèves. Il devint plus tard l'Université Columbia. 1895 — La question des écoles séparées au Manitoba provoque une crise ministérielle à Ottawa. 1930 — Décès de Sir Arthur Conan Doyle, créateur de Sherlock Holmes. 1965 — Le premier ministre Pearson effectue des changements dans son cabinet à la suite du Rapport Dorion.

ces ont ensuite transporté les victimes vers les hôpitaux de la vallée de la Bekaa (Baalbeck, Zahlé et Tall Chiba). Mgr. Jean Bassoul, évêque grec-catholique de Zahlé, a lancé un appel aux jeunes gens de Zahlé pour qu'ils offrent leur sang "pour leurs frères de Baalbeck victimes de cette catastrophe". L'évêque a pris contact avec les responsables religieux chiites de la région pour organiser la collecte du sang.

L'accident s'est produit près du village d'Ain Bounaya, à une vingtaine de km de Baalbeck. Ce village se trouve dans un secteur montagneux dans une région à prédominance chiite.

Depuis les derniers événements de Beyrouth, il est clairement apparu que toutes les factions politiques disposent de milices parfois dotées d'armements lourds (mortiers, lance-roquettes). Celles-ci sont entraînées dans des camps, généralement situés loin de la capitale. C'est ainsi que les Kataëb procèdent à la formation militaire de leurs membres dans les régions boisées de Bickfaya — Metn (30 km de Beyrouth), fief électoral du président du parti, M. Pierre Gemayel. Les forces progressistes entraînent leurs hommes dans les secteurs où elles sont relativement bien implantées, au sud, autour de Saïda, et au nord, aux environs de Tripoli, notamment. Les camps de réfugiés palestiniens sont autant de camps d'entraînement potentiel pour les fedayine. Il n'est pas rare que les promeneurs du dimanche assistent, dans la banlieue de Beyrouth, à des exercices à tirs réels exécutés par les différentes organisations politiques.

Un baigneur se noie dans l'indifférence

OTTAWA (PC) — Une trentaine de personnes, la plupart des adultes, n'ont pas tenu compte des appels au secours que lançait hier un baigneur qui se noyait dans la rivière Outaouais.

Ce baigneur, Elie Abouassili, 24 ans, s'est effectivement noyé.

Moins de deux heures après qu'il eut commencé à nager en direction d'un île située à cent pieds de la rive, des plongeurs ont retiré son corps du lit de la rivière.

Il avait été pris dans un courant. Son ami, Imad Nasreddine, 19 ans, qui ne sait pas nager, a crié lui-même au secours, mais en vain.

Bombardement des camps palestiniens du Sud-Liban

SAIDA (AFP) — Des unités navales israéliennes ont bombardé au cours de la nuit des camps palestiniens de la région de Tyr (Sud-Liban), tandis que l'artillerie israélienne bombardait des zones frontalières du Sud-Liban, apprend-on ce matin à Saïda, de sources bien informées.

Des hélicoptères, dont on ignore la nationalité ont été aperçus près de Tyr. Les navires israéliens ont commencé le bombardement vers 02.00 lundi (dimanche 23h00 GMT), et ont cessé leurs tirs vers 04h00, selon les premières indications recueillies. Le feu a été particulièrement intense de 02h00 à 03h00.

Les principaux objectifs visés ont été les camps palestiniens de Rachidieh et Bourj El Chamali (près de Tyr), tous deux situés le long du littoral. Les moyens de défense palestiniens sont entrés en action, mais aucune réaction n'a encore été enregistrée de la part de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP).

A partir de 06h20, des explosions ont été entendues à quelques km au nord de Tyr, près de la localité de Kassimieh.

L'artillerie israélienne a d'autre part bombardé au cours de la nuit les secteurs frontaliers du Sud-Liban dans la région de Bint-Jbuil à une vingtaine de kilomètres du littoral.

On ignore si ces attaques ont fait des victimes. Plus de quarante mille réfugiés palestiniens vivent dans les camps de Tyr.

Le raid a commencé quelques heures après les funérailles des 13 morts de l'attentat à la bombe de vendredi, place Sion à Jérusalem. La bombe, placée dans un réfrigérateur, a également fait 78 blessés.

manche 23h00 GMT), et ont cessé leurs tirs vers 04h00, selon les premières indications recueillies. Le feu a été particulièrement intense de 02h00 à 03h00.

Les principaux objectifs visés ont été les camps palestiniens de Rachidieh et Bourj El Chamali (près de Tyr), tous deux situés le long du littoral. Les moyens de défense palestiniens sont entrés en action, mais aucune réaction n'a encore été enregistrée de la part de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP).

A partir de 06h20, des explosions ont été entendues à quelques km au nord de Tyr, près de la localité de Kassimieh.

L'artillerie israélienne a d'autre part bombardé au cours de la nuit les secteurs frontaliers du Sud-Liban dans la région de Bint-Jbuil à une vingtaine de kilomètres du littoral.

On ignore si ces attaques ont fait des victimes. Plus de quarante mille réfugiés palestiniens vivent dans les camps de Tyr.

Le raid a commencé quelques heures après les funérailles des 13 morts de l'attentat à la bombe de vendredi, place Sion à Jérusalem. La bombe, placée dans un réfrigérateur, a également fait 78 blessés.

DÉCÈS

GAUTHIER (Dr. Léon). A Acton-Vale, le 6 juillet 1975 à l'âge de 90 ans, est décédé, le docteur Léon Gauthier époux de feu Alice Daigneault. Père de Dr Guy (Lucille Jourdain), Dr Bernard (Louise Maisonneuve), Françoise, Dr Roger (Marie Dandurand), Dr Jean (Hélène Olivier), Andrée (Dr Maxime Harmel) Jacqueline (M. Yves Morissette), Jacques P.M.E., Marcel O.M.I. Les funérailles auront lieu mardi le 8 courant. Le convoi funéraire partira du salon Marcel Bouvier Lté. No 1150 rue du Marché, Acton-Vale, pour se rendre à l'église St-André où la célébration eucharistique aura lieu à 14:30 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs.

LABELLE, Louis Père. Le père Louis Labelle, capucin, est décédé le 5 juillet à l'hôpital de Chicoutimi. Il était né à Ottawa, le 12 mai 1900 et il était entré chez les Capucins, le 13 juin 1916. Il a été ordonné prêtre le 28 mars 1925. Il fut professeur, prédicateur, cure et supérieur à Pointe-aux-Trembles, Ottawa, Bathurst, Montréal, Lac-Bouchette. Le service aura lieu à LA CHAPELLE DE LA RÉPARATION (Pointe-aux-Trembles) le 8 juillet à 10h30 et l'inhumation se fera à la Crypte de La Chapelle.

60 carrés de forêt brûlée en 90 jours

QUEBEC — Le ministère des Terres et Forêts rapportait 11 incendies forestiers en activités hier soir au Québec.

Au nord de Forestville, le feu de 31 milles carrés est toujours contenu (temporairement maîtrisé). Comme deux feux mineurs situés près de Drummondville et dans le Témiscamingue.

L'incendie de la rivière Portneuf, sur la Côte-Nord, est maîtrisé pour ce bon

L'armée US recrute des criminels pour des assassinats politiques

LONDRES (AFP) — Le Sunday Times a fourni hier des précisions sur un rapport qu'un officier de marine américain, A. Thomas Narut, a présenté la semaine dernière à Oslo, au cours d'une réunion de l'OTAN, sur la façon dont l'armée américaine recrute des criminels pour leur faire exécuter des assassinats politiques.

Le dr. Narut, responsable de la section psychologique à l'hôpital de l'US-Navy à Naples, a confirmé, après la réunion d'Oslo au représentant du Sunday Times qu'à plusieurs reprises des soldats condamnés pour meurtre avaient été relâchés des prisons militaires pour suivre une formation d'"assassin professionnel".

D'abord sélectionnés en fonction de leur caractère agressif, ces hommes subissent, écrit le Sunday Times un entraînement spécial soit au laboratoire neuropsychiatrique de la marine à San Diego (Californie), soit à Naples. On les habite notamment, en leur projetant des films d'une cruauté inouïe, à faire abstraction de tout sentiment durant des scènes de violence.

Le dr. Narut a précisé que l'un des films présente à ces futurs "assassins professionnels" montrait des scènes détaillées de la circoncision d'un Africain sans anesthésie à l'aide d'un vieux couteau ébréché.

A l'issue de la projection, poursuit le journal, des questions sans rapport avec les scènes de violence sont posées aux candidats. C'est ainsi par exemple que les instructeurs demandent quelle était la couleur de la ceinture du pantalon de l'homme qui tenait le couteau.

Lorsque les futurs assassins politiques ont bien été entraînés à supporter sans broncher toute forme de violence, ils passent à la dernière phase de leur entraînement qui consiste à "déshumaniser" leur ennemi potentiel, à l'aide de projections. Des hommes politiques étrangers peuvent être ainsi présentés comme des êtres stupides, inférieurs ou nuisibles, a ajouté le dr. Narut.

Selon le dr. Narut, la formation de ces "tueurs" se fait en quelques semaines. Certains d'entre eux auraient été mutés à l'ambassade américaine à Athènes et au Proche-Orient.

Le capitaine a reçu l'ordre de "maquiller" son rapport

Encore une collision entre sous-marins soviétique et US dans les eaux russes

NEW YORK (AFP) — Le New York Times fait état hier d'une nouvelle collision entre un sous-marin soviétique et un sous-marin américain, tous deux dotés d'armes nucléaires, qui se serait produite à la fin de 1969 dans la mer de Barents, dans les eaux territoriales soviétiques.

Un incident du même ordre, qui se serait produit en mai 1974, avait été révélé jeudi par

le journal californien San Diego Evening Tribune.

Selon le New York Times, le sous-marin américain USS Gato effectuait une mission de reconnaissance dans les eaux territoriales soviétiques dans le cadre du programme "Holystone" de la marine américaine. Le quotidien new-yorkais, qui dit tenir ces informations de plusieurs membres de l'équipage du sub-

mersible, ajoute que le bâtiment se trouvait par erreur, lors de la collision, à un mille nautique de la côte soviétique. Les navires du programme "Holystone" n'étaient pas autorisés à s'approcher de plus de quatre milles de la côte soviétique, soit en dehors de la zone internationale de 3 milles reconnue par les Etats-Unis, mais bien à l'intérieur de la zone territoriale de 12 milles revendiquée par l'U-

nion soviétique.

Toujours selon ces sources, le Gato, de même que le Pintado mentionné par le San Diego Evening Tribune, était équipé d'armes nucléaires, et notamment d'un missile Subroc capable de détruire un sous-marin situé à une trentaine de milles.

Les membres de l'équipage du Gato affirment par ailleurs que le capitaine Lawrence

Burkhardt, qui commandait alors le bâtiment, aurait reçu l'ordre de préparer de faux rapports pour maquiller la collision. Le capitaine Burkhardt, qui est actuellement attaché au bureau du personnel du Pentagone, s'est toutefois refusé à tout commentaire, indique le New York Times.

L'incident rapporté le New York Times, s'est produit alors que le Gato attendait qu'un sous-marin soviétique s'engage dans la Mer Blanche. Il semble que le Gato ait dérivé jusqu'à un mille des côtes soviétiques, l'équipe chargée du sonar ayant fait une erreur d'interprétation.

Le Gato, qui naviguait à une vitesse de huit noeuds commença à dépasser le sous-marin soviétique dont la vitesse a été évaluée à environ sept noeuds. C'est alors que la collision se produisit. Selon les membres de l'équipage, le heurt ne provoqua que de légers dégâts matériels et ne fit aucun blessé. Ils n'ont pas précisé à quelle profondeur se trouvaient les deux bâtiments.

Après l'incident, le sous-marin soviétique devait faire surface, tandis que le Gato poursuivait sa route dans l'Océan Atlantique.

Le programme "Holystone", qui fut mis en place au début des années soixante, est chargé de activités d'espionnage américaines dans les eaux territoriales de l'Union soviétique et d'autres nations. Il utilise à cet effet des sous-marins équipés d'un matériel électronique hautement perfectionné.

Affaire Hills: Callaghan rencontre demain à Kinshasa le président Mobutu

LONDRES (d'après AFP et Reuter) — Le sort de M. Dennis Hills — libération ou peine de prison — ainsi que celui des quelque 700 ressortissants britanniques en Ouganda se jouera

demain en terrain neutre, au Zaïre. Le secrétaire au Foreign Office, M. James Callaghan, a en effet accepté hier l'invitation du président Mobutu Sese Seko à se rendre à Kinshasa pour discuter de l'ensemble des relations entre Londres et son ancienne colonie.

"L'affaire Hills" et ses conséquences, notamment les menaces voilées proférées par le président Amine contre les Anglais en Ouganda, ont creusé un tel fossé entre Londres et Kampala, qu'il était devenu urgent d'avoir recours à un arbitre. Le général Amine avait choisi le président Mobutu. Le gouvernement britannique a décidé d'accepter ce choix.

Missionnaires menacés d'expulsion.

LONDRES (Reuter) — Le gouvernement ougandais "tient à l'oeil" les quelque cinq cents missionnaires catholiques présents dans le pays "car ils collaborent avec les ennemis impérialistes de l'Ouganda." Un certain nombre d'autres "de ces soi-disant missionnaires seront expulsés," a annoncé hier un porte-parole du ministère de l'Intérieur, cité par la radio ougandaise.

Certains ecclésiastiques se livraient à la contrebande, a-t-il ajouté, précisant que le gouvernement de Kampala n'avait pas jusqu'à présent divulgué ce secret "en raison de son respect pour le pape" et parce que nous ne voulions pas jeter la honte sur le Vatican.

Seize missionnaires italiens ont été expulsés la semaine passée et quatre autres, qui se trouvaient à l'étranger, se sont vu interdire de regagner l'Ouganda.

Le porte-parole du ministère de l'Intérieur a formulé des critiques à l'encontre de Mgr Cypriano Kihangire, évêque de Gulu, une ville du nord de l'Ouganda. Celui-ci, qui effectuait la semaine dernière une visite à Rome, a regagné l'Ouganda d'urgence mercredi pour tenter d'empêcher l'expulsion de douze pères de la mission de Verone.

Selon le porte-parole, Mgr Ki-

Identifié par la police

Le terroriste "Carlos" a organisé des attentats à Paris et La Haye

LONDRES (d'après Reuter et AFP) — "Carlos", recherché par les polices françaises et britanniques pour le meurtre à Paris de deux inspecteurs de la DST venus l'arrêter et d'un informateur libanais, et à la suite de la découverte d'un arsenal clandestin à Londres, est un Vénézuélien de 25 ans, Ilich Ramirez Sanchez, indiquait-on hier à Londres de source proche de la police.

La police française a découvert un passeport à son véritable nom la semaine dernière en fouillant un appartement de Paris en quête de l'assassin, ajoute-t-on de même source.

Scotland Yard se refuse à confirmer officiellement l'information mais ne nie pas que "Car-

los" soit Sanchez.

Né à Caracas le 12 octobre 1949, Sanchez est le fils d'un avocat vénézuélien, proche du parti communiste, qui a baptisé ses trois fils respectivement Ilich, Vladimir et Lenine et leur fit faire leurs études secondaires en Union soviétique.

Sanchez est venu en Grande-Bretagne étudier l'anglais il y a cinq ans. Il habitait à Londres dans un appartement de Phillimore Court à Kensington et suivait des cours d'économie.

Pendant son séjour britannique, Sanchez s'est rendu en Irlande du Nord et a fait un stage de guérilla. Il a de nombreux amis arabes et s'est rendu à diverses occasions au Proche-

Orient et dans le Golfe, précisément de même source.

L'année dernière, Sanchez a dit à des amis londoniens qu'il avait trouvé un travail à Paris lui permettant de voyager constamment en Europe et au Proche-Orient.

Le reste de la famille Sanchez est retournée au Venezuela en février dernier et leur appartement est vide. Un concierge de l'immeuble est actuellement interrogé par la police et a reconnu Sanchez.

Mlle Angela Otaola, espagnole de 23 ans, a été inculpée vendredi de possession illégale d'armes. On a en effet découvert dans son appartement un petit arsenal et une liste de cinq cents personnalités qui auraient été cachés par Carlos, alias Sanchez.

En outre, deux jeunes femmes — Mlle Amparo Silva Masmela (28 ans) et Angela Armstrong (29 ans) —, qui avaient été arrêtées à Paris au début de la semaine ont été inculpées pour intelligence avec agents d'une puissance étrangère de nature à nuire à la situation diplomatique de la France, ainsi que pour détention d'armes, explosifs et munitions.

La police a indiqué que Carlos Martinez avait cherché refuge dans l'appartement de Mlle Silva Masmela, après les meurtres de la rue Toullier. C'est dans le même appartement qu'a été trouvé l'arsenal d'armes et de munitions, ainsi qu'une liste noire de personnalités françaises condamnées à mort par un réseau de terroristes.

Selon la police, Mlle Armstrong, secrétaire au collège de France, avait rencontré Carlos dans une aéroport de Paris vingt-quatre heures après le

meurtre. Celui-ci lui remit un message avant de disparaître.

Un porte-parole du ministère de l'Intérieur avait auparavant affirmé samedi que Michel Moukarbel, le Libanais tué avec les deux agents du contre-espionnage français, était apparemment le "trésorier" du réseau international de terroristes: "Organisation pour la lutte armée arabe". La police a trouvé plusieurs noms sur son chèque, notamment celui de Mlle Silva-Masmela, a ajouté le porte-parole.

Selon lui la police est maintenant convaincue que Moukarbel et Carlos avaient organisé la prise d'otages de l'ambassade de France à La Haye par un commando de l'Armée rouge japonaise en septembre dernier.

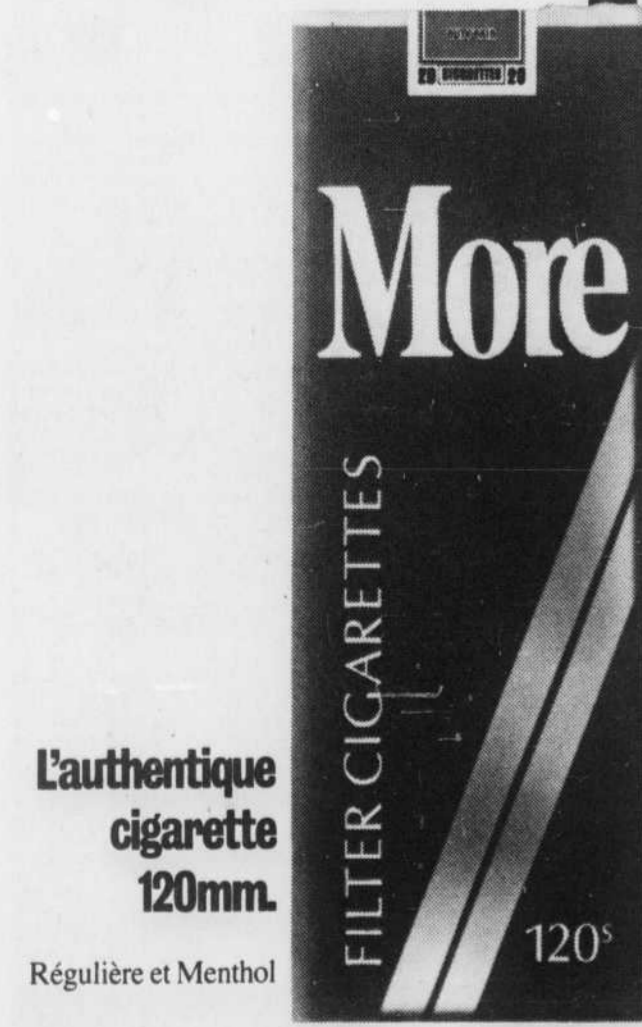
Des documents trouvés dans l'appartement prouvent que les deux hommes ont rencontré à Zurich les quatre Japonais qui avaient mené l'attaque. De plus Carlos les a accompagnés aux Pays-Bas et a changé une importante somme d'argent dans une banque d'Amsterdam.

La police est également certaine qu'un attentat à la grenade perpétré deux jours après la prise d'otages de La Haye au drugstore Saint-Germain à Paris était l'oeuvre du même groupe de terroristes. Des fragments de la grenade montrent qu'elle provenait d'un stock d'armes volé en Allemagne fédérale dans un dépôt militaire, a poursuivi le porte-parole du ministère de l'Intérieur.

Ceci, a-t-il encore déclaré, pousse la police à croire que le groupe terroriste était en liaison avec plusieurs organisations terroristes d'au moins dix pays, en particulier le groupe allemand Baader-Meinhof et l'Armée rouge japonaise.

Pourquoi pas More?

Elle est plus longue. Plus mince. Plus lente à griller. Facile à aspirer. C'est la nouvelle cigarette brune.



L'authentique cigarette 120mm. Régulière et Menthol.

L'archipel des Comores déclare unilatéralement son indépendance

MORONI, Comores (Reuter) — Par trente-trois voix contre zéro, la Chambre des députés des Comores a proclamé unilatéralement l'indépendance du territoire, a annoncé hier M. Ahmed Dahali, président de la Chambre.

M. Ahmed Ardallah, président du gouvernement des Comores a ensuite déclaré: "Je proclame l'indépendance des Comores dans ses frontières coloniales. Je tiens à dire aux étrangers qu'ils restent ici chez eux."

A cette nouvelle, le délégué général de la république française, M. Henri Beaux, a déclaré l'état d'urgence, qu'il a levé trois heures plus tard. Des soldats français et des unités de la légion étrangère gardent les bâtiments publics, mais le calme semblait régner dans l'archipel.

La décision de proclamer unilatéralement l'indépendance a été prise par trente-trois voix contre zéro, six députés de l'Assemblée nationale des Comores, dont les cinq représentants de Mayotte, étant absents.

L'Assemblée nationale française a adopté le 27 juin le projet de loi portant ratification du référendum du 22 décembre dernier, par lequel les Comoriens s'étaient prononcés à plus de 90 pour cent pour l'indépendance.

Commentant le vote de l'Assemblée nationale française, le président Abdallah avait déclaré: "Le texte proposé par le gouvernement français a été légèrement amendé qu'il ne reste plus grand-chose du fond. Ce

n'est plus un texte de ratification, comme il était prévu, mais une nouvelle loi qui revient sur celle du 18 octobre 1974, organisant le référendum, et revient même sur les résultats du référendum." "Ce texte est inacceptable et inapplicable", avait ajouté M. Abdallah.

La décision du parlement français de modifier la loi ratifiant le référendum suit les conclusions d'une mission de députés et de sénateurs français de toutes tendances, aux Comores en mars dernier.

Le rapport estimait notamment que la situation politique présente et en particulier celle du président Abdallah qui "s'est considérablement dégradée depuis 1972", rendait dangereuse la proclamation de l'indépendance pour l'instant et risquait de provoquer la balkanisation du territoire. C'est pourquoi le rapport préconisait l'organisation d'une conférence constitutionnelle.

Le texte adopté par l'Assemblée nationale française prévoyait que l'indépendance de l'archipel devait être approuvée par le peuple. En effet Mayotte, une des quatre principales îles

de l'archipel avait voté à 65 pour cent pour le "non" marquant ainsi son désir de demeurer française. Or le texte organisant le référendum prévoyait la proclamation des résultats du référendum pour l'ensemble de l'archipel et Mayotte devait à ce titre suivre le destin de l'ensemble des Comores.

Mayotte est colonie française depuis 1843, les trois autres îles, la Grande Comore, Anjouan et Mohéli, ont été protectorats français de 1886 à 1912 où elles sont devenues colonies.

Les Comores ont été administrées de Dzaoudzi, capitale de Mayotte, jusqu'en 1962 où la capitale de l'archipel a été transférée à Moroni (Grande Comore).

La France et l'administration locale de l'archipel étaient convenues d'un système de régionalisation, prévoyant des liens assez souples entre les îles pour leur permettre de conserver leur identité respective.

La France envisageait de maintenir des liens de coopération étroits avec les Comores indépendantes et souhaitait également conserver une base militaire à Dzaoudzi.

Teinture cancérigène

LONDRES (AFP) — Les colorants chimiques utilisés par les coiffeurs pour les teintures de cheveux sont aussi cancérigènes que le tabac, affirme le Dr John Cairns, directeur de l'Institut de recherche sur le cancer de Mill Hill, près de Londres. Le Dr Cairns n'exclut pas la possibilité que 25 à 50% de personnes se faisant teindre les cheveux attrapent un cancer. Selon le médecin britannique, ces teintures sont d'autant plus dangereuses qu'elles sont absorbées par l'organisme, ce qui peut entraîner une période d'incubation de plusieurs années avant de provoquer un cancer.

Vietnam: 180 obus, bombes par hectare

HANOI (AFP) — Il a fallu désamorcer ou faire sauter, en moyenne, 180 bombes, mines ou obus de toutes sortes pour regagner un hectare de terre dans la région de Gio Linh (province de Quang Tri) immédiatement au sud du 17ème parallèle, a indiqué samedi le Quandoi Nhan Dan, quotidien de l'armée populaire nord-vietnamienne.

Les sapeurs, tant militaires que civils, ont dû au cours du mois de juin neutraliser 12.700 engins non explosés de la dernière guerre, ajoute le quotidien, pour rendre 70 hectares à la culture.

NETTOYEUR P.M.
Service d'une heure au comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322

Jean-Charles Falardeau
Imaginaire social et littérature
éditions hurtubise hmh 880 ouest rue Craig montreal

TOUR D'EUROPE

M. le curé Philippe POULIN accompagnera un groupe en Europe à l'occasion de l'Année-Sainte, du 14 août au 5 sept., avec les Agences Franciscaines. Le prix de ce voyage est de \$1194., tout compris: avion, repas, hôtels de 1re classe, etc...
ROME, SANCTUAIRES D'EUROPE
MT S. MICHEL
LA ROCHELLE LISIEUX PARIS
LOURDES PARAY ASSISE
NICE ROME
POMPEI

Autres départs du même itinéraire: 17 juil., 18 sept., 16 oct., 6 nov. "Voyage enchanteur" au dire des personnes qui l'ont déjà fait cette année. Veuillez vous inscrire tôt! Dépliant sur demande.

VOYAGES A.F. Liée
811, 3e Av.
QUÉBEC
G1L 2W8
523-0031
Montréal: 727-8483

Il y a More et More.

Toutes deux plus longues, plus minces. More. La nouvelle cigarette brune. 50% de "bouffées" de plus qu'une King Size. Mais pas plus chère pour autant.

More à bout filtre More Menthol

L'authentique cigarette 120mm.

Avs. Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage — éviter d'inhaler. Régulière et Menthol: 21mg de "goudron", 1.6mg de nicotine.

Rapt ou passage à l'Est?

L'«espion» Morgan se manifeste par message enregistré à Beyrouth

BEYROUTH (par l'AFP) — Le colonel américain Ernest Roland Morgan déclare qu'il est détenu à Beyrouth par "un groupe gauchiste" et qu'il est en bonne santé dans trois messages enregistrés reçus hier soir par le bureau de Beyrouth de l'A.F.P. par des voies anonymes.

Le colonel Morgan avait disparu il y a exactement une semaine à Beyrouth alors qu'il faisait escale dans la capitale libanaise après avoir participé à une réunion du CENTO (organisation du traité central) au Pakistan. Il devait rejoindre ensuite son poste à Ankara.

Parlant d'une voix calme, qu'il n'est pas possible d'identifier, l'officier supérieur américain précise qu'il est directeur du bureau de planification de l'armée à la mission militaire américaine mixte d'aide à la Turquie.

Les messages ont été enregistrés, le 4 juillet à 19h30 (16h30 GMT) et 20h00. L'un est adressé aux autorités américaines, les deux autres le sont à la femme et à la mère du colonel Morgan.

De même une "organisation de l'action socialiste révolutionnaire" — inconnue — s'est attribuée la responsabilité de l'enlèvement de "l'espion" américain, dans un message qu'elle a adressé au bureau de l'AFP à Beyrouth.

"L'organisation de l'action socialiste révolutionnaire" donne dans ce message à l'ambassade des Etats-Unis au Liban un délai de soixante douze heures, à partir de dimanche 21 heures (18h00 GMT), pour remplir trois conditions, faute de quoi elle ne répond pas de la vie de "l'espion".

Elle exige notamment que la mission américaine distribue des vivres et des matériaux de construction à la population d'un quartier de Beyrouth particulièrement éprouvé au cours des récents désordres.

L'organisation pose en outre les conditions suivantes: — faire diffuser la lettre par les journaux, les agences de presse, les radios, ainsi que par "la

Voix de l'Amérique" dans ses émissions en langue arabe et à partir de toutes les stations de radio par lesquelles les Américains émettent et dans toutes les langues;

— inviter les autorités libanaises à cesser les recherches au sujet du colonel Morgan.

La presse libanaise se demande pourquoi le colonel Morgan (un noir) en vêtements civils, circulait en taxi dans les rues de Beyrouth, un jour où la circulation était inexistante en raison de tirs qui fusaient de partout.

D'autre part, le quotidien libanais "Daily Star" affirme que "de source proche du chauffeur de taxi transportant le colonel Morgan, les vingt hommes armés qui l'ont enlevé étaient libanais". Le chauffeur a pu le certifier à l'accent de ces personnes, indique le journal. "L'incident, indique en outre le "Daily Star" s'est déroulé devant des membres des forces de sécurité intérieure libanaises qui étaient postés au rond-point de Chiah".

Le journal révèle que le chauffeur de taxi est "constamment interrogé par la police libanaise et a reçu la visite des membres de la sécurité de l'ambassade américaine à Beyrouth".

Selon la presse locale, l'hypothèse qui circule dans les milieux informés serait que le colonel Morgan a peut-être passé à l'Est.

On rappelle que l'ambassadeur américain, qui s'est entretenu vendredi avec le chef de l'Etat libanais, de la disparition du colonel, de même qu'avec le ministre de l'Intérieur, l'ancien président Chamoun, ignorait le passage de son compatriote dans la capitale libanaise.

Une curieuse coïncidence fait qu'aussoit après avoir reçu l'ambassadeur américain, M. McMurtrie Godley, le président Frangieh a reçu l'ambassadeur soviétique. La mission diplomatique américaine reste très réservée quant à cette hypothèse de défection, la situation actuelle au Liban étant très propice à une telle entreprise...

Israël s'octroie un délai en demandant un complément d'information à Washington

JERUSALEM (par Reuter) — Le conseil des ministres israélien, qui s'est réuni hier à Jérusalem pendant plus de sept heures, a décidé de demander aux Etats-Unis des précisions supplémentaires sur la position de l'Egypte à propos d'un nouvel accord intérimaire concernant le Sinaï.

Le cabinet a entendu un rapport de M. Simcha Dinitz, ambassadeur d'Israël aux Etats-Unis, sur ses récents entretiens avec le secrétaire d'Etat américain, M. Henry Kissinger.

M. Dinitz est rentré vendredi en Israël et pourrait repartir aujourd'hui à Washington dès son arrivée en Israël, il a rendu compte de la situation au premier ministre, M. Yitzhak Rabin, lequel a été en consultation quasi-permanente depuis avec MM. Shimon Peres et Yigal Alon, ministres de la Défense et des Affaires étrangères.

Le cabinet a également entendu l'avis de l'état-major de l'armée, avec à sa tête son chef, le général Mordechai Gur, à propos des conséquences possibles d'un retrait total des Israéliens des cols du Sinaï.

On indique, de source militaire, que l'armée pense que le potentiel défensif d'Israël risque d'être dangereusement affecté si les accès des cols — portes du désert de sable plat qui conduit aux frontières méridionales d'Israël — sont abandonnés.

Le cabinet a également évoqué le cas de Charin-el-Cheikh, situé à la pointe méridionale de la zone occupée du Sinaï.

A ce sujet, une mise au point officielle a été faite pour indiquer que les propos tenus récemment par M. Rabin avaient été déformés: le premier ministre a indiqué en parlant de la poursuite du contrôle par Israël d'Ophira (Char-el-Cheikh), qu'il

n'avait pas dit dix ans, mais des dizaines d'années. "Israël doit courir la chance de faire des progrès vers la paix, parce que toute autre approche menera tôt ou tard à une guerre," a déclaré pour sa part M. Kissinger, dans une interview diffusée samedi par ABC (American Broadcasting Company).

Une guerre aurait des conséquences graves surtout pour le peuple israélien, ajoute M. Kissinger. "Je dirais que la décision (du conseil des ministres), quelle qu'elle soit, présentera des problèmes. Tous les chemins sont difficiles, nous comprenons leurs dilemmes, nous comprenons leurs craintes (...), mais les Etats-Unis resteront derrière eux à la condition que nous puissions raisonnablement dire à notre peuple qu'un progrès est en cours".

M. Kissinger a par ailleurs indiqué qu'il pourrait rencontrer le premier ministre israélien Yitzhak Rabin la semaine prochaine à Bonn pour s'entretenir avec lui des initiatives de paix au Proche-Orient.

M. Rabin fera une visite officielle la semaine prochaine en République fédérale allemande.

M. Kissinger doit quant à lui se rendre à Bonn après avoir conféré sur le Proche-Orient, jeudi et vendredi prochains, avec M. Andrei Gromyko à Genève.

M. Kissinger a déclaré, aux journalistes qu'une rencontre éventuelle avec M. Rabin dépendrait du résultat du conseil des ministres qui aura lieu dimanche en Israël.

Le secrétaire d'Etat américain a reconnu par ailleurs que le problème d'Israël est qu'il doit céder des territoires en échange d'assurances égyptiennes.

M. Kissinger n'a pas précisé quels territoires Israël aura à

restituer, mais l'Egypte veut qu'Israël évacue, les cols stratégiques de Giddi et Mitla et les puits de pétrole d'Abou Rodeiss en échange de l'assurance qu'elle ne recourra pas à la force pour résoudre ses différends avec l'Etat hébreu.

Israël refuse de se retirer complètement des cols. M. Eilimelch Rimlat, leader Likoud, du bloc d'opposition de droite, a souligné que, si les pressions américaines ne devaient pas être prises à la légère, il importait tout autant pour le gouvernement de ne pas transiger sur la sécurité du pays.

La réunion du conseil des ministres a débuté hier par un moment de silence à la mémoire des victimes de l'attentat de vendredi à Jérusalem, qui a fait 13 morts dont deux arabes et 78 blessés.

La décoration Florence Nightingale

QUEBEC (P.C.) — Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, M. Hugues Lapointe a remis mercredi à une Québécoise, Mlle Jeannette Ouellet, la décoration Florence Nightingale.

Cette récompense, fondée en 1912 à Genève par le Comité international de la Croix-Rouge, est la plus haute distinction honorifique dans le domaine des soins infirmiers.

C'est la première fois de toute l'histoire de la Croix-Rouge qu'une Canadienne française est ainsi honorée.

Mlle Ouellet a servi la Croix-Rouge durant 34 ans tant comme bénévole au Service volontaire en soins infirmiers que comme hôtesse et enregistreuse aux collectes de sang.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES 844-3361

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES 844-3361

AMEUBLEMENT A VENDRE

COLLECTIONS

FEMMES DEMANDÉES

PERSONNEL

PROPRIÉTÉS A VENDRE

MEUBLES NON PEINTS

COLLECTION REVUES

COMMIS/COMPTABILITÉ

LOCAUX A LOUER

OUTREMONT

DEUX TABLES DE BOUT

CHALET A VENDRE

INFIRMIÈRES LICENCIÉES

ST-MICHEL

A.E. LePAGE

ANTIQUITES DEMANDÉES

LAURENTIDES

SECRETARE LEGALE

Canada Permanent Trust

NOUVEAU BORDEAUX

ANIMAUX A VENDRE

EASTMAN

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉES

VILLE MONT-ROYAL

BOUCHERVILLE

APPARTEMENTS A LOUER

STE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

PREPOSÉ(E) A LA PAYE

AHUNTSIC

IMMEUBLES A.E. LePAGE

APPARTEMENT A PARTAGER

CHAISE DE SECRETARE

HOMMES DEMANDÉS

MAISON CANADIENNE

OUTREMONT

AUTOS A VENDRE

EQUIPEMENTS DE BUREAU

CONTREMAÎTRE

ANJOU

REMBOURRAGE

PORSCHE

EDUCATION

MÉCANICIENS

STE-JULIE

TERRAINS A VENDRE

CORVETTE

EQUIPEMENTS DE SPORT

RENOVATION

MEMO CONSTRUCTION

REMBOURRAGE GENERAL

BATEAUX-MOTEURS-YACHTS

ENTREPRENEURS

VENDEUR

LONGUEUIL

ST-BASILE

OCASION EXCEPTIONNELLE

FEMMES DEMANDÉES

PERSONNEL

RENDRE-VOUS SCIENTIFIQUE

DU BONHEUR ENRG

DANS LE VIEUX MONTRÉAL

SECRETARE BILINGUE

SECRETARE BILINGUE

DU BONHEUR ENRG

SECRETARE JURIDIQUE

BUREAUX A LOUER

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉES

Le Groupe de Recherche en Évaluation des Curriculum

SECRETARE BILINGUE

SECRETARE JURIDIQUE

CHALET A LOUER

COLLECTIONS

1) PROFESSEURS DE SCIENCES DU SECONDAIRE

SECRETARE BILINGUE

SECRETARE JURIDIQUE

POUR BIBLIOPHILES OU AMATEURS DE LIVRES DE LUXE

2) SPÉCIALISTE EN MESURE ET ÉVALUATION

Le Groupe de Recherche en Évaluation des Curriculum

SECRETARE BILINGUE

SECRETARE JURIDIQUE

POUR BIBLIOPHILES OU AMATEURS DE LIVRES DE LUXE

2) SPÉCIALISTE EN MESURE ET ÉVALUATION

Le Groupe de Recherche en Évaluation des Curriculum

SECRETARE BILINGUE

SECRETARE JURIDIQUE

ABONNEMENT OU CHANGEMENT D'ADRESSE POUR LES VACANCES LE DEVOIR

les MOTS CROISÉS du Devoir

AVEC LE PETIT ROBERT PAS DE PROBLÈME

au fil des mots

Banco...

par Louis-Paul Béguin

Qu'une banque, organisme qui doit inspirer la confiance, et pour cela utiliser un vocabulaire digne et soigné se mette à faire de la publicité en employant des expressions dialectales, cela ne doit pas manquer d'étonner les étrangers. Mais, dans le fond, ce qui importerait, c'est que nous, gens d'ici, en fussions scandalisés. Mais non, depuis des semaines, que dis-je, des mois, une des plus importantes banques du pays nous fait signe, dans sa publicité sur nos murs, dans nos journaux, de s'adresser à elle, et dit-elle: on va bien s'adonner. Sauf un éminent chroniqueur de langue, personne ne semble être irrité de l'emploi d'un verbe contestable. S'adonner, voyez-vous, pourrait être employé dans la conversation entre deux personnages québécois d'une pièce de théâtre, pour faire populaire, et dans la langue parlée, à un certain niveau, mais il me semble à moi, que le vocabulaire d'une banque aussi importante que celle qui se permet cette expression archaïque, devrait être le plus soigné, le plus universel possible. Voici ce que je sais sur s'adonner: Adonner vient du langage des marins: le vent adonne quand il est favorable. S'adonner est du vieux français et signifie être favorable. On le trouve dans Saint-Simon; il n'est plus employé en français moderne, que pour signifier: se consacrer à quelque chose avec constance: je m'adonne à

l'étude des langues, aux sports, rien d'autre.

Une autre banque, mal inspirée sans doute par un traducteur en quête d'originalité se nomme dans un message publicitaire d'une manière bizarre: la Première Canadienne. Avec des majuscules, bien sûr, à l'anglaise, et sans substantif accompagnant ces deux adjectifs incongrus. La première canadienne quoi? Madame Trudeau est peut-être la "Première Dame Canadienne", oui, comme on dit le First Lady, mais ces deux adjectifs dans un texte bancaire ne font pas sérieux.

Une troisième impropriété est le fameux "démêle" d'une banque de chez nous à l'esprit ouvert. Le nom existe en français mais veut dire difficulté, altercation. Ayant l'esprit ouvert, elle devrait savoir que parler d'un client démêlé, et même mêlé, n'est que faire preuve de langage bancal, (et non bancaire), peu digne d'une grande banque. Même en "style réclame", le français se prête mal à l'emploi d'une langue poitevaie. "Je suis tout démêlé" devrait se corriger en: mes affaires sont arrangées, j'ai mis de l'ordre dans mes comptes, enfin j'y vois clair!, etc. Le verbe démêler signifie selon le Petit Robert, séparer ce qui était emmêlé. Ce sont les confusions du traducteur qu'il faudrait démêler. Enfin, une personne ne peut être démêlée. C'est comme cela, je n'y peux rien.

La Loi Lacombe ne résout pas le cas de plus des deux-tiers des inscrits

par Clément Trudel

La Loi du dépôt volontaire (ou Loi Lacombe) n'est pas une solution valable pour plus des deux-tiers des inscrits dans la région de Montréal, selon une étude réalisée par une équipe de la faculté de droit de l'Université de Montréal. Selon cette étude en effet, la loi convient à 26,8% des inscrits qui "peuvent acquitter leurs dettes par des versements périodiques sans tomber au-dessous du seuil de pauvreté".

37,3% des débiteurs qui ont fait l'objet de l'étude devraient, ce qui est irréalisable, effectuer des paiements pendant plus de vingt ans, sans aucun espoir mathématique de s'en tirer.

Intitulée: "Vivre ou exister" l'étude est signée: Claude Masse, Ejan Mackay et Jean Hérad qui ont obtenu la collaboration de statisticiens, démographes et fonctionnaires, après avoir reçu un mandat de recherche d'un ministère fédéral.

En conclusion, on suggère la mise sur pied d'un programme intermédiaire entre l'actuel programme (fédéral) pour petits débiteurs et le programme (québécois) de dépôt volontaire, tout en exprimant des doutes sur le degré de satisfaction des clients de la Loi Lacombe qui, souvent chômeurs, ne pourraient ou ne voudraient pas la réinsertion dans le circuit économique.

A noter que l'étude ne touche que ceux qui ont recours au syndicat public pour se prévaloir du PPD (programme pour pe-

tits débiteurs), d'introduction récente. L'échantillonnage valait pour le dernier semestre de 1972 et pour l'année 1973.

Seuls les célibataires auraient une chance de ne pas empirer leur sort en s'inscrivant au dépôt volontaire tandis que chez les personnes mariées, séparées ou divorcées, on retrace une moyenne de 17,8% inférieure aux seuls de pauvreté généralement admis au Canada depuis la tenue de l'enquête Croll sur la pauvreté.

Des onze recommandations faites au ministère fédéral de la Consommation et des Corporations, l'on peut retenir ce souhait que Québec et Ottawa s'entendent pour bien informer les citoyens surendettés, en continuant de collaborer avec les agences spécialisées, au besoin en mettant au point des cours sur les lois.

Il faudrait aussi prévoir l'agrandissement du bureau du syndicat public à Montréal, maintenir les liens "personnalisés" entre ce syndicat et les faillis et poursuivre la protection accordée aux débiteurs contre le harcèlement des créanciers, voire les protéger contre certaines pratiques douteuses des compagnies de finance qui vont, dans certains cas, jusqu'à suggérer au débiteur une consolidation de dettes qui ne règle en rien la situation précaire déjà existante. Il faudrait aussi pousser plus loin l'étude des conditions imposées aux faillis pour leur "libération", dans une optique de réinsertion sociale et économique du débiteur.

L'étude note en passant que les tribunaux québécois, comparativement aux tribunaux ontariens, se montreraient "mesquins" à l'endroit de certains faillis qui demandent leur libération. En moyenne, le client de la Loi Lacombe ou du PPD se trouve dans la trentaine, est francophone (il y a sous-représentation du secteur anglophone: 10%, alors que l'agglomération montréalaise donne 30% d'anglophones).

Il y a présentement environ 20.000 inscrits aux dépôts volontaires dans la région montréalaise et cette clientèle augmente au rythme de 2.000 par année. 370 dossiers de dépôt volontaire ont fait l'objet d'études et d'entrevues exhaustives tandis que le PPD fournissait 201 cas à l'équipe de l'U. de M.

Au fil de cette étude étayée de 65 tableaux et d'une abondante bibliographie (on y réfère à des études semblables réalisées par un groupe de l'université de Sherbrooke, en 1973, pour le district de Saint-François un mémoire de maîtrise à l'Université Laval sur le surendettement dans la région de Québec) on a confirmation ou révélation des traits suivants:

— une forte majorité des clients a des difficultés avec le conjoint (certains utiliseraient le dépôt volontaire dans le but de faire diminuer la pension alimentaire

réclamée); on relève 25,5% des cas "en état de divorce ou de séparation";

— les femmes sont nettement placées en état de marginalisation. 83,5% des interviewés sont des mâles, ont un revenu moyen de \$5.990 et un endettement moyen de \$5.450 tandis que le 14,5% de femmes doivent compter sur un revenu moyen de \$4.265 et sur un endettement, en général de \$4.000;

— la vulnérabilité est accrue entre 40 et 49 ans pour ces clients des deux programmes, qui ont plus de dépendants que les plus jeunes; l'étude s'inquiète toutefois que le PPD touche très peu les moins de 30 ans.

Plus le salaire est élevé, plus le degré d'endettement monte et, comme le notaient les chercheurs de Sherbrooke "on donne trop de crédit en général à des gens qui ne sauraient le supporter". Ceux qui se prévalent de la Loi Lacombe pensent toutefois en grande majorité que leur crédit est meilleur que s'ils faisaient tout simplement faillite. La Loi Lacombe prévoit le remboursement total des dettes, à un taux légal; l'étude voit un certain espoir pour ceux qui arriveraient à solder leurs dettes en 3 ou 5 ans, à supposer qu'ils ne contractent pas de nouvelles dettes et qu'ils soient toujours sur le marché du travail.

Presque timidement, à deux reprises, l'équipe mentionne l'attitude décevante des "média" dans cette question d'information aux personnes surendettées, sans toutefois détailler les reproches qu'on pourrait leur adresser.

Les fonctionnaires appelés à suivre les faillis ou les inscrits aux dépôts volontaires reçoivent la plupart des éloges pour leur travail de longue haleine.

Trois facteurs principaux déterminent

la chance ou le peu d'espoir d'un surendetté: absence de chômage, salaire élevé et petit nombre de dépendants et si l'un des trois pôles favorise le débiteur, les chercheurs notent presque fatalement "une faiblesse marquée" quant aux deux autres.

Le taux de chômage, chez les gens qui ont fait l'objet de l'étude, est de cinq à six fois supérieur au taux affectant l'ensemble de la population.

Les raisons les plus fréquemment invoquées pour le recours à l'un ou l'autre programme? Maladie, accident, chômage, incapacité budgétaire générale, fuir le harcèlement des créanciers ou tout simplement avoir la chance de repartir à zéro. Le stigmate du recours à la faillite ou au dépôt volontaire existe toujours mais peut-être pas au point qu'il pouvait atteindre il y a une décennie. L'on retrouve toutefois des citoyens qui pour des raisons d'éthique ne s'inscriraient pas à un programme de faillite considérée comme peu honnête pour trouver une solution.

Trois autres raisons pourraient éloigner un client du "dépôt volontaire" de recourir à la faillite: réticence à la saisie éventuelle de biens auxquels l'on tient; manque d'information ou croyance que ce programme ne s'applique pas à son cas; non-admissibilité au PPD en fonction des critères administratifs (les fonctionnaires chargés d'appliquer le PPD ont un manuel d'instructions, ce que ne possèdent pas leurs homologues de la Loi Lacombe).

Deux solutions intermédiaires possibles entrevues par l'étude: concordat par composition ou concordat par attermoiement.

Une "coalition" veut relancer le débat sur l'énergie nucléaire

Une nouvelle association, la Coalition canadienne pour la responsabilité nucléaire, prend actuellement forme à travers le pays. Ce groupe, qui rassemble déjà quelques groupes tels La Voix des femmes, Green Peace, STOP, entend développer une opposition et ouvrir un grand débat public sur la politique actuelle de l'énergie atomique du Canada Ltée.

Au cours d'une conférence de presse, hier, le porte-parole de l'organisation ont déclaré que le Canada est déjà pleinement engagé dans une politique de vente aux atomistes des réacteurs Candu, sans avoir pris en considération les implications

biologiques, morales, écologiques et politiques de son action, et sans avoir sérieusement envisagé le développement en fin de semaine, le porte-parole de l'organisation ont déclaré que le Canada est déjà pleinement engagé dans une politique de vente de vente tous atomistes des réacteurs Candu, sans avoir pris en considération les implications biologiques, morales, écologiques et politiques de son action, et sans avoir sérieusement envisagé le développement des techniques moins dangereuses.

Considérant qu'il y a actuellement 400 réacteurs en opération sur la planète, qu'il y en aura 4.000 à la fin du siècle, qu'il y a donc un risque certain d'accident, l'association estime qu'un grand débat public doit avoir lieu et que toute l'information soit "libérée" et exposée à la population, qui subventionne le développement du nucléaire par ses impôts. Un des porte-parole, le professeur Fred

Knelman, de l'Université Concordia, a aussi évoqué le problème des accords bilatéraux que le Canada entend passer avec les pays clients du système Candu. Ces accords sont trop libéraux et conduisent à la prolifération des armes atomiques croit-il. Un pays désireux d'avoir l'arme atomique trouvera toujours le moyen de faire extraire le plutonium 239 des déchets des réacteurs, et donc de fabriquer une arme atomique, a-t-il dit.

Actuellement plusieurs pays, dont l'Afrique du Sud, ont leur propre usine de retraitement des déchets. Dans le cas d'un conflit grave, nul ne peut prédire ce que fera ce pays de ses "capacités" nucléaires. Qu'en serait-il dans le cas de l'Ouganda, par exemple? se demandait-on.

Il faut aussi compter avec d'autres dangers directement liés aux centrales: pollution, accident, conservation des déchets dont la durée de vie est de 48.000 années.

Les coopératives intéressent deux Voltaiens à Valleyfield

L'Action catholique rurale (ACR) du diocèse de Valleyfield est actuellement l'hôte de deux représentants de l'Association catholique des ruraux adultes (ACRA) de Haute-Volta, MM. Jean-Baptiste Ki-Zerbo et Jean-Marie Nakoulma, respectivement président national et responsable diocésain de l'ACRA.

Au cours des dernières semaines, MM. Ki-Zerbo et Nakoulma ont effectué une tournée à travers le Québec, afin de rencontrer des agriculteurs et se familiariser avec les techniques et méthodes employées au Québec.

Il s'est particulièrement intéressés aux coopératives agricoles. D'ailleurs M. Ki-Zerbo, qui est aussi vice-président de la Fédération internationale des mouvements d'adultes ruraux catholiques (FIMARC), a déjà entrepris de créer une coopérative en Haute-Volta. Le mode coopératif "constitue un progrès et doit permettre aux paysans de dire leur mot", dit-il.

Militants catholiques, les deux agriculteurs voltaïens sont donc confrontés au double problème de l'évangélisation et de la transformation des méthodes d'agriculture en Haute-Volta. La propagation de l'évangile a pour principaux obstacles le fait que la population est majoritairement musulmane et la résistance des jeunes à une religion étrangère ou, tout simplement, à la religion en général.

Quant à la transformation de l'agriculture, elle est rendue difficile en raison du manque d'argent et de la sous-alimentation des paysans, due en particulier

à la sécheresse qui sévit depuis quelques années dans cette partie de l'Afrique.

Parlant français, MM. Ki-Zerbo et Nakoulma ont cependant quelque fois de la difficulté à comprendre le "parler québécois", en particulier lorsque des agriculteurs discutent entre eux. Avant de venir au Canada, ils ne connaissaient rien du pays sinon que "la salive gèle avant d'atteindre le sol".

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

AVIS
Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que CREATIONS TISSUS VASLIO-LTEE dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, P.Q. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 11ème jour du mois de juillet 1974 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, P.Q. le 26ème jour du mois de juillet 1974 sous le numéro 2538631.
Date à Montréal, P.Q. ce 3ème jour du mois de juillet 1975.
LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

AVIS
Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que LATOUR & COE INC dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 20ème jour du mois de janvier 1974 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 4ème jour du mois de février 1974 sous le numéro 2254924.
Date à Montréal, P.Q. ce 3ème jour du mois de juillet 1975.
LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

AVIS
Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que LATOUR & COE INC dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 20ème jour du mois de janvier 1974 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 4ème jour du mois de février 1974 sous le numéro 2254924.
Date à Montréal, P.Q. ce 3ème jour du mois de juillet 1975.
LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

AVIS
Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que LATOUR & COE INC dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 20ème jour du mois de janvier 1974 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 4ème jour du mois de février 1974 sous le numéro 2254924.
Date à Montréal, P.Q. ce 3ème jour du mois de juillet 1975.
LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

AVIS
Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que LATOUR & COE INC dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 20ème jour du mois de janvier 1974 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 4ème jour du mois de février 1974 sous le numéro 2254924.
Date à Montréal, P.Q. ce 3ème jour du mois de juillet 1975.
LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

AVIS
Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que LATOUR & COE INC dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 20ème jour du mois de janvier 1974 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 4ème jour du mois de février 1974 sous le numéro 2254924.
Date à Montréal, P.Q. ce 3ème jour du mois de juillet 1975.
LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

AVIS
Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que LATOUR & COE INC dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 20ème jour du mois de janvier 1974 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 4ème jour du mois de février 1974 sous le numéro 2254924.
Date à Montréal, P.Q. ce 3ème jour du mois de juillet 1975.
LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

AVIS
Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que CARONEL FOOD SERVICES LTD dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, Qué. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 22ème jour du mois de janvier 1975 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, Qué. le 4ème jour du mois de février 1975, sous le numéro 2577689.
Date à Montréal, Qué. ce 3ème jour du mois de juillet 1975.
LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

AVIS
Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que CARONEL FOOD SERVICES LTD dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, Qué. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 22ème jour du mois de janvier 1975 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, Qué. le 4ème jour du mois de février 1975, sous le numéro 2577689.
Date à Montréal, Qué. ce 3ème jour du mois de juillet 1975.
LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

AVIS
Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que CARONEL FOOD SERVICES LTD dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, Qué. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 22ème jour du mois de janvier 1975 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, Qué. le 4ème jour du mois de février 1975, sous le numéro 2577689.
Date à Montréal, Qué. ce 3ème jour du mois de juillet 1975.
LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

AVIS
Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que CARONEL FOOD SERVICES LTD dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, Qué. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 22ème jour du mois de janvier 1975 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, Qué. le 4ème jour du mois de février 1975, sous le numéro 2577689.
Date à Montréal, Qué. ce 3ème jour du mois de juillet 1975.
LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

AVIS
Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que CARONEL FOOD SERVICES LTD dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, Qué. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 22ème jour du mois de janvier 1975 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, Qué. le 4ème jour du mois de février 1975, sous le numéro 2577689.
Date à Montréal, Qué. ce 3ème jour du mois de juillet 1975.
LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

AVIS
Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que CARONEL FOOD SERVICES LTD dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, Qué. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 22ème jour du mois de janvier 1975 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, Qué. le 4ème jour du mois de février 1975, sous le numéro 2577689.
Date à Montréal, Qué. ce 3ème jour du mois de juillet 1975.
LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

AVIS
Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que CARONEL FOOD SERVICES LTD dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, Qué. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 22ème jour du mois de janvier 1975 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, Qué. le 4ème jour du mois de février 1975, sous le numéro 2577689.
Date à Montréal, Qué. ce 3ème jour du mois de juillet 1975.
LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

AVIS
Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que CARONEL FOOD SERVICES LTD dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, Qué. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 22ème jour du mois de janvier 1975 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, Qué. le 4ème jour du mois de février 1975, sous le numéro 2577689.
Date à Montréal, Qué. ce 3ème jour du mois de juillet 1975.
LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

AVIS
Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que CARONEL FOOD SERVICES LTD dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, Qué. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 22ème jour du mois de janvier 1975 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, Qué. le 4ème jour du mois de février 1975, sous le numéro 2577689.
Date à Montréal, Qué. ce 3ème jour du mois de juillet 1975.
LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

AVIS
Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que CARONEL FOOD SERVICES LTD dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, Qué. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 22ème jour du mois de janvier 1975 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, Qué. le 4ème jour du mois de février 1975, sous le numéro 2577689.
Date à Montréal, Qué. ce 3ème jour du mois de juillet 1975.
LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

AVIS
Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que CARONEL FOOD SERVICES LTD dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, Qué. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 22ème jour du mois de janvier 1975 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, Qué. le 4ème jour du mois de février 1975, sous le numéro 2577689.
Date à Montréal, Qué. ce 3ème jour du mois de juillet 1975.
LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

AVIS
Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que CARONEL FOOD SERVICES LTD dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, Qué. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 22ème jour du mois de janvier 1975 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, Qué. le 4ème jour du mois de février 1975, sous le numéro 2577689.
Date à Montréal, Qué. ce 3ème jour du mois de juillet 1975.
LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

AVIS
Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que CARONEL FOOD SERVICES LTD dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, Qué. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 22ème jour du mois de janvier 1975 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, Qué. le 4ème jour du mois de février 1975, sous le numéro 2577689.
Date à Montréal, Qué. ce 3ème jour du mois de juillet 1975.
LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

AVIS
Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que CARONEL FOOD SERVICES LTD dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, Qué. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 22ème jour du mois de janvier 1975 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, Qué. le 4ème jour du mois de février 1975, sous le numéro 2577689.
Date à Montréal, Qué. ce 3ème jour du mois de juillet 1975.
LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

AVIS
Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que CARONEL FOOD SERVICES LTD dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, Qué. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 22ème jour du mois de janvier 1975 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, Qué. le 4ème jour du mois de février 1975, sous le numéro 2577689.
Date à Montréal, Qué. ce 3ème jour du mois de juillet 1975.
LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

AVIS
Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que CARONEL FOOD SERVICES LTD dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, Qué. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 22ème jour du mois de janvier 1975 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, Qué. le 4ème jour du mois de février 1975, sous le numéro 2577689.
Date à Montréal, Qué. ce 3ème jour du mois de juillet 1975.
LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

AVIS
Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que CARONEL FOOD SERVICES LTD dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, Qué. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 22ème jour du mois de janvier 1975 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, Qué. le 4ème jour du mois de février 1975, sous le numéro 2577689.
Date à Montréal, Qué. ce 3ème jour du mois de juillet 1975.
LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

AVIS
Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que CARONEL FOOD SERVICES LTD dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, Qué. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 22ème jour du mois de janvier 1975 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, Qué. le 4ème jour du mois de février 1975, sous le numéro 2577689.
Date à Montréal, Qué. ce 3ème jour du mois de juillet 1975.
LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

AVIS
Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que CARONEL FOOD SERVICES LTD dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, Qué. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 22ème jour du mois de janvier 1975 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, Qué. le 4ème jour du mois de février 1975, sous le numéro 2577689.
Date à Montréal, Qué. ce 3ème jour du mois de juillet 1975.
LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

AVIS
Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que CARONEL FOOD SERVICES LTD dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, Qué. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 22ème jour du mois de janvier 1975 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, Qué. le 4ème jour du mois de février 1975, sous le numéro 2577689.
Date à Montréal, Qué. ce 3ème jour du mois de juillet 1975.
LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

AVIS
Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que CARONEL FOOD SERVICES LTD dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, Qué. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 22ème jour du mois de janvier 1975 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, Qué. le 4ème jour du mois de février 1975, sous le numéro 2577689.
Date à Montréal, Qué. ce 3ème jour du mois de juillet 1975.
LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

AVIS
Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que CARONEL FOOD SERVICES LTD dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, Qué. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 22ème jour du mois de janvier 1975 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, Qué. le 4ème jour du mois de février 1975, sous le numéro 2577689.
Date à Montréal, Qué. ce 3ème jour du mois de juillet 1975.
LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

AVIS
Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que CARONEL FOOD SERVICES LTD dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, Qué. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 22ème jour du mois de janvier 1975 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, Qué. le 4ème jour du mois de février 1975, sous le numéro 2577689.
Date à Montréal, Qué. ce 3ème jour du mois de juillet 1975.
LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

AVIS
Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que CARONEL FOOD SERVICES LTD dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, Qué. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 22ème jour du mois de janvier 1975 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, Qué. le 4ème jour du mois de février 1975, sous le numéro 2577689.
Date à Montréal, Qué. ce 3ème jour du mois de juillet 1975.
LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

<

musique

Une flûte enchantée et coûteuse !

par Gilles Potvin

Ceux qui ont assisté, jeudi dernier, à la première des quatre représentations de "La Flûte enchantée" de Mozart que le Centre national des Arts d'Ottawa présente comme le premier des trois spectacles lyriques de son "Juillet musical" (les autres sont une reprise de "La Belle Hélène" d'Offenbach et une production nouvelle de "La Traviata" de Verdi) ont été mis en présence d'un spectacle visuellement somptueux où rien

n'a été ménagé pour flatter l'oeil. Le décorateur britannique Peter Rice et le metteur en scène londonien Anthony Besch se sont donnés la main, avec le concours de l'éclairagiste Charles Bristow de l'English National Opera (ancien Sadler's Wells Opera), pour multiplier les effets scéniques les plus divers, lesquels provoquent d'ailleurs des applaudissements fréquents et des exclamations de surprise et d'admiration.

Un appareil scénique imposant, un peu lourd même, multiplie les ors, les arpens, les ocre, auquel s'ajoute une machinerie bien huilée qui permet des changements rapides à vue. Les personnages arrivent des cintres sur un chariot doré (même Papagena adopte ce moyen de transport), et disparaissent par des trappes. Jusqu'à Sarastro qui se prend pour le pacha Sélim de "L'Enlèvement au sérail" et arrive en gon-

dole. Les animaux qui succombent au charme de la flûte de Tamino sont plus grands que nature et sont animés. Bref, une production visuelle de grand style, axée sur l'effet et le tapage-l'oeil, dont on frémit à la seule pensée du montant total de la facture en ces temps d'inflation. Cette production somptueuse affiche, une fois de plus, l'emprise exercée par le décorateur dans un monde lyrique qui, à l'échelle mondiale, est en

train de succomber à ses propres extravagances.

A la rigueur, pareil déploiement pourrait être toléré, sinon justifié, si l'élément musical, primordial quand le compositeur de l'oeuvre s'appelle Mozart, était servi avec autant d'éclat et de soin. Il faut malheureusement dire que, de façon générale, Mozart n'est pas trop bien traité dans cette production. Certes, il n'y a aucune faiblesse majeure dans la distribution. Sans être exceptionnelles, les voix sont toutes plus que convenables, assez remarquables même dans le cas de Tamino (John Brecknock), de Papagena (David Holloway), de Pamina (Patricia Wells) et de Sarastro (Joseph Rouleau). Vêtus somptueusement par Peter Rice, les chanteurs évoluent avec aisance et compétence et répondent avec rigueur aux exigences de la mise en scène assez traditionnelle d'Anthony Besch.

Ce qui étonne, surtout avec un homme comme Mario Bernardi au pupitre, c'est l'inconsistance du style et le caractère superficiel qui se dégage de l'interprétation vocale et instrumentale. D'une part, il y a une Pamina qui prend trop souvent Mozart pour Puccini et un Papagena, adroit certes, mais qui sort de la comédie musicale américaine. La Reine de la Nuit de Louise Lebrun a des aigus brillants mais le grave est plutôt faible et elle chante avec peu d'autorité. Rouleau campe un Sarastro digne, pas assez menaçant cependant, et il n'est pas vocalement à son meilleur. C'est encore le Tamino qui offre l'interprétation la plus sentie, la plus consistante.

Les efforts individuels n'arrivent que rarement à donner à la partition tout le relief, la richesse expressive et la vivacité bondissante qui sont siennes. Bernardi adopte des tempi plutôt modérés et son orchestre joue avec une précision quasi métronomique. On aimerait beaucoup plus de mordant et d'accent, de la part des cordes en particulier. Connaissant le calibre de cet orchestre et ses possibilités, on ne peut attribuer à d'autre que le chef cette exécution routinière, uniforme, qui arrive même à rendre parfois monotone une partition d'une beauté aussi souveraine, qui contient infiniment plus que Mario Bernardi a su en tirer.



Connaissez-vous bien le Vieux-Montréal?

Connaissez-vous bien le Vieux-Montréal? Savez-vous combien il y avait de portes et de poternes dans les murailles qui entouraient Montréal en 1716? Où se trouvaient les trois puits qui alimentaient en eau les Montréalais? De quel style est l'église Notre-Dame? Où se trouvait le château du marquis de Vaudreuil? Quelle épaisseur ont les murs de la maison du Calvet et du Château de Ramezay? Comment s'obtenait la couleur sang-de-bœuf des boiserie extérieures des maisons du 18ème siècle? Où se trouve ce qui était l'un des plus élégants hôtels de l'Amérique du Nord au milieu du 19ème?

Si vous avez toutes les bonnes réponses à ces questions, c'est que vous êtes fort en histoire. Si vous n'en connaissez aucune, votre moyenne est moins élevée mais votre curiosité éveillée, c'est bon signe. Dans les deux cas, vous serez sans doute intéressés à suivre les guides bénévoles du Musée des Beaux-Arts qui convient tout à chacun à des visites commentées dans le Vieux-Montréal, tous les mercredis matin à 11 heures jusqu'au 27 août. Les membres de l'Association des guides bénévoles ont étudié l'histoire et l'architecture du Vieux-Montréal pour vous guider dans cette promenade. Rendez-vous Place Vauquelin, à côté de l'hôtel de ville, rue Notre-Dame est, au sud de la station de métro du Champ-de-Mars. Aucune réservation n'est nécessaire et la visite est gratuite.

Parmi les sites du trajet, on note: la Place Vauquelin, les statues de Vauquelin et de Nelson; rue Notre-Dame est, le Château de Ramezay et la maison de Beaujeu; rue Bonsecours, les maisons de Papineau et du Calvet de même que l'église Bonsecours; rue Saint-Paul, le marché et l'hôtel Rasco; Place Jacques-Cartier les maisons Viger et Del Vacchio; rue Notre-Dame ouest, l'hôtel de ville, les trois palais de justice, la maison de La Sauvegarde et les immeubles commerciaux; enfin, à la Place d'Armes, on s'arrête au monument élevé en mémoire à Maisonneuve, puis au séminaire des Sulpiciens, à l'église Notre-Dame et à la Banque de Montréal.

Le directeur du Musée, M. David Carter fait remarquer que même si l'institution de la rue Sherbrooke est fermée jusqu'en 1978, les visiteurs du Vieux-Montréal peuvent profiter d'une autre manifestation du Musée à savoir une exposition de meubles anciens du Québec à la maison du Calvet, restaurée par la firme Ogilvie en 1966. Elle est ouverte tous les jours excepté le lundi et les guides bénévoles du musée sont à la disposition des visiteurs qui désirent suivre une visite commentée, tous les mercredis à 14h.

Directives sur la publicité à la radio

OTTAWA (PC) — Les titulaires de licence de radio MF jumelée et indépendante seront autorisés à diffuser jusqu'à 10 minutes de publicité par heure, selon les nouveaux règlements du Conseil de la radio-télévision canadienne devant entrer en vigueur le 6 septembre 1976. Les stations de radio MA seront également soumises à de nouvelles directives à compter de septembre.

Les modifications rendues publiques vendredi se fondent sur les changements proposés le 20 janvier dernier et qui ont fait

l'objet d'une étude les 11 et 12 mars à Ottawa. À la lumière de ces audiences publiques, le CRTC a ainsi complété la nouvelle politique en matière de radiodiffusion sur les deux fréquences de radio.

Au début, le CRTC proposait de limiter le temps consacré aux messages commerciaux à 40 et 50 minutes respectivement pour chacune des périodes de 6 heures entre 6h et minuit, avec un maximum de 8 minutes ou 10 minutes pour les titulaires de licence MF de messages commerciaux par heure.

Dans les nouveaux règlements, la restriction de base demeure la même pour les trois périodes de six heures mais les titulaires de licence MF sont autorisés à diffuser des messages commerciaux pendant un maximum de 10 minutes par heure.

Par ailleurs, le CRTC a modifié sa proposition originale au sujet de la diffusion simultanée entre des stations MF et MA appartenant à un même titulaire de licence, laquelle diffusion était interdite. Selon le nouveau règlement, l'interdiction relative à la diffusion simultanée ne

s'appliquera pas à la période allant de minuit à six heures du matin.

De plus, la diffusion simultanée entre des stations MF et MA sera autorisée "lorsqu'elle s'avérera nécessaire en cas d'urgence publique".

Sur le contenu des émissions, le nouveau règlement abaisse à 20 pourcent le minimum de temps pour des émissions d'affaires publiques dans les stations MF jumelées et à 12 pourcent dans les stations MF indépendantes. Au début, le CRTC proposait des taux respectifs de 25 et 16 pourcent.

Les dix premières minutes d'une émission de nouvelles ne devront être interrompues par aucun message commercial ou message d'intérêt public.

Les archives publiques revisitent leur catalogue

Les Archives publiques du Canada annoncent pour juillet une version revue et augmentée du "Catalogue collectif des manuscrits" conservés dans les dépôts d'archives canadiens.

Le "Catalogue collectif des manuscrits" (CCM) permet de localiser les documents de recherche inédits existant au Canada. La première édition, publiée en 1968, a été un instrument de recherche très précieux pour les chercheurs et érudits se spécialisant dans diverses disciplines, en particulier l'histoire politique et littéraire du Canada.

Il a fallu presque sept ans pour produire les deux volumes de la seconde édition, qui comporte 27,000 notices, comparativement à 11,000 dans la première édition. Les Archives publiques du Canada ont dirigé ce projet, auquel ont participé 171 institutions d'archives provinciales, municipales ou universitaires de toutes les régions du pays.

Les documents de recherche en question comprennent des lettres, des journaux intimes, des documents juridiques, des états financiers et des manuscrits originaux de textes publiés et inédits. Le CCM a pour objet de fournir une quantité suffisante de données de base sur un ensemble de documents pour permettre au chercheur de déterminer s'ils conviennent à ses études. Cette publication devrait éviter aux chercheurs de nombreux déplacements pour consulter des documents originaux. Le Catalogue indique les endroits où sont conservés les documents et décrit brièvement ceux-ci.

Le CCM renferme des notices concernant la plupart des premiers ministres du Canada et un grand nombre de ministres du gouvernement fédéral. Il décrit aussi les papiers de personnages non politiques, entre autres d'écrivains, de scientifiques et d'explorateurs. Cette publication a bénéficié de l'aide financière du Conseil canadien de recherches sur les humanités.

Le directeur du Musée, M. David Carter fait remarquer que même si l'institution de la rue Sherbrooke est fermée jusqu'en 1978, les visiteurs du Vieux-Montréal peuvent profiter d'une autre manifestation du Musée à savoir une exposition de meubles anciens du Québec à la maison du Calvet, restaurée par la firme Ogilvie en 1966. Elle est ouverte tous les jours excepté le lundi et les guides bénévoles du musée sont à la disposition des visiteurs qui désirent suivre une visite commentée, tous les mercredis à 14h.

Le directeur du Musée, M. David Carter fait remarquer que même si l'institution de la rue Sherbrooke est fermée jusqu'en 1978, les visiteurs du Vieux-Montréal peuvent profiter d'une autre manifestation du Musée à savoir une exposition de meubles anciens du Québec à la maison du Calvet, restaurée par la firme Ogilvie en 1966. Elle est ouverte tous les jours excepté le lundi et les guides bénévoles du musée sont à la disposition des visiteurs qui désirent suivre une visite commentée, tous les mercredis à 14h.

Le directeur du Musée, M. David Carter fait remarquer que même si l'institution de la rue Sherbrooke est fermée jusqu'en 1978, les visiteurs du Vieux-Montréal peuvent profiter d'une autre manifestation du Musée à savoir une exposition de meubles anciens du Québec à la maison du Calvet, restaurée par la firme Ogilvie en 1966. Elle est ouverte tous les jours excepté le lundi et les guides bénévoles du musée sont à la disposition des visiteurs qui désirent suivre une visite commentée, tous les mercredis à 14h.

bref

PUBLICATIONS: quatre ouvrages viennent de paraître aux éditions du Jour: "Le manuel du campeur" de Serge Godin, "Astronautes et astronautique" de Jules Marcoux, "L'énergie, aujourd'hui et demain" de François L. de Martigny, ainsi que "Pâtisseries et desserts" de Ray Compas. Vient de paraître également, cette fois à compte d'auteur, un livre de Pierre Clément intitulé "Le tripi qui guérit"; cet ouvrage, conçu sous la forme d'un scénario, démontre qu'il existe dans tout cerveau humain un génie guérisseur d'une incroyable sagesse biologique.

Le directeur du Musée, M. David Carter fait remarquer que même si l'institution de la rue Sherbrooke est fermée jusqu'en 1978, les visiteurs du Vieux-Montréal peuvent profiter d'une autre manifestation du Musée à savoir une exposition de meubles anciens du Québec à la maison du Calvet, restaurée par la firme Ogilvie en 1966. Elle est ouverte tous les jours excepté le lundi et les guides bénévoles du musée sont à la disposition des visiteurs qui désirent suivre une visite commentée, tous les mercredis à 14h.

Le coup d'envoi à "Danse fusion"

Les Grands ballets canadiens ont inauguré samedi soir leur série des "Étapes de la danse", à l'Expo-théâtre avec un spectacle intitulé "Danse fusion". Cette production sera à l'affiche chaque samedi jusqu'au 2 août. Cette production se compose d'extraits de "Tam Ti Delam", créé par Brian Macdonald sur une musique de Gilles Vigneault. Tous les éléments du programme sont conçus de manière à favoriser une plus grande communication entre diverses formes d'expression. La recherche esthétique est donc plus ambitieuse que jamais, puisqu'elle porte sur différents vocabulaires.

Louise Marleau et Hubert Gagnon interprètent des textes de Marcel Dubé, Yves Dupré,

François Villon, William Shakespeare, Charles Péguy, Bernard Shaw, Bertold Brecht et Gilles Vigneault.

En ce qui a trait aux chorégraphes, les noms de Brian Macdonald, George Balanchine et John Butler sont à retenir, puisque les danseurs se produiront notamment dans des extraits de "Au-delà du Temps", "Quatre tempéraments", "Sérénade" et "Villon". Les musiques vont de Tchaïkovski à Beau Dommage, dont deux chansons très connues: "Le Pic-Bois" et "La complainte du phoque en Alaska".

Toujours à l'Expo-Théâtre, un café-terrasse géré par Jeunesse Canada Monde est ouvert du mardi au samedi entre 11h et 13h et les dimanches, de 11h à 18h.

"Danse Fusion" sera présentée les samedis 12, 19, 26 juillet et 2 août à 19h et 22h. Une offre exclusive à tous les magasins La Baie permet de se procurer des sièges non réservés à \$2,95. Les sièges réservés sont en vente à \$5,50 aux comptoirs T.R.S. et à l'Expo-Théâtre.

bref

MUSIQUE: La violoncelliste Larien Laufman donnera un concert d'oeuvres de Bach, Brahms, Hindemith, Messiaen et Davidoff, dans la série des concerts d'été de Radio-Canada au Centre d'art du Mont Orford, mercredi le 9 juillet à 20h30. Elle sera accompagnée par le pianiste André-Sébastien Savoie. Des billets gratuits sont disponibles au camp des Jeunes musicales comme à la Maison de Radio-Canada. Le lendemain, à l'École normale de musique, le jeune pianiste Louis Lortie, gagnant du dernier Concours national de Radio-Canada et premier prix des Concours de musique du Canada 75, assurera un récital composé d'oeuvres de Bach, Liszt, Chopin, Schumann, Debussy et Paganini-Brahms.

VARIETES: entouré de cinq musiciens, Tony Roman se produira en spectacle à l'Évêché, à l'hôtel Nelson dans le Vieux Montréal, du 8 au 13 juillet.

THEATRE: "Les tourtereaux ou la vieillesse qui frappe", pièce de Jean-Claude Germain mise en scène par Denis Chouinard, est présentée au Studio-théâtre de Sainte-Sophie de Lacorne jusqu'au 13 septembre; cette comédie est interprétée par Lise et Jean-Marie de Silva. Les représentations ont lieu les mercredis, vendredis et samedis.

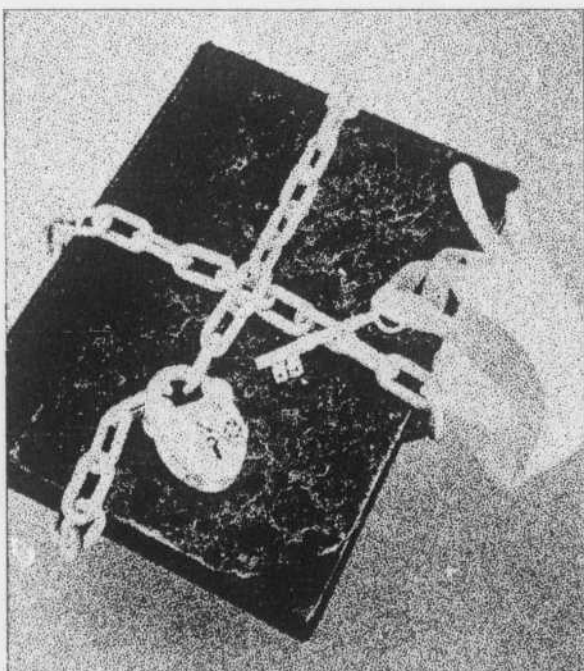
SYMPOSIUM: la Société royale du Canada tiendra un symposium sur la préservation de l'héritage canadien à l'auditorium de la Bibliothèque nationale d'Ottawa, les 7 et 8 octobre.

à 7h.30 tous les soirs
UN FILM FANTASTIQUE
réalisé par Hal Ashby POUR TOUS
avec Bud Cort Ruth Gordon
HAROLD et MAUDE
musique de Cot Stevens
v.o. anglaise avec s-t FRANÇAIS

à 9h.30 tous les soirs
LE NOUVEAU FILM D'HAL ASHBY
warren beatty julie christie goldie hawn
v.o. anglaise
2001 855 DÉCARIE 277-2001
\$1.50 chacun des films

présenté dans le cadre des soirées du MAURIER
théâtre de marjolaine eastman75
madeleine de verchères
une comédie musicale de Jean Besré, Albert Millaire et Cyrille Beaulieu
avec Louise Portal Jean Perraud Christiane Pasquier Daniel Gadouas Maryse Pelletier Gilbert Cointois Marie-Louise Dion Robert Lalonde Marjolaine Hébert et Gaëtan Labrèche.
représentation: mardi au vendredi 21 h samedi 19 h et 22:15 h dimanche 20 h
billets: montréal 849-6201 sherbrooke 567 0046 eastman 297 2862
réalisation: albert millaire

ÉLYSÉE
35 MILTON / 842-6053
SALLE RESNAIS
18 ANS Adultes
JEAN-LOUIS TRINGINANT PHILIPPE NOIRET ANICEE ALVINA
dans un film réalisé par ALAIN ROBBE GRILLET
Distribution Élycée Film
le jeu avec le feu
EISENSTEIN POUR TOUS
Réalisation de Alain Resnais **STAVISKY**
avec JEAN PAUL BELMONDO CHARLES BOYER
Scénario de Georges et Jacques de QUÉZÉ SEMPURIN



Lundi Jour du Livre
En première à Montréal! Marché 7 Jours — un marché unique de style européen
10h à 18h
Entrée libre 866-9729

MARCHÉ 7 JOURS
Gare Windsor

CANADIAN CONCERTS & ARTISTS INC. / 1975-1976

A- ABONNEMENT AU CHOIX			
BERYOZKA 100 danseurs, chanteurs et musiciens de l'URSS	W.P.*	Sept. 2-6 8:30 p.m. Sept. 7 2:30 p.m.	\$10 (\$8) \$6 \$4 \$3
FESTIVAL MONDIAL DE MAGIE ET SORCELLERIE	M.**	Sept. 15-21 8:30 p.m. Sept. 21 2:30 p.m.	\$8 (\$7) \$5 \$4
MARIE ESCUDERO Guitariste flamenco	M.**	Sept. 30 8:30 p.m.	\$8 (\$7) \$5 \$4
OPÉRA FOLKLORIQUE DU TIBET	M.**	Oct. 1-4 8:30 p.m.	\$8 (\$7) \$5 \$4
FESTIVAL SINGERS OF CANADA	M.**	Oct. 6 8:30 p.m.	\$8 (\$7) \$5 \$4
"OBA KOSO" YORUBA MUSICAL Du Nigéria	W.P.*	Oct. 10-11 8:30 p.m.	\$8 (\$7) \$6 \$4 \$3
L'ENSEMBLE PARTHENON DE GRÈCE 35 danseurs, chanteurs et musiciens	W.P.*	Nov. 2 2:30 p.m. 7:30 p.m.	\$8 (\$7) \$6 \$4 \$3
"DIMITRI" UN CLOWN EXTRAORDINAIRE	M.**	Nov. 17 8:30 p.m.	\$8 (\$7) \$5 \$4
PETITS CHANTEURS DE VIENNE	M.**	Déc. 16-17 7:30 p.m.	\$8 (\$7) \$5 \$4
MAZOWSZE 80 chanteurs, danseurs et musiciens de Pologne	W.P.*	Janv. 15-17 8:30 p.m. Janv. 18 2:30 p.m.	\$10 (\$8) \$6 \$4 \$3
JULIUS BAKER Flûtiste	M.**	Fév. 9 8:30 p.m.	\$8 (\$7) \$5 \$4
THÉÂTRE DE MIME POLONAIS	M.**	Mars 11-13 8:30 p.m.	\$8 (\$7) \$5 \$4
ENSEMBLE NATIONAL DU JAPON (Mizoku Buyo Dan)	W.P.*	Mai 6-8 8:30 p.m.	\$8 (\$7) \$6 \$4 \$3

L'ACHAT D'UN MINIMUM DE 4 SPECTACLES CI-DESSUS VOUS PERMET D'ÉCONOMISER 15%
Vous faites simplement le total des prix et soustrayez 15% de la somme. S'il y a plus d'une date pour un spectacle, la réduction s'applique à la première seulement. Vous payez le plein prix si vous achetez moins de 4 spectacles.
Enfants, étudiants, Âge d'Or, demi-tarif sur deuxième prix (encerclé) première date ou matinée.

* W.P. = Salle Wilfrid-Pelletier
** M. = Théâtre Maisonneuve

B- ABONNEMENT CONCERTS			
VICTOR TRETYAKOV Violoniste	W.P.*	Oct. 27 8:30 p.m.	Parterre AA-P } \$57.00 Corbeille A-D } Loges 2-10
MAREK JABLONSKI Pianiste	W.P.*	Nov. 10 8:30 p.m.	Parterre Q-Z } \$46.00 Corbeille E-J } Loges 11-20
HEPHZIBAH & YEHUDI MENUHIN Violon et piano	W.P.*	Déc. 8 8:30 p.m.	Mezzanine A-H \$39.00
RICHARD & JOHN CONTIGUGLIA 2 pianos - Neuvième de Beethoven	W.P.*	Fév. 2 8:30 p.m.	Balcon A-D } \$27.00 E, F, G } \$21.00
VLADIMIR ASHKENAZY Pianiste - Beethoven, Chopin	W.P.*	Mars 15 8:30 p.m.	Enfants, étudiants, Âge d'Or:
ARTUR RUBINSTEIN Pianiste	W.P.*	Avril 8 8:30 p.m.	Parterre Q-Z } \$27.00 Corbeille E-J } Loges mezz. } 11-20
NICOLAI PETROV Pianiste	W.P.*	Avril 19 8:30 p.m.	

* W.P. = Salle Wilfrid-Pelletier
** M. = Théâtre Maisonneuve

COMMANDEZ DÉS MAINTENANT!
CANADIAN CONCERTS & ARTISTS INC.
1822 ouest, Sherbrooke, Montréal
Mtl Trust P.V.M. - Sauvé & Frères
CHARGEX 932-2234 MASTERCHARGE

L'année de la femme

par Renée Rowan

Une année du père, non, mais une semaine peut-être



Leurs sorties. Il devient l'intrus qui dérange une partie de baseball juste au bon moment.

On peut changer ses enfants de classe ou d'école sans le consulter ni même l'avertir: sa participation à l'éducation des enfants se limite au chèque hebdomadaire.

Combien de fois avons-nous entendu dire qu'il est de première importance d'avoir un excellent avocat, souligne le Père Untel, comme si le sort d'une famille pouvait dépendre des tactiques ou des qualités oratoires d'un avocat. Par bon avocat, il faut entendre, au sens populaire, celui qui est le plus habile à intimider un témoin et qui tient le moins possible compte des sentiments humains de la partie adverse pour mieux l'écraser.

Le rôle de l'avocat est primordial, mais il doit être un conseiller plutôt qu'un catalyseur d'agressivité. Celui qui se permet d'écrire à un directeur d'école pour lui demander d'interdire l'accès de l'école au père, et ce sans raison valable, n'est pas digne d'exercer son métier et devrait être soumis à des mesures disciplinaires.

Les juges ont aussi un rôle très difficile à jouer, poursuit encore le Père Untel: on leur demande de prendre en quelques minutes, quelques heures tout au plus, une décision qui va mettre en cause l'avenir d'une famille dont ils ne perçoivent que quelques aspects bien superficiels. Encore faut-il les aider. Qu'on ne demande pas ce tour de force à un juge qui, bien souvent, a passé une quarantaine d'années de sa vie professionnelle à l'emploi d'une compagnie. Il faut, dans ce domaine comme partout ailleurs, des spécialistes appuyés d'une équipe. Un interrogatoire d'enfant, s'il est nécessaire, devrait être confié à un pédo-psychiatre ou à un psychologue. Les efforts récents du juge en chef sont louables et il faut souhaiter qu'ils aboutissent très bientôt à des changements substantiels.

Pour éviter que d'autres pères de famille connaissent les mêmes expériences pénibles que celles qu'il vient de vivre, le Père Untel souhaite la création d'un tribunal de la famille jouissant de la plus grande autonomie possible et la mise sur pied d'une faculté des sciences de la famille.

Dans l'immédiat, il réclame qu'on utilise au maximum le personnel mis à la disposition de la cour; que l'on considère, lorsqu'il s'agit de donner la garde des enfants, qu'un père peut avoir autant de ressources que la mère, surtout si celle-ci travaille à l'extérieur; qu'on accorde un peu de souplesse aux droits de visite et que le père puisse à l'occasion partager des événements heureux avec ses enfants; qu'on établisse le huis-clos pour les causes de séparation et de garde d'enfants; qu'il soit interdit d'amener de jeunes enfants témoin à moins d'avoir au préalable obtenu l'autorisation de la cour; que l'on clarifie la situation auprès des professeurs et directeurs d'école en ce qui concerne les droits et devoirs des parents, même sépa-

rés; qu'on établisse des "tableaux" de pensions alimentaires en fonction des ressources, des obligations, du nombre de dépendants, et le reste, qui pourraient aider les avocats dans les conseils qu'ils donnent à leurs clients et éviter ainsi des requêtes inutiles.

Un nouvel appel

Mme Shirley G.E. Carr, vice-présidente déléguée du Congrès du travail du Canada, a invité vendredi le ministre des Affaires indiennes et du Nord, M. Judd Buchanan, à prendre au plus tôt des mesures pour mettre un terme à la discrimination liée au sexe dans l'administration de la loi sur les Indiens.

Il faut se hâter, a-t-elle dit, avant que n'entrent en vigueur, le 1er septembre, les avis d'expulsion que des Indiennes de la réserve de Caughnawage viennent de recevoir parce qu'elles ont marié des Blancs.

"Il est révoltant qu'on n'ait pas supprimé une telle discrimination dans la loi, surtout en cette Année internationale de la femme, a déclaré Mme Carr. Le gouvernement ne peut prétendre ignorer l'existence de cette distinction injuste puisque celle-ci a été retenue par la Cour suprême en 1973. Une telle inertie est inexcusable.

Il est impérieux que M. Buchanan voie immédiatement à corriger cette situation, a-t-elle poursuivi, mais qu'il soit bien attentif à ne pas effectuer de modifications qui porteraient atteinte aux parties valables de

la loi sur les Indiens. La meilleure façon de procéder serait de consulter immédiatement à ce sujet la population indienne elle-même.

2,000 secrétaires...

2,000 secrétaires se rencontreront à Montréal, du 14 au 18 juillet, à l'occasion du 30e congrès annuel de l'Association nationale des secrétaires.

Les deux unités de l'Association dans la métropole, la section Ville-Marie et le Montréal Chapter, agissent comme hô-

tesse de cette importante rencontre annuelle qui regroupera des femmes de 50 pays. M. Jean-Luc Pépin, président d'une firme de consultants en commerce d'Ottawa et ancien ministre fédéral de l'Industrie et du Commerce, sera le conférencier aux cérémonies d'ouverture.

Procédures inacceptables

Dans une lettre adressée ces jours derniers au ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette,

le Conseil du statut de la femme a protesté contre les événements qui ont entouré la perquisition et contre les détentions de six heures, sans mandat, qui ont été faites à Montréal, le soir du 25 juin, aux locaux du Comité pour la lutte pour l'avortement et la contraception libres et gratuits.

Le Conseil s'élève contre le style de l'interrogatoire des policiers qui relève à la fois de la sottise et du sexisme le plus primaire et surtout contre la saisie de documents et matériel au Comité de lutte pour l'avortement.

Le Conseil estime que ces procédures sont inacceptables et insiste sur la nécessité de rendre, dans les plus brefs délais, les documents et matériel au Comité de lutte pour l'avortement.

du comité. La lettre signée par la secrétaire du Conseil, Mme Francine Dépatie, souligne le fait que les documents et matériel sont nécessaires aux activités du comité, activités légales qui sont un service à but non lucratif contrairement aux agences de références qui, elles, n'ont subi aucune perquisition.

Le Conseil estime que ces procédures sont inacceptables et insiste sur la nécessité de rendre, dans les plus brefs délais, les documents et matériel au Comité de lutte pour l'avortement.

Carrières et Professions

TRADUCTEUR RÉDACTEUR

Rédaction et traduction de textes éducatifs pour adultes ainsi que d'un journal d'association. De préférence, le ou la candidate devrait avoir suivi un cours de traduction et/ou posséder plusieurs années d'expérience comme rédacteur ou traducteur.

Prière de faire parvenir curriculum vitae à:

Mme Claudette Riendeau, Association de l'immeuble du Québec, 1080 Beaver Hall, suite 1026, Montréal, Qué.

Conseil scolaire de Nipissing École secondaire Franco-Cité

Sturgeon Falls, Ontario

Nous recherchons pour septembre 1975 un professeur de:

- Commerce (sténographie Pitman)

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

M. David Lafleur, Directeur École secondaire Franco-Cité 90, rue Main, Sturgeon Falls, Ont. Tél. (705) 753-1510 (bureau) (705) 753-0587 (rés.)

Coordonnateur/Rédacteur pour association

L'Association des journaux quotidiens du Canada (CDNPA) recherche une personne ayant de l'expérience dans la rédaction au niveau exécutif. Les candidats doivent être aptes à organiser et exécuter des programmes dynamiques d'atelier, éditer et publier un bulletin mensuel et à travailler étroitement avec les comités sur le libelle et la loi, l'éthique, les normes, la recherche, le tirage et la technologie de production.

Une certaine connaissance de l'administration de la salle de rédaction est essentielle. Le candidat doit être capable de développer de bonnes relations de travail avec différents groupes et être libre de voyager.

Endroit: Toronto.

Salaires à discuter plus avantages.

Faire parvenir votre demande sous pli confidentiel à:

John E. Foy, Directeur général CDNPA, 250 Bloor Street East, Toronto, Ontario M4W 1E7

DOCUMENTALISTE-BIBLIOTHÉCAIRE

Un organisme intéressé à la coopération et au développement international recherche une) documentaliste pour travailler au siège social à Ottawa.

FONCTIONS: Le(la) titulaire de ce poste devra:

- voir au bon fonctionnement d'un service de documentation spécialisée
- s'occuper de l'acquisition, l'analyse et la classification: livres, périodiques et matériel audio-visuel
- préparer des "dossiers" documentaires et des bibliographies sur des sujets reliés au tiers-monde en particulier l'Afrique et l'Amérique latine
- conseiller les chercheurs qui utilisent le service de documentation

EXIGENCES:

- être titulaire d'un diplôme en bibliothéconomie et d'une maîtrise dans une autre discipline
- posséder une expérience ou avoir un intérêt dans le domaine de la coopérative et du développement international
- être bilingue
- avoir un esprit d'initiative et une aptitude au travail en équipe

Traitement à discuter selon les qualifications et l'expérience.

Adresser toute demande à:

Dossier 2531 Le Devoir, C.P. 6033, Montréal

INGÉNIEUR CIVIL

Société d'ingénieurs-conseils recherche immédiatement un ingénieur civil pour entreprendre de nouveaux projets dans le domaine de la construction civile, l'estimation des matériaux et durée des travaux, les soumissions et le contrôle des quantités de béton utilisé.

Le candidat idéal aura plus de 5 ans d'expérience directe dans les travaux ci-haut mentionnés, devra être prêt à travailler dans différentes provinces et dans la plupart des cas devra travailler des journées relativement longues. Bien que pas nécessaire, de l'expérience acquise dans les travaux d'aqueducs et d'égouts sera utile.

Pour plus de renseignements, prière de s'adresser à:

Montréal: M. S.M. Serghini, ing., ADGA Ingénieurs-conseils, Place Bonaventure, 514-866-5819.

Québec: M. J.L. Simoneau, ing., ADGA Ingénieurs-conseils, 418-667-5637.

DIRECTEUR DES SERVICES AUXILIAIRES

Le Centre Berthelet, centre d'accueil pour mésadaptés socio-affectifs de 14 à 18 ans, offrant des services d'accueil, d'observation, de réadaptation et de réinsertion sociale.

Fonctions: Sous l'autorité du directeur général, le directeur des services auxiliaires contrôle et coordonne les services suivants: buanderie, chaufferie, communication, alimentation, entretien des installations et entretien ménager.

Qualifications: Diplôme universitaire en administration hospitalière ou l'équivalent. Une expérience pertinente est souhaitée.

Salaires et bénéfices marginaux: Selon les normes du ministère des Affaires sociales.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 22 juillet 1975 à:

Directeur du personnel, Centre Berthelet, 8029, 83e avenue, Rivière-des-Prairies, Montréal.

LA COMMISSION SCOLAIRE BALDWIN-CARTIER

St-Thomas High School

requiert les services:

ENSEIGNANTS

1. Français (Langue seconde) Secondaire I, II et III
2. Français (Langue seconde) Temps partiel - Après midi seulement Deux classes - Secondaire I
3. Immersion Française Trois classes d'immersion (Maths, Français et Géographie) Deux classes de Français (Secondaire I ou II)

Les candidats intéressés sont priés de communiquer avec:

Monsieur John Panyszak

LA COMMISSION SCOLAIRE BALDWIN-CARTIER

697-6320, poste 39

LA COMMISSION SCOLAIRE BALDWIN-CARTIER

recherche les services de:

ENSEIGNANTS

ÉCOLE ST-THOMAS (Française)

- 1 professeur de menuiserie
- 1 psycho-éducateur
- 3 titulaires en adaptation scolaire

ÉCOLE POLYVALENTE PIERREFONDS

- 1 professeur en tôlerie-soudure
- 1 professeur en équipement motorisé (mécanique automobile)
- 1 professeur d'anglais (langue seconde)

ÉCOLE ST-GEORGES

- 1 professeur en sciences religieuses et animation pastorale.

Les candidats intéressés sont priés de communiquer avec les directeurs suivants:

École St-Thomas

Monsieur Jean-Claude Achard 697-6320, poste 47

Polyvalente Pierrefonds

Monsieur Jacques Théorêt 626-9610, poste 201

École St-Georges

Monsieur Joseph Henrico 457-3940

aux quatre coins du monde

Cette vieille Terre

MOSCOU Reuter — Selon un savant soviétique, le début de la vie sur terre serait trois fois plus ancien qu'on le supposait jusqu'ici: la vie serait apparue sous une forme primitive il y a deux milliards d'années. Un paléontologue, de Leningrad, M. Boris Timofeyev, a trouvé des restes fossilisés d'une plante unicellulaire dans un échantillon de roche extrait d'un forage à six kilomètres de profondeur sous terre, rapporte l'agence Tass. Le savant fait dater sa découverte d'il y a quelque deux milliards d'années, or, dit l'agence Tass, on ne connaissait jusqu'ici que des restes organiques vieux de "seulement" 600 à 700 millions d'années. La communication de M. Timofeyev a créé une sensation au congrès international des spécialistes en botanique, qui se tient en ce moment à Leningrad. Les micro-organismes découverts permettraient pour la première fois de dater des strates épaisses de roches anciennes dont on ne pouvait jusqu'ici déterminer l'âge. Pratiquement la découverte serait de grande importance pour la prospection pétrolière, ajoute Tass.

Astronomes chinois

PEKIN (Reuter) — Des archéologues chinois ont découvert une carte très détaillée de l'univers sur le plafond d'une tombe vieille de 800 ans dans la province de Hopei. Le quotidien du Peuple, qui fait état de la découverte, affirme que la position exacte de 268 planètes et étoiles figure sur la carte.

Drogues dangereuses

WASHINGTON (Reuter) — Certaines drogues utilisées par les diabétiques afin de réduire le taux de sucre de leur sang risquent de provoquer certains troubles cardiaques. La "Food and Drug Administration" (F.D.A.) souhaite que les drogues en question, les hypoglycémiques, soient désormais accompagnées d'un avertissement sur les risques que leur utilisation comporte. Les drogues sont vendues sous huit marques différentes et représentent un chiffre d'affaires annuel de 100 millions de dollars. La F.D.A. recommande qu'elles soient prescrites uniquement aux personnes qui ne peuvent lutter contre le diabète par de simples régimes alimentaires ou l'insuline. Les hypoglycémiques font l'objet d'une controverse depuis qu'une étude a révélé il y a cinq ans que les diabétiques qui les utilisaient couraient deux fois plus de risques de succomber à des troubles cardiaques que ceux qui suivaient un régime alimentaire approprié.

Éruption en Hawaii

HONOLULU (HAWAII) — (AFP) — Le volcan Mauna Loa est entré en éruption dans la nuit de samedi à dimanche, pour la première fois depuis 25 ans, signale l'observatoire sismologique de Hawaii. L'éruption peut être vue de toute l'île, la plus importante de l'archipel. Selon les autorités, l'éruption qui avait été précédée d'une secousse sismique dans la journée de vendredi, ne présente pas de danger immédiat pour la population.

télévision

■ Émissions en noir et blanc

CBFT 2	
10.40	Ouverture et horaire
10.45	En mouvement
11.00	La souris verte
11.15	Les aventures de Colagol
11.30	Les Pierrafeu
12.00	Le congrès du N.P.D.
2.30	Dans la note
2.00	Réson-Soleil
4.00	Allo grenouille
4.30	Maigrichon et Gras Double
5.00	Daktari
6.00	La vie qui bat
6.30	Actualités 24
7.00	Les recettes de Juliette
7.30	Déli: Bertrand Rioux en Nouvelle-Calédonie
8.00	Les gens de Mogador
9.00	Rosa
9.30	Le congrès du N.P.D.
10.30	Téléjournal
10.50	Nouvelles du sport
11.00	Matière pour rire et pour pleurer
12.00	Le coup de minuit" (drame Britannique 1959)
1.30	Téléjournal

CFTM 10	
10.00	Bonjour Montréal
11.00	A votre service
11.30	Pour vous médiamens
12.00	Les bouts d'chou
12.30	Cinéma:
—	"Massacre en dentelles" (policier Français 1952)
4.00	Patinoire
4.30	Aventure
—	"Belle du Pacifique" (drame Américain 1953)
6.00	Parle, parle, jase, jase
7.00	Le 10 info informe
7.30	Les Berger
8.00	À la Canadienne
8.30	Médecin d'aujourd'hui
9.30	L'univers de Yoland Gérard
10.30	Les nouvelles TVA
11.00	Le coleur du temps
11.15	Sans papoteries
11.45	"Festival Glenn Ford: la première balie tue" (Western - Américain 1956)
12.45	Le 10 info informe

CBMT 8	
9.30	Summer schools
10.00	Mon ami
10.15	Friendly Giant
10.30	Mr. Drussap
11.00	Sesame Street
11.30	N.D.P. leadership convention
3.00	Juliette and Friends
3.30	Take thirty
4.00	Family Court
4.30	Forest rangers
5.00	Mr. Drussap
5.30	The Partridge Family
6.00	City at Six
6.30	Bon appétit
7.00	The Oedipus Line
8.00	The Mary Tyler Moore Show
8.30	This is the law
9.00	Canon
10.00	N.D.P. leadership convention
12.00	The national news
12.12	Viewpoint
12.30	Montreal Tonight
11.55	Cine-Six:
—	"The truth about spring" (comédie 1965)
1.40	Station Closing

CFCF 12	
5.30	Sign-on
6.00	University of the air
6.30	Ed Allen
7.00	Canada A.M.

RADIO-QUÉBEC 17	
13.00	Fugue et vie: Haydel et List
20.00	Ambrose raconte
21.00	C'est quoi ça?
—	Les moyens contraceptifs masculins et féminins
11.00	Le CITY National News
11.20	Pulse
12.00	The 12 midnight movie.

cinéma	
ANJOU: 7617	boul. des Galeries d'Anjou 553-5966 "L'Évadé" 6.00, 10.00 et "Revers" 9.00
ATWATER E: Niveau	métro Alexis Nihon 935-4248 "Tommy" 1.15, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20
ATWATER H: Niveau	métro Alexis Nihon 931-3313 "Funny lady" 7.00, 9.20
AVENUE: 1224	ave. Greene Westmount 937-2747 "Drowning pool" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.05
BEAVER: 5117	ave. Parc 844-1832 "Young secretaries" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "Heads or tails" 1.20, 4.10, 7.00, 9.50
BERRI: 1280	St-Denis 878-2424 "La tour infernale" 1.25, 4.30, 8.15
BIJOU: 5030	Papeau 527-9131 "Les maîtresses des vacances" 12.30, 5.10, 9.50 et "Le totem du sexe" 2.00, 6.40, et "Les ardeurs" 3.50, 8.30
CANADIEN: 1204	Ste Catherine E. 523-5180 "Chair pour Frankenstein" 1.00, 2.45, 4.30, 6.15, 8.00, 9.45
CHAMPLAIN: 1815	Ste-Catherine E. 524-1685 "Ma femme est dingue" 2.55, 6.25, 9.55 et "Rio Verde" 1.10, 4.30, 7.55
CREMALIER: 8610	St-Denis 385-3222 "Bons basiers à lundi" 1.00, 3.15, 5.25, 7.35, 9.45
CINEMA 2001: 855	Décarie 277-2001 "Haldon et Maud" 7.30 et "Shampoo" 9.30
CINEMA DE PARIS: 896	Ste-Catherine O. 861-2996 "Zig Zag" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30
CINEMA 76 ART: 3180	Bélanger E. 722-9302 "Serpico" 7.15 et "Les valisettes" 9.30
CINEMA LONGUEUIL: 1	Place Longueuil 677-7933 "L'Évadé" 6.10, 10.00 et "Joe le fou" 8.05
CLAREMONT: 5038	Sherbrooke O. 486-7395 "Bambi" 12.30, 2.40, 4.50, 7.00, 9.10
CREMALIER: 8610	St-Denis 385-3222 "Tremblement de terre" 7.00, 9.30
DAUPHIN: 2396	Beaubien E. (Salle Renaud) "Le jeu avec le feu" 7.30, 9.30, (Salle Eisenstein) "Slavsky" 7.30, 9.30
FESTIVAL: 1206	Ste-Catherine E. 525-8600 "Tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil" 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20
FLEUR DE LYS: 858	Ste-Catherine E. 288-3303 "Zig Zag" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30
JEAN-TALON: 4255	Jean-Talon E. 725-7000 "Du sang pour Dracula" 7.30, 9.30
KENT: 6100	Sherbrooke O. 489-9077 "Jaws" 12.15, 2.25, 4.45, 7.00, 9.15
LOUVE: 954	Ste-Catherine O. 865-5851 "Jaws" 12.15, 2.25, 4.45, 7.00, 9.15
MAISONNEUVE: 3001	Sherbrooke E. 525-2174 "Du sang pour Dracula" 7.30 et "Marta" 1.00, 4.25, 8.10
MERCER: 2260	Ste-Catherine 255-6224 "Voyage fantastique de Simbad" 2.15, 6.00, 9.45 et "Le grand jacob" 12.20, 4.00, 7.45
MONKLAND: 5604	Monkland 484-3579 "Clock work" 12.40, 4.35, 9.25 et "Delivrance" 3.00, 6.00
OUTREMENT: 1248	Bernard O. 277-4145 "Et Topo" 7.00 et "La monnaie sacrée" 9.30
PALACE: 688	Ste-Catherine O. 866-6991

sur scène

BATEAU-THÉÂTRE L'ESCALE: (St-Marc sur le Richelieu) "L'été s'appelle Julie" de M. Dube du mardi au vendredi: 21h sam. 19h et 22h dim: 20h relâche: lundi.

LA BUTTE A MATHIEU: (Val David) "Climax Desrochers" sur sem.: 21h. Sam.: 20h30 et 23h. Lundi relâche.

LA FENÊRE: (Ancienne - Lorette) "Drôle de couple" de Neil Simon, tous les soirs: 21h relâche: lundi.

PATRIOTE DE STE-AGATHE: Clémence Desrochers sur semaine: 21h. Sam. et 23h relâche: lundi.

LA POUQUIÈRE: (Île Ste-Hélène) "Who's Home?" de J.H. Crisp. Du mardi au Vendredi: 20h30. Samedi: 18h30 et 21h30. Relâche: dim. et lundi.

THÉÂTRE DE L'ATELIER: (Sherbrooke) "Si Anouk n'était contre deux fois" de J.C. Germain du mercredi au dim: 20h30. Relâche: lundi et mardi.

THÉÂTRE DES MARGUERITES: (Trois-Rivières) "C'est malin" de F. Janin du Mardi au Vendredi: 21h. Sam.: 19h30 et 22h30 relâche: dim. et lundi.

THÉÂTRE DE MARJOLAINE: (Eastman) "Madeline de Vercheres" sur semaine: 21h. Sam.: 19h et 22h15. Dim.: 20h relâche: Lundi.

THÉÂTRE PIGGÈRE: (North-Hatley) "Gas light" de P. Hamilton - du mardi au vendredi: 20h30. Sam.: 18h30 et 21h30. Relâche: dim. et lundi.

THÉÂTRE DE QUATSOUS: 100 E. Ave des Pins 845-7277 "La grande envolée" production de la Rallonge et du centre d'essai des auteurs dramatiques du Mercredi au Vendredi: 20h30. Sam.: 19h30 et 22h30. Relâche: dim. lundi et mardi.

THÉÂTRE SUN VALLEY: (Ste-Adele) "O mes aïeux" de Jose André Lacour du mardi au vendredi: 21h. Sam.: 20h et 22h30. Dim.: 20h relâche: lundi.

THÉÂTRE PORT-ROYAL: "Hosanna" de Michel Tremblay - 20h30.

